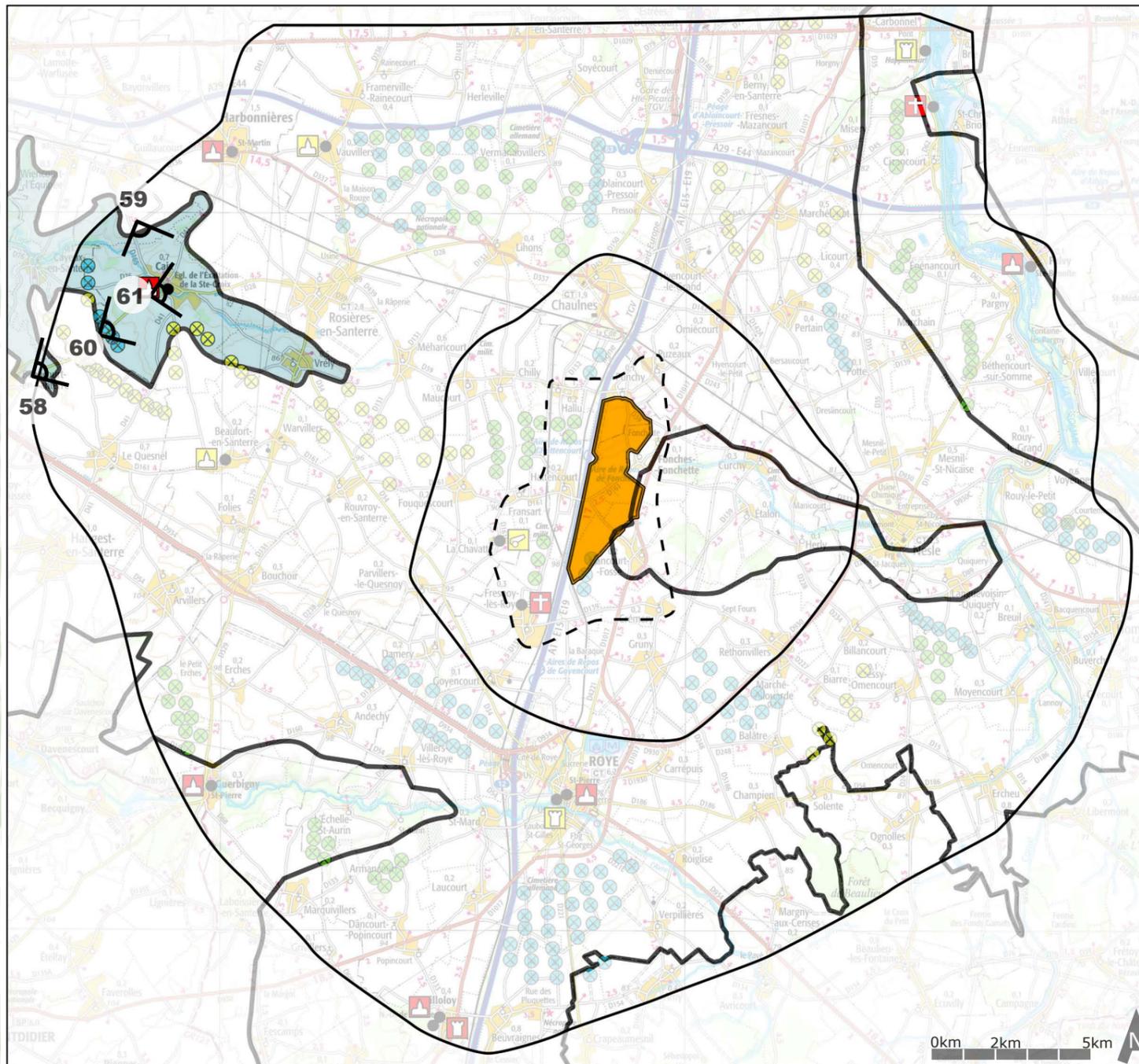


6 LA VALLEE DE LA LUCE



a- Une incision dans le plateau du Santerre

«La vallée de la Luce se signale dans les horizons céréaliers du Santerre par une masse boisée, révélant l'humidité d'une dépression et des versants trop pentus pour être mis en culture». Extrait de l'Atlas des Paysages de la Somme.

La Luce prend sa source à proximité de la commune de Caix et se jette dans l'Avre sur la commune de Thézy-Glimont, après un parcours de 18 kilomètres. Ses méandres, sa végétation ripisylve et les quelques éléments d'architecture ancienne et remarquable distinguent cette vallée des paysages d'openfield alentour.

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, la partie de l'unité paysagère de la Vallée de la Luce prise en compte dans l'étude s'étend du bourg de Vrély à Cayeux-en-Santerre, suivant un axe sud-est/nord-ouest.

«Le profil de la vallée est doux. Relativement étroit et encaissé à sa source, il s'élargit et s'adoucit pour atteindre quatre cent mètres de large à l'aval de Cayeux-en-Santerre. (...) L'intérêt premier du patrimoine bâti est (...) son inscription dans le paysage : Caix occupe un fond de vallée boisé et ne se signale des plateaux alentour que par la cime de son clocher à tourelle». Extrait de l'Atlas des Paysages de la Somme.

Le parc éolien du Santerre I souligne, par un alignement en courbe de 6 éoliennes, le rebord du plateau au sud de la vallée de l'Avre.

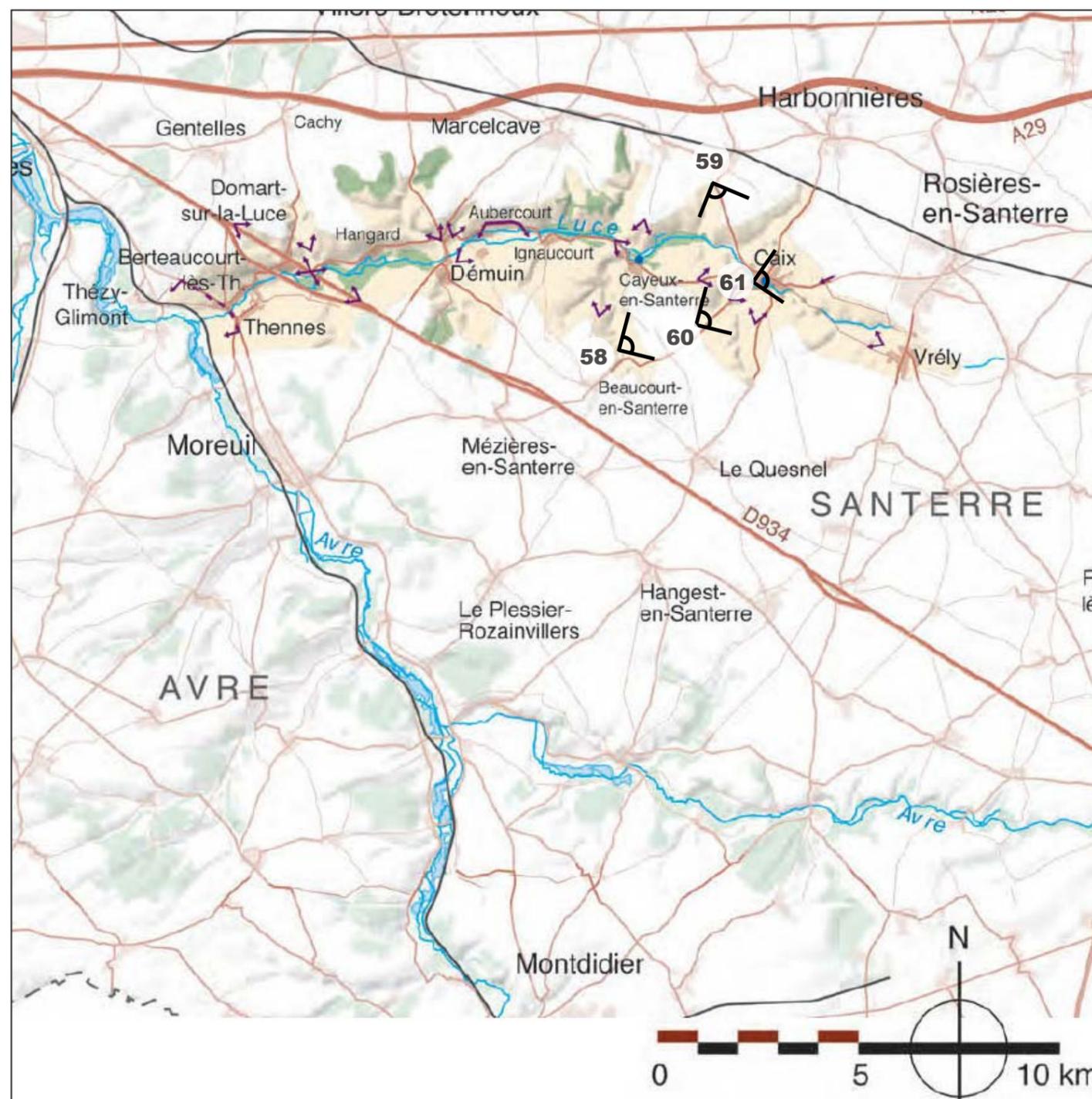


58- Vue sur Caix depuis la D28, dans le fond de la vallée de la Luce

b- Situation par rapport au projet de Champ Serpette

La vallée de la Luce se situe au nord-ouest de l'aire d'étude immédiate pour le projet de Champ Serpette. Elles sont distantes de 7 km environ.

Un ensemble de parcs éoliens (17 éoliennes au total) est en projet de construction entre les deux, contre le réseau A1 et TGV Nord Europe



**c- Les paysages de la vallée de la Luce - description extraite de l'Atlas des Paysages de la Somme :**

**«Eléments caractéristiques du paysage**

- > Un sillon ripisylve creusé dans le plateau céréalier : La vallée de la Luce se signale dans les horizons céréaliers du Santerre par une masse boisée, révélant l'humidité d'une dépression et des versants trop pentus pour être mis en culture.
- > Au loin, la silhouette du triple château d'eau est un des repères caractéristiques du Santerre, où les besoins d'irrigation, conjugués à la porosité naturelle des sols, conduisent à multiplier les ouvrages d'art.
- > Un clocher émergeant des frondaisons d'une dépression : La découverte du village de Caix, depuis le sud, par les routes départementales 28 ou 41, met en perspective la silhouette du clocher cerné de tourelles, émergeant des frondaisons de la vallée. A l'arrière-plan, se devinent les villages-bosquets de Guillaucourt et Harbonnières.»

\* Extraits de l'Atlas des Paysages de la Somme

Cartographie des éléments caractéristiques du paysage de la Vallée de la Luce. Extrait de l'Atlas des Paysages de la Somme

**d- Echelle du paysage de la vallée de la Luce, et perceptions visuelles vers le projet de Champ Serpette**



59- Vue panoramique sur la vallée de la Luce depuis la D165 au nord de Caix.

«La découverte du village de Caix, depuis le sud, par les routes départementales 28 ou 41, met en perspective la silhouette du clocher cerné de tourelles, émergeant des frondaisons de la vallée. A l'arrière-plan, se devinent les villages-bosquets de Guillaucourt et Harbonnières». Extrait de l'Atlas des Paysages de la Somme.

Depuis les rebords de la vallée de la Luce, plusieurs points de repère attirent le regard et «parlent» de l'identité du territoire :

> Le triple château d'eau est une silhouette caractéristique du paysage du Santerre, témoin, avec les nombreux équipements d'irrigation, du manque d'eau sur ce plateau calcaire.

> Les bosquets et petits bois qui ponctuent l'horizon et «designent pour la plupart des poches de résidus tertiaires argileuses, terres plus froides, mal drainées et plus difficiles à cultiver». Extrait de l'Atlas des Paysages de la Somme.

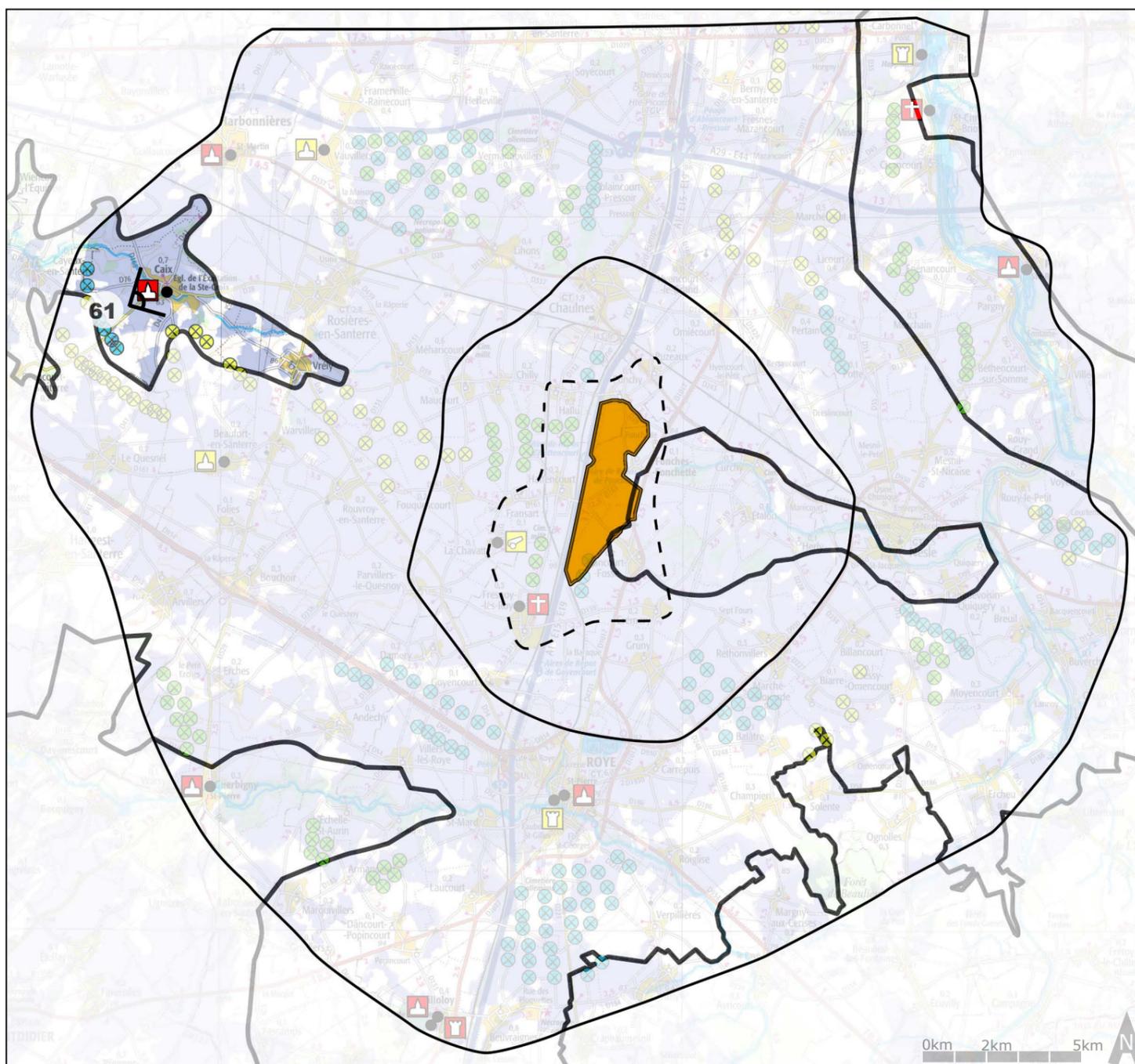
> Les parcs éoliens existants qui installent l'échelle du grand éolien dans le paysage, sont présents, ponctuellement, dans la plupart des champs de visibilité.

L'aire d'étude immédiate apparaît à plus de 13 km à l'arrière de tous ces plans paysagers visibles.



60- Vue panoramique depuis la D28, au sud de la vallée de la Luce

e- Un patrimoine protégé dans la vallée de la Luce

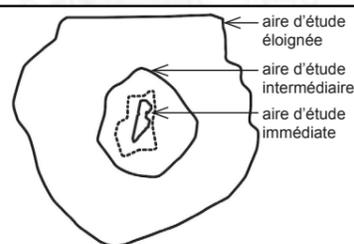


- Eglise/Chapelle classée
- Eglise/Chapelle inscrite
- Château/Fortifications classées
- Château/Fortifications inscrites

- Croix/Cimetière classé
- Blockhaus inscrit

**Statut éoliennes :**

- En fonctionnement
- PC éolien accordé
- PC éolien en instruction



Aplat ZVI : zone de visibilité potentielle et théorique de l'aire d'étude immédiate à 150 m de haut.

Carte de localisation des édifices protégés de l'unité paysagère de la Vallée de la Luce - aplat ZIV et points de vue

## II. CONTEXTE PAYSAGER A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

### II-D. LES UNITES PAYSAGERES ET LES TENDANCES D'EVOLUTION DES PAYSAGES

AE	UP	COMMUNE	MONUMENT	TYPE	EPOQUE	ELEMENT	SITUATION	PROPRIETE	CLASSEMENT	ZVI
AEE	VL	CAIX	EGLISE	HAUT	13EME-15EME-16EME SIECLE	EGLISE	CENTRE BOURG	PUBLIQUE	CMH	potentiellement visible

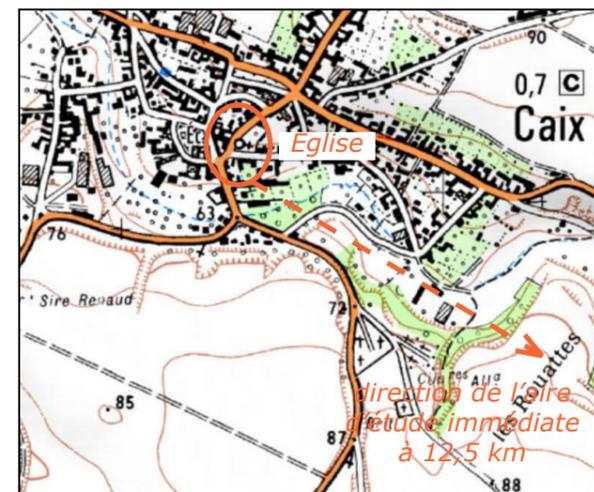
«Dans un territoire marqué par la Grande Guerre, parsemé de cimetières militaires, et ponctué de villages reconstruits, la vallée de la Luce conserve quelques rares emblèmes architecturaux préservés des destructions de 14/18.» A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, l'unité paysagère de la vallée de la Luce ne compte qu'un seul monument protégé au titre des Monuments Historiques : «L'église de Caix, classée Monument Historique, possède une nef du XIVème siècle et un clocher de XVIème siècle.» *Extraits de l'Atlas des Paysages de la Somme.*

#### EGLISE DE CAIX

**Classée Monument Historique**

*Eléments protégés = l'église en totalité*

Sensibilité nulle car l'église de Caix se trouve en fond de la vallée de la Luce, éloignée de plus de 12 km du projet, dans un contexte bâti resserré et sans dégagement visuel sur le plateau



61- Vue panoramique sur le bourg de Caix et sur le clocher de l'église, depuis l'entrée du village sur la D28

### ENJEUX / VALLEE DE LA LUCE

Entre Vrély et Cayeux-en-Santerre, les premières dépressions de la vallée de la Luce sont relativement étroites et encaissées. Les vues qui s'ouvrent vers le plateau sont ponctuées de nombreux éléments de paysage repères, dont plusieurs parcs éoliens. Les plus proches sont situés au nord et au sud de la vallée.

Depuis cette unité paysagère, les enjeux paysagers vis à vis du projet de Champ Serpette restent faibles à nuls, du fait de l'éloignement et du contexte éolien déjà très présent dans le paysage proche.

II-E. SYNTHÈSE DES SENSIBILITES A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE

a- Synthèse des sensibilités par unité de paysage, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

UNITE DE PAYSAGE	SENSIBILITE
LE SANTERRE	MODEREE, S'AFFAIBLISSANT AVEC L'ELOIGNEMENT
LA VALLEE DE L'INGON	FAIBLE
LA VALLEE DE LA SOMME	FAIBLE A NULLE
LE NOYONNAIS	FAIBLE A NULLE
LA VALLEE DE L'AVRE	FAIBLE A NULLE
LA VALLEE DE LA LUCE	FAIBLE A NULLE

b- Synthèse des sensibilités patrimoniales, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

COMMUNE	MONUMENT	TYPE	EPOQUE	ELEMENT	SITUATION	DISTANCE AU PROJET	CLASSEMENT	ZVI	SENSIBILITE
FRESNOY LES ROYE	CROIX EN PIERRE	BAS	12EME	CROIX	DANS LE CIMETIERE	PUBLIQUE	CMH	potentiellement visible	MODEREE
LA CHAVATTE	BLOCKHAUS ALLEMAND	BAS	20EME SIECLE	BLOCKHAUS	ISOLE EN BORD DE CHAMP	PRIVEE	IMH	potentiellement visible	MODEREE A FAIBLE
BEAUFORT EN SANTERRE	EGLISE	HAUT	12EME SIECLE	EGLISE	CENTRE BOURG	9,3km	IMH	potentiellement visible	NULLE
HARBONNIERES	EGLISE PAROISSIALE SAINT MARTIN	HAUT	15EME-16EME-17EME	EGLISE	CENTRE BOURG	11,6km	CMH	hors ZVI	NULLE
ROYE	ANCIENS REMPARTS	HAUT	MOYEN AGE	ENCEINTE-TOUR-COURTINE	FORTIFICATION DE L'AGGLOMERATION	5,5km	IMH	potentiellement visible	NULLE
ROYE	EGLISE SAINT PIERRE	HAUT	15EME-16EME-20EME SIECLE	CHŒUR-DECOR INTERIEUR	CENTRE BOURG	5,4km	CMH	potentiellement visible	MODEREE A FAIBLE
TILLOLOY	DOMAINE DE TILLOLOY	HAUT	17EME-18EME-19EME-20EME	COMMUNS-PARC-JARDIN REGULIER-DOUVES-ALLEE-PORTAIL	EN LIMITE DE BOURG	11,7km	CMH	potentiellement visible	FAIBLE
TILLOLOY	EGLISE	HAUT		EGLISE	EN LIMITE DE BOURG	11,7km	CMH	potentiellement visible	NULLE
VAUVILLIERS	EGLISE SAINT ELOI	HAUT	12EME-16EME-17EME-18EME	CHŒUR-TRANSEPT	CENTRE BOURG	9,8km	IMH	hors ZVI	NULLE
GUERBIGNY	EGLISE	HAUT	13EME-15EME SIECLE	EGLISE	CENTRE BOURG	10,8km	CMH	hors ZVI	NULLE
CAIX	EGLISE	HAUT	13EME-15EME-16EME SIECLE	EGLISE	CENTRE BOURG	11,7km	CMH	potentiellement visible	NULLE
FALVY	EGLISE	HAUT		EGLISE	CENTRE BOURG	10km	CMH	potentiellement visible	NULLE
SAINTE CHRIST BRIOST	ANCIEN CIMETIERE	BAS		ANCIEN CIMETIERE	DANS UN HAMEAU	11km	CMH	hors ZVI	NULLE
VILLERS CARBONNEL	RESTES DU CHATEAU D'HAPPLAINCOURT	BAS	13EME SIECLE	RESTES DU CHATEAU	ISOLE	10km	IMH	potentiellement visible	NULLE

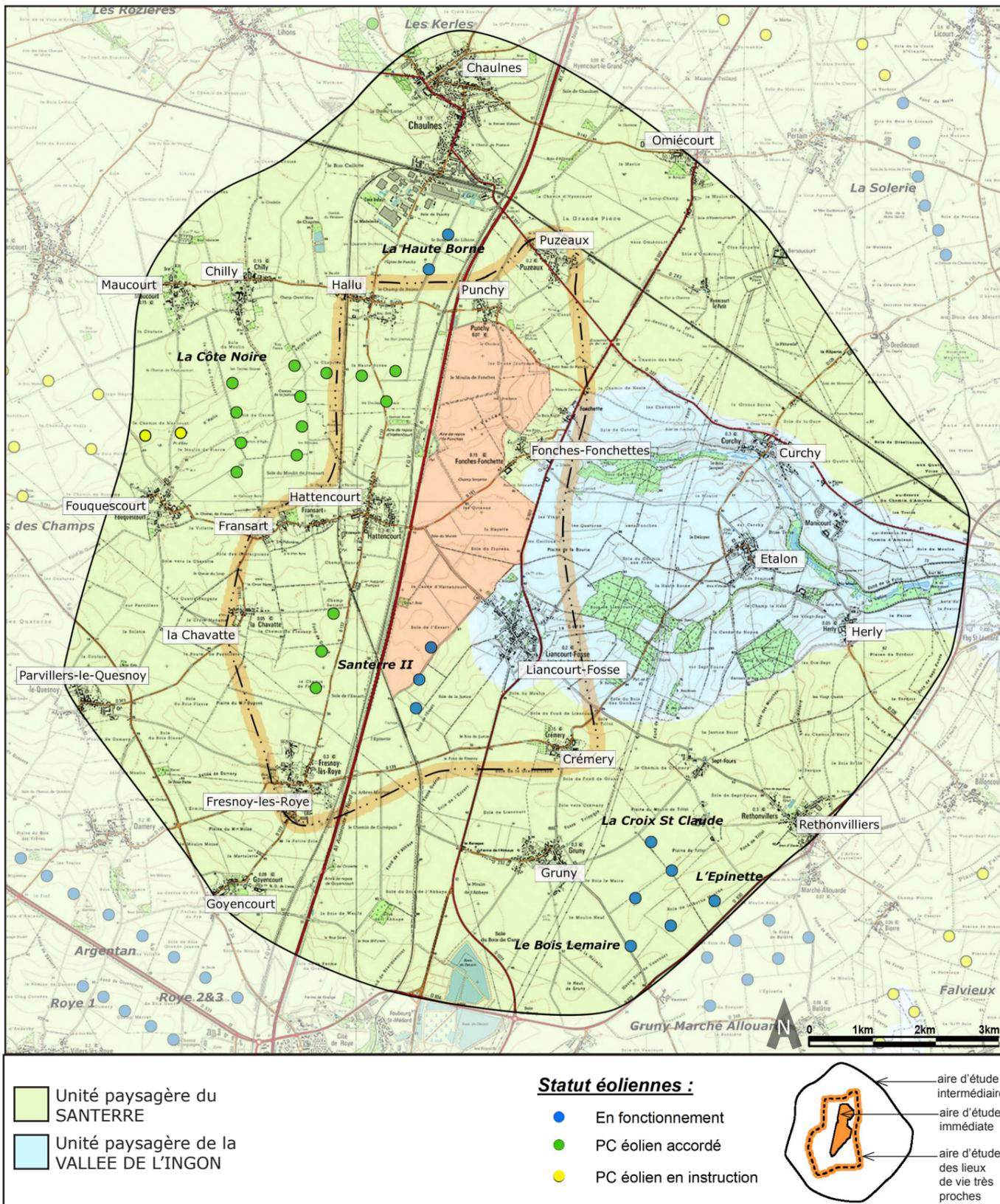
AE = Aire d'Etude  
 AEI = Aire d'Etude Intermédiaire  
 AEE = Aire d'Etude Eloignée

UP = Unité Paysagère  
 S = Santerre  
 VL = Vallée de la Luce  
 VS = Vallée de la Somme

PARTIE 1 : ETAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE  
CHAPITRE III : PERCEPTIONS VISUELLES A L'ECHELLE  
DE L'AIRE D'ETUDE INTERMEDIAIRE & EFFETS CUMULES

# III. PERCEPTIONS VISUELLES A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE INTERMEDIAIRE & EFFETS CUMULES

## III-A. LES PERCEPTIONS VISUELLES DEPUIS LES LIEUX DE VIE



### a- Méthodologie

L'étude des perceptions visuelles depuis les lieux de vie proches et très proches a plusieurs objectifs :

- > situer l'emprise de l'aire d'étude immédiate dans les champs de visibilité qui s'ouvrent depuis les lieux de vie.
- > qualifier ces perceptions visuelles en fonction de l'environnement paysager et de l'éloignement de l'aire d'étude immédiate.
- > situer l'emprise de l'aire d'étude immédiate par rapport au contexte éolien proche, afin d'étudier les effets cumulatifs potentiels et de les qualifier (continuité, superposition, encerclement...).
- > déterminer les sensibilités de chaque point de vue étudié vis à vis du projet de Champ Serpette (nulle, faible, modérée, forte, très forte, rédhibitoire).

A l'échelle de l'aire d'étude intermédiaire, on compte 22 petits bourgs, parmi lesquels on peut distinguer 10 lieux de vie très proches du projet éolien de Champ Serpette, situés dans un rayon de 2 km maxi autour des limites de l'aire d'étude immédiate (aire d'étude surlignée en orange).

Dans la suite de l'étude, ces échelles de perceptions (proches et très proches) sont traitées dans des chapitres distincts.

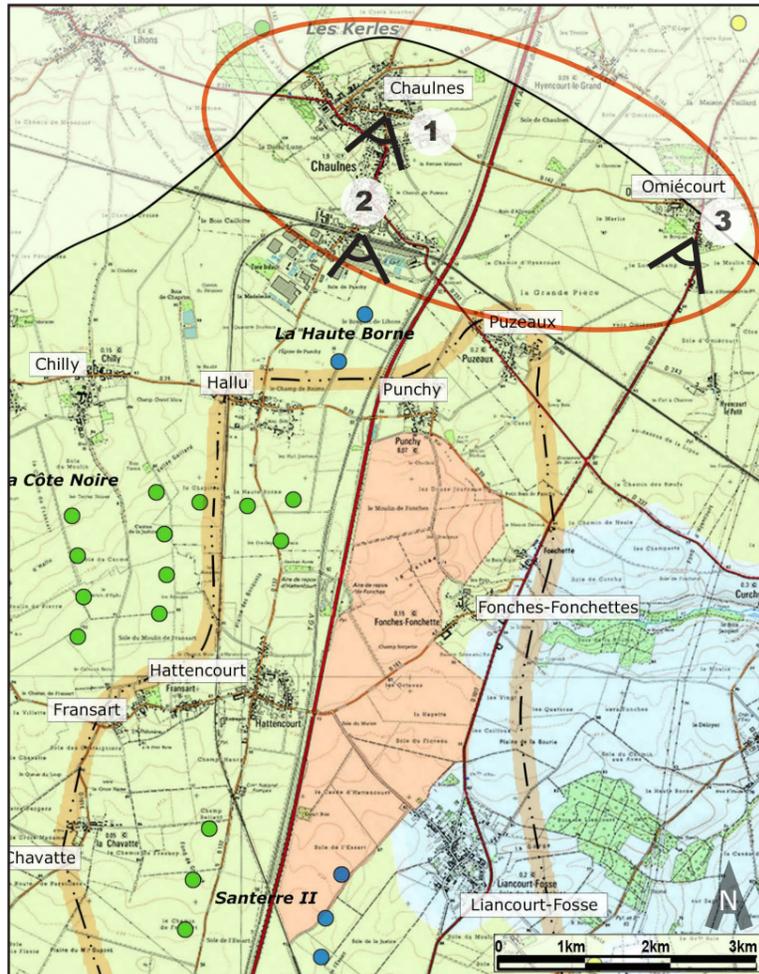
### Perceptions visuelles depuis les lieux de vie proches :

Les champs de visibilité sont traités selon les types de vues qui s'ouvrent depuis les bourgs et leur orientation vers l'aire d'étude immédiate.

- > au nord : Chaulnes et Omiécourt
- > à l'est : Curchy, Etalon et Herly, dans la vallée de l'Ingon
- > au sud-est : Rethonvilliers et Gruny
- > au sud-ouest : Goyencourt, Parvillers-le-Quesnoy et Fouquescourt
- > au nord-ouest : Maucourt et Chilly

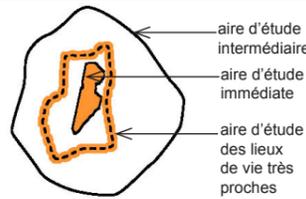
III-A. LES PERCEPTIONS VISUELLES DEPUIS LES LIEUX DE VIE

a- Perceptions visuelles depuis le nord du projet de Champ Serpette : Chaulnes et Omiécourt



**Statut éoliennes :**

- En fonctionnement
- PC éolien accordé
- PC éolien en instruction



Carte de localisation des prises de vue

Comme la plupart des bourgs du plateau du Santerre, il existe peu d'ouverture sur le paysage depuis le coeur d'Omiécourt. C'est à la sortie sud que la perspective du plateau se dessine, avec le projet de Champ Serpette à 4 km légèrement décalé vers l'ouest par rapport à l'axe de la route.

Dans les cas de ces deux lieux de vie, l'aire d'étude immédiate pour le projet éolien est décalée par rapport aux perspectives de sorties de bourg, avec, pour Chaulnes, un parc éolien en projet au premier-plan.

-> **sensibilité modérée**

-> **effets cumulés : continuité avec les autres projets**

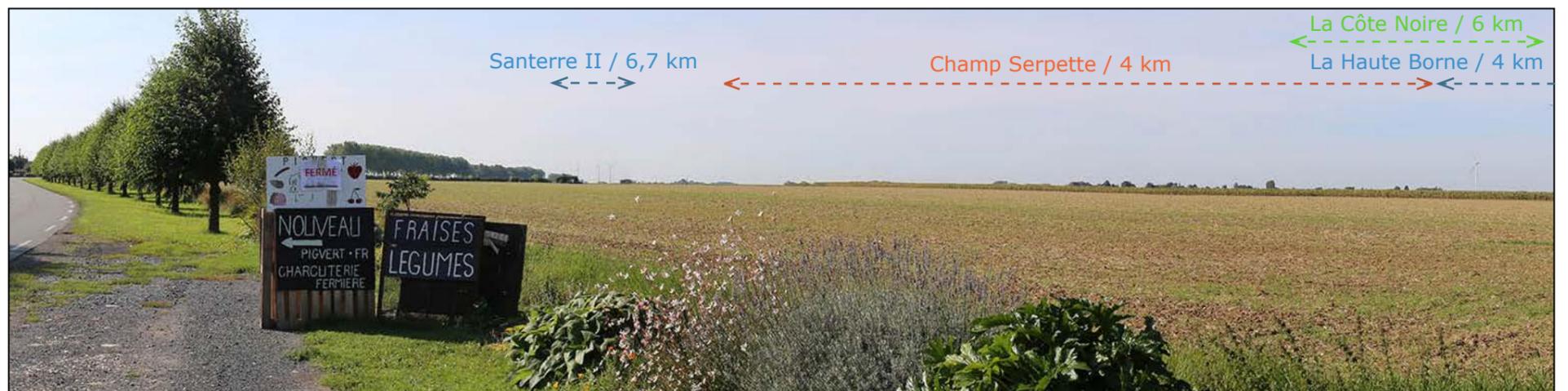
Chaulnes est la plus grosse commune de l'aire d'étude intermédiaire (2000 habitants environ). Cette petite ville est caractéristique des bourgs du plateau du Santerre : un centre organisé autour de grands axes traversants, formant des alignements de façades en brique. L'extension de la ville vers le sud se rapproche de la voie ferrée et de la gare, ainsi que de l'importante zone industrielle et agro-industrielle qui marque le paysage. Depuis le centre-bourg, le projet de Champ Serpette est distant de 3 km vers le sud, à l'arrière du projet d'implantation du parc éolien de la haute Borne, puis du projet de la Côte Noire, cumulant un ensemble de 14 éoliennes.



1- Vue depuis la rue principale de Chaulnes



2- Vue depuis la passerelle de la gare de Chaulnes

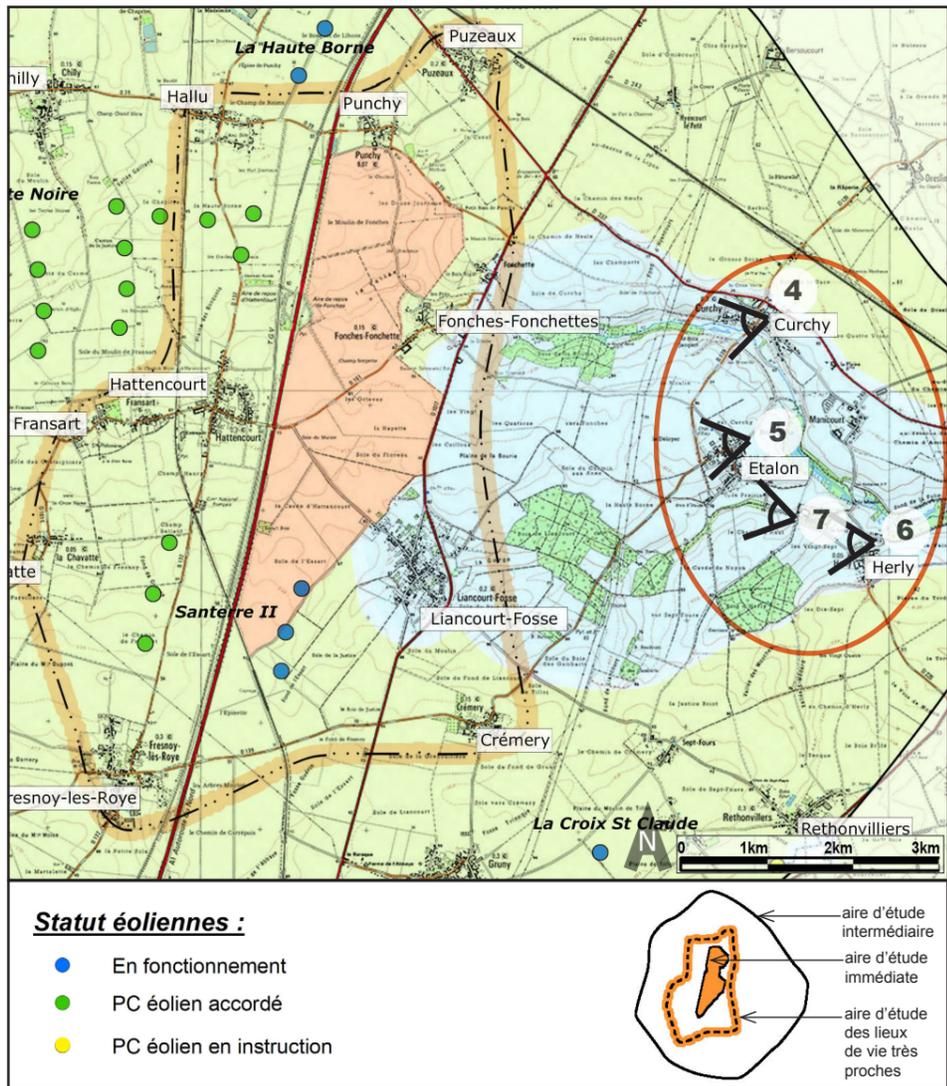


3- Vue depuis la sortie sud du bourg d'Omiécourt

prise de vue réactualisée en oct 2017

III-A. LES PERCEPTIONS VISUELLES DEPUIS LES LIEUX DE VIE

b- Perceptions visuelles depuis l'est du projet de Champ Serpette : Curchy, Etalon et Herly dans la vallée de l'Ingon



4- Vue depuis l'entrée du bourg de Curchy



5- Vue depuis le bourg d'Etalon

prise de vue réactualisée en oct 2017



6- Vue depuis le bourg d'Herly

La vallée de l'Ingon est marquée par de faibles ondulations du relief accompagnées de masses boisées. Les trois petits bourgs de Curchy, Etalon et Herly occupent ce micro-paysage, aux structures végétales riches. Des vues panoramiques s'ouvrent, assez larges, mais elles sont rythmées et cadrées par des écrans dès les premiers-plans. L'aire d'étude immédiate, en recul de plus de 3 à 3,5 km, est donc perçue ponctuellement. Depuis ce champ de visibilité ouvert vers l'ouest, la plupart des autres parcs éoliens du plateau apparaissent à l'arrière du projet de Champ Serpette, en superposition.

Située sur le plateau, en retrait des premiers vallonnements de l'Ingon, la zone d'étude immédiate est mise à distance des lieux de vie par ce micro-relief, et par les masses boisées

- > **sensibilité modérée**
- > **effets cumulés : superposition avec l'ensemble des autres projets**



**Les paysages de la Vallée de l'Ingon - description extraite de l'Atlas des Paysages de la Somme :**

**Éléments caractéristiques du paysage :**

«La modeste vallée de l'Ingon est un territoire secret cerné - et protégé - par un triangle de voies de communications. Il est limité à l'ouest par l'ex-N17 qui longe l'autoroute A1, et par deux routes départementales qui convergent vers le canal du Nord : au nord la D337 et au sud, la D930».\*

> «L'identité agricole de ce territoire se perçoit de façon immédiate par les dimensions des terres de culture, l'importance des sucreries (Saint-Louis à Nesle) ainsi que par les vestiges d'anciennes râperies».\*

> «Par opposition aux paysages de la vallée de l'Ingon, les territoires alentours sont structurés par la logique agro-industrielle : silos à l'est de Languuevoisin-Quiquery, voie ferrée de marchandises entre Chaulnes et Eppeville, sucrerie et usine chimique à Nesle».\*

> «A Herly, le château médiéval défendant le passage de l'Ingon, fut remplacé au XVIIème siècle par un château en brique et pierre qui sera détruit en 1914/1918, mais reconstruit en 1926. L'axe principal de composition du château est prolongé par une majestueuse allée de marronniers établie sur une terrasse surplombant la vallée».\*

> «En dépit des destructions liées à la Première Guerre Mondiale, plusieurs villages ont conservé des structures picardes traditionnelles : mare à Etalon et Manicourt, village-croix d'Hattencourt et Omiécourt, villages étagés à Curchy et Herly ; ils ont conservé également des logiques anciennes d'inscription dans le territoire».\*

> «Le développement pavillonnaire, lié aux activités des villes voisines de Nesle ou de Roye, gagnerait à ne pas ignorer les structures de constitution de ces vieux villages, comme le montre le mitage pavillonnaire de la ligne de crête de Fonches-Fonchette».\*

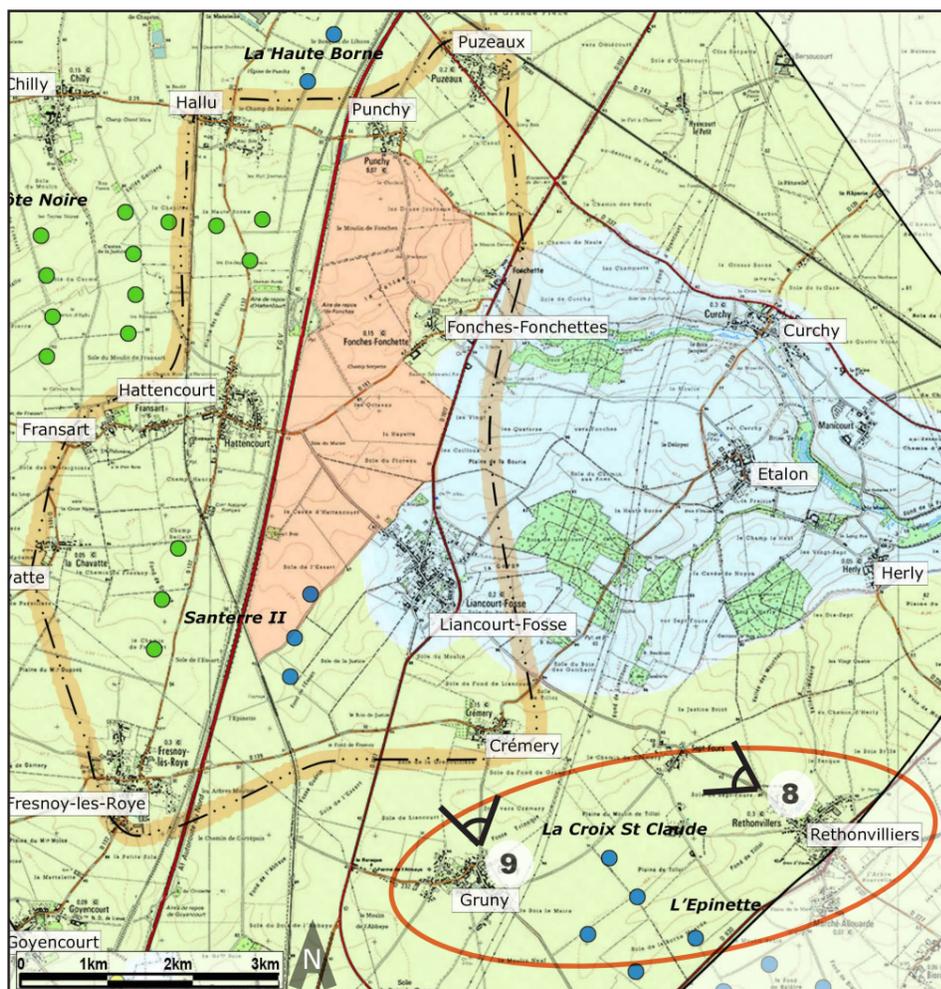
\* Extraits de l'Atlas des Paysages de la Somme



7- Vue depuis la grille du château d'Herly dans l'axe de l'alignement de marronniers, vers l'ouest

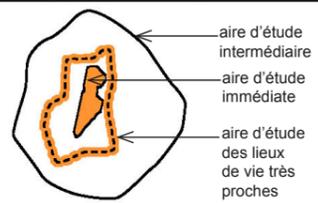
III-A. LES PERCEPTIONS VISUELLES DEPUIS LES LIEUX DE VIE

c- Perceptions visuelles depuis le sud-est du projet de Champ Serpette : Rethonvilliers et Gruny



**Statut éoliennes :**

- En fonctionnement
- PC éolien accordé
- PC éolien en instruction



Carte de localisation des prises de vue



8- Vue depuis la sortie nord-ouest de Rethonvilliers



9- vue depuis la sortie nord de Gruny

prise de vue réactualisée en oct 2017

Au sud-est de l'aire d'étude immédiate pour le projet de Champ Serpette, les bourgs de Rethonvilliers et Gruny sont déjà proches (1 à 2 km) d'un ensemble de parcs éoliens en fonctionnement situés au sud de Rethonvilliers : La Croix Saint Claude, L'Épinette, Le Bois lemaire, et Gruny, Marché Allouarde.

Comme pour les autres bourgs du Santerre, ce sont les vues aux sorties du bourg qui s'ouvrent sur le grand paysage.

Si une partie de l'ensemble de parcs éoliens au sud de Rethonvilliers est visible depuis la sortie nord-ouest de Rethonvilliers, le projet de Champ Serpette occupe une partie des panoramas (côté ouest) ; la partie s'ouvrant vers le rebord du plateau et la vallée de l'Ingon, ménageant une large respiration entre les parcs éoliens.

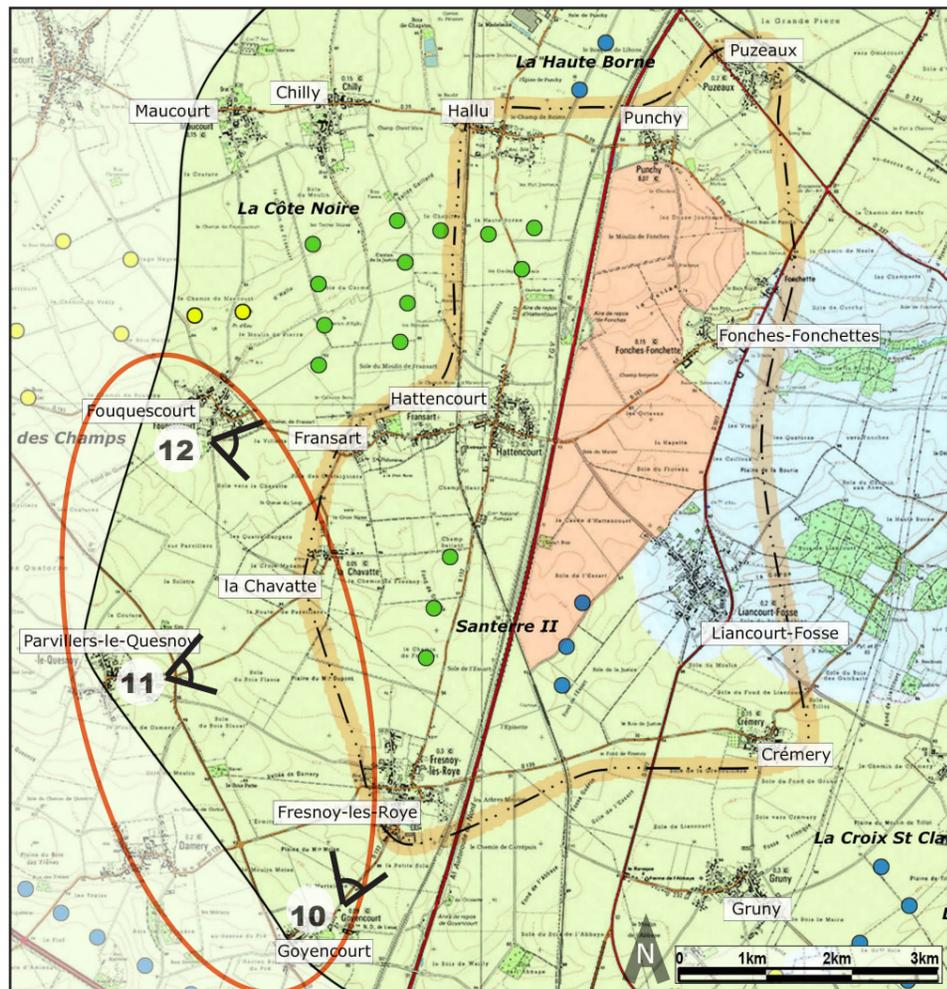
Depuis ces lieux de vie au sud-est de l'aire d'étude immédiate, les projets de Santerre II et Champ Serpette se trouvent dans la continuité l'un de l'autre.

-> **sensibilité modérée**

-> **effets cumulés : continuité et superposition avec le parc de Santerre II**

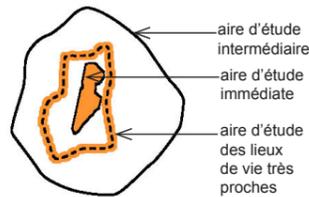
III-A. LES PERCEPTIONS VISUELLES DEPUIS LES LIEUX DE VIE

d- Perceptions visuelles depuis le sud-ouest du projet de Champ Serpette : Goyencourt, Parvillers-le-Quesnoy et Fouquescourt



**Statut éoliennes :**

- En fonctionnement
- PC éolien accordé
- PC éolien en instruction



Les communes de Goyencourt, Parvillers-le-Quesnoy et Fouquescourt sont de petits bourgs caractéristiques du Santerre (entre 100 et 200 habitants). Les vues qui s'ouvrent vers l'est, en marge des centres-bourgs, donnent à voir l'aire d'étude immédiate dans sa grande longueur.

Le parc éolien Santerre II, dont 3 éoliennes sont en service, occupe à chaque fois les premiers-plans, souvent superposé à l'emprise de l'aire d'étude immédiate pour le projet de Champ Serpette. Depuis Parvillers-le-Quesnoy et à Fouquescourt, l'emprise de ces projets éolien occupe une grande partie du champ de visibilité, à une distance de 2,5 à 3,5 km.

Depuis ces lieux de vie à l'ouest et sud-ouest de l'aire d'étude immédiate, les projets éoliens Santerre II et Champ Serpette occupent l'arrière-plan des panoramas, la plupart de temps en superposition.

-> **sensibilité modérée**

-> **effet cumulés : superposition avec le parc Santerre II**



10- Vue depuis la sortie nord de Goyencourt

prise de vue réactualisée en oct 2017



11- Vue depuis la sortie est de Parvillers-le-Quesnoy

prise de vue réactualisée en oct 2017

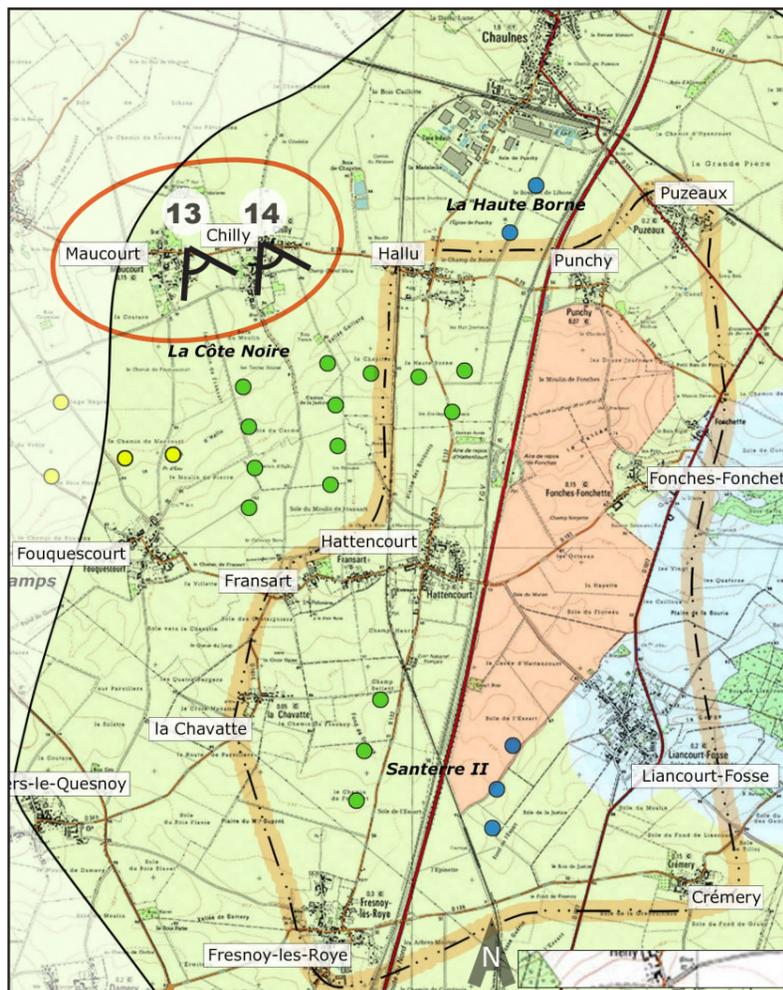


12- Vue depuis la sortie est de Fouquescourt

prise de vue réactualisée en oct 2017

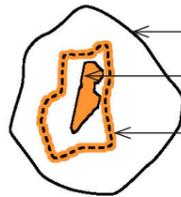
III-A. LES PERCEPTIONS VISUELLES DEPUIS LES LIEUX DE VIE

e- Perceptions visuelles depuis le nord-ouest du projet de Champ Serpette : Maucourt et Chilly



**Statut éoliennes :**

- En fonctionnement
- PC éolien accordé
- PC éolien en instruction



aire d'étude intermédiaire  
aire d'étude immédiate  
aire d'étude des lieux de vie très proches

Carte de localisation des prises de vue



13- Vue depuis la sortie est de Maucourt, vers Chilly



14- Vue depuis le centre de Chilly

Les 2 bourgs de Maucourt et de Chilly ont plusieurs particularités qui les distinguent des autres situations rencontrées parmi les lieux de vie proches du projet de Champ Serpette.

- les 2 bourgs sont distants l'un de l'autre d'à peine 1 km, le long de la D39.
- ils sont séparés de l'aire d'étude immédiate par le parc éolien de la Côte Noire (12 éoliennes en projet dont le PC a été accordé) situés à moins d'1 km des points de vue ci-contre.
- le village de Chilly a un centre-bourg relativement ouvert depuis lequel des vues s'ouvrent vers le sud-est, en direction de l'aire d'étude immédiate, mais également vers les autres parcs éoliens en projet.

Depuis ces lieux de vie au nord-ouest du projet de Champ Serpette, le paysage éolien sera formé par le parc éolien de la Côte Noire. Champ Serpette se situe à l'arrière-plan, à 3 km .

- > **sensibilité modérée**
- > **effets cumulés : superposition avec le projet de la Côte Noire**

III-B. LES PERCEPTIONS VISUELLES DEPUIS LES LIEUX DE VIE LES PLUS PROCHES



**Statut éoliennes :**

- En fonctionnement
- PC éolien accordé
- PC éolien en instruction

  aire d'étude intermédiaire  
  aire d'étude immédiate  
  aire d'étude des lieux de vie très proches

Carte de localisation des lieux de vie très proches à l'échelle de l'aire d'étude intermédiaire

**a- Méthodologie**

L'aire d'étude des lieux de vie très proches couvre un territoire dont les bourgs se situent à une distance allant de quelques centaines de mètres à 3 km de l'aire d'étude immédiate.

Au nombre de 10, ces bourgs sont presque tous implantés sur le plateau du Santerre ; les villages de Fonche-Fonchettes et de Liencourt-Fosse sont partiellement ou entièrement, selon le cas, en limite de l'unité paysagère de la vallée de l'Ingon.

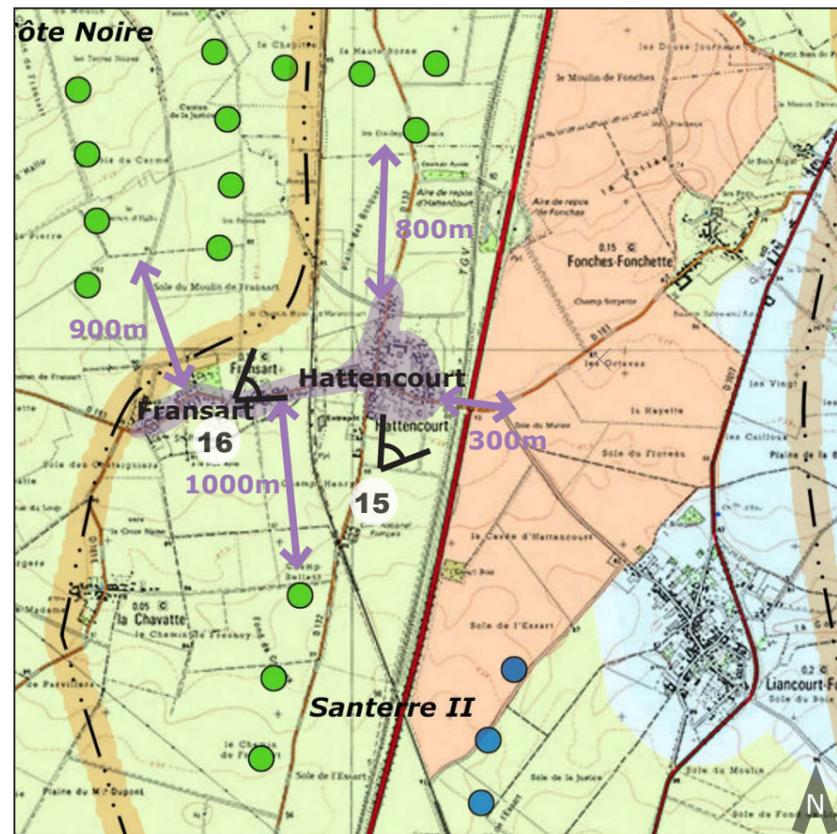
A cette échelle, chacun de ces bourgs est présenté et illustré :

- > nombre d'habitants
- > configuration
- > environnement paysager
- > situation par rapport à l'aire d'étude immédiate (orientation, distance)
- > situation par rapport aux autres parcs éoliens en projet

Enfin, une synthèse des sensibilités par rapport au projet de Champ Serpette, ainsi qu'une analyse des effets cumulatifs avec les autres parcs éoliens sont proposés.

III-B. LES PERCEPTIONS VISUELLES DEPUIS LES LIEUX DE VIE LES PLUS PROCHES

b- Perceptions visuelles depuis les bourgs d'Hattencourt et de Fransart



Les bourgs de Fransart et d'Hattencourt se trouvent dans la continuité l'un de l'autre. L'étude porte donc sur ces 2 communes, les considérant comme un seul ensemble de lieux de vie.

> **Nombre d'habitants** : Fransart = 155 habitants, Hattencourt = 272 habitants

> **Configuration** : une urbanisation quasi continue le long des axes de circulation (D161 et D132), caractéristique des bourgs du Santerre avec des alignements des façades en briques.

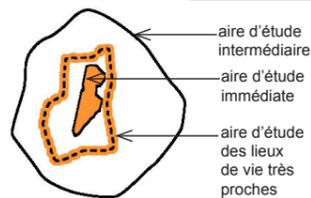


15- Vue sur le bourg d'Hattencourt depuis une route communale au sud

prise de vue réactualisée en oct 2017

**Statut éoliennes :**

- En fonctionnement
- PC éolien accordé
- PC éolien en instruction



> **Environnement paysager** : L'environnement immédiat est celui du plateau du Santerre : grandes parcelles agricoles. Les bourgs de Fransart et d'Hattencourt sont accompagnés d'un environnement boisé et arboré qui contraste avec le paysage d'openfield. Le tracé de l'A1, suivi par la ligne TGV Nord Europe, crée une limite visuelle aux panoramas, soulignée par un cordon arbustif.

> **Situation par rapport à l'aire d'étude immédiate** : Hattencourt est l'un des bourgs les plus proches des limites de l'aire d'étude immédiate (moins de 300 m) qui se situe à l'est du bourg. Elle se trouve de l'autre côté du fuseau A1/TGV Nord Europe.

> **Situation par rapport aux autres parcs éoliens en projet** : 2 autres parcs éoliens se situent au nord et au sud des bourgs de Fransart et d'Hattencourt, totalisant 18 éoliennes en projet, distantes au plus près, de 800 à 1000 m.

Cette configuration du contexte éolien crée un effet d'encercllement partiel des 2 bourgs : mise à part une ouverture vers l'ouest, la plupart des champs visuels s'ouvrant depuis les marges de ces lieux de vie (limites de bourgs, entrées et sorties) seront ponctués d'éoliennes situées à moins d'1 km.

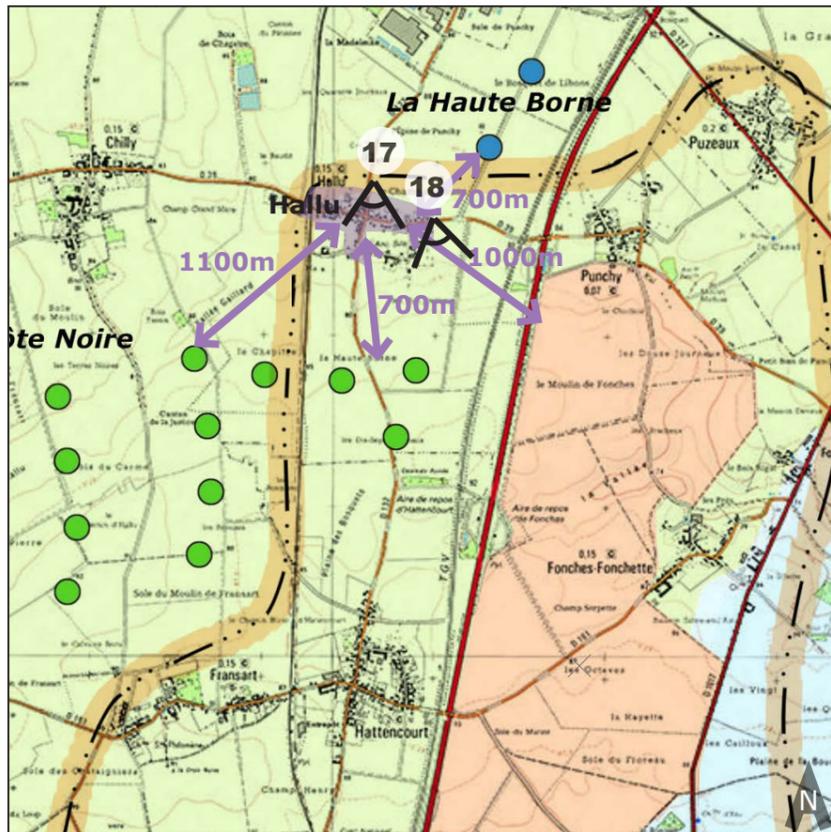
-> **sensibilité : forte**

-> **effets cumulés : risque d'effet d'encercllement avec les autres parcs éoliens**



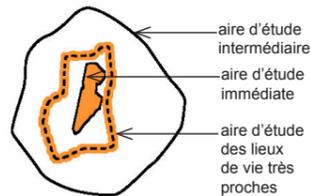
16- Vue sur le centre du bourg de Fransart

c- Perceptions visuelles depuis le bourg d'Hallu



Statut éoliennes :

- En fonctionnement
- PC éolien accordé
- PC éolien en instruction



Carte de localisation des prises de vue

Hallu :

> **Nombre d'habitants** : 178 habitants

> **Configuration** : un village «croix», organisé le long des deux axes de circulation qui se croisent : la D39 et la D132

> **Environnement paysager** : Silhouette caractéristique du Santerre, Hallu apparaît depuis le plateau dans un environnement arboré ponctuel duquel se détachent des constructions récentes (hangar, maison...). Depuis l'intérieur du bourg, les principales ouvertures vers le plateau se trouvent dans l'axe des routes principales.



17- Vue sur le croisement au centre d'Hallu

> **Situation par rapport à l'aire d'étude immédiate** : Hallu se situe à au moins 1000 m des limites de l'aire d'étude immédiate, vers le nord-est du bourg, de l'autre côté du fuseau A1/TGV Nord Europe. C'est la partie nord de l'aire d'étude immédiate qui est visible depuis Hallu.

> **Situation par rapport aux autres parcs éoliens en projet** : 2 autres parcs éoliens se situent au nord-est et au sud du bourg d'Hallu, totalisant 14 éoliennes en projet, distantes au plus près, de 700 à 1100 m. Cette configuration du contexte éolien crée un effet d'encerclement partiel d'Hallu : seuls les champs de visibilité ouverts vers le nord et le nord-ouest ne comportent pas d'éoliennes proches.

-> **sensibilité : forte**

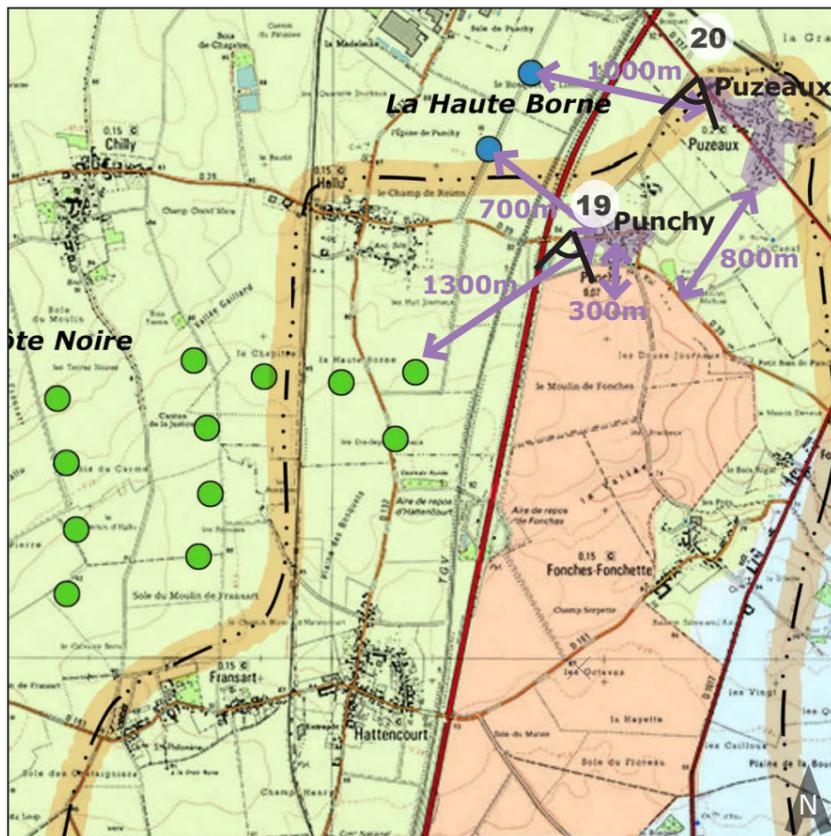
-> **effets cumulés : risque d'effet d'encerclement partiel, déjà présent avec les projets dont le PC est accordé**



18- Vue sur le bourg d'Hallu et le paysage du plateau, depuis la D39

III-B. LES PERCEPTIONS VISUELLES DEPUIS LES LIEUX DE VIE LES PLUS PROCHES

d- Perceptions visuelles depuis les bourgs de Puchy et de Puzeaux

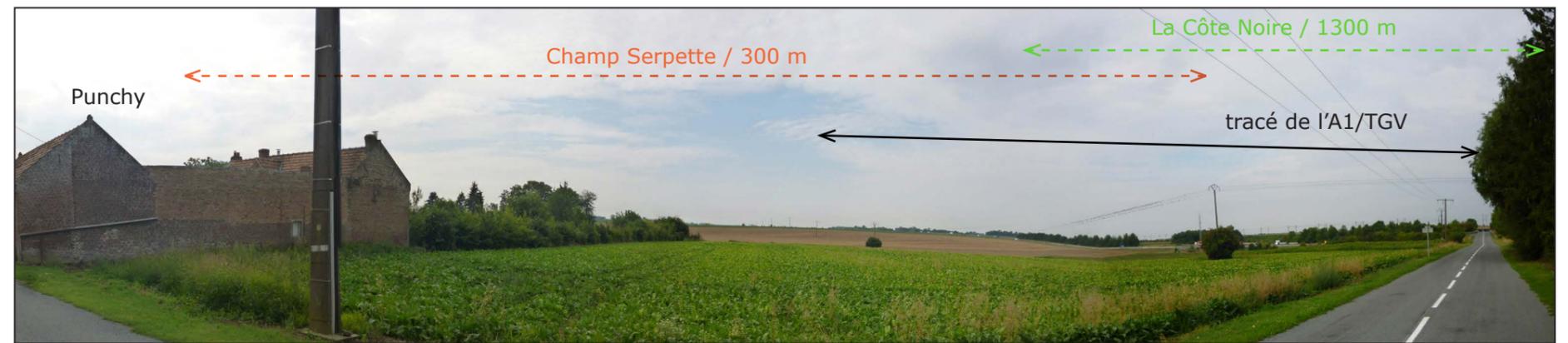


Les bourgs de Puchy et Puzeaux ont plusieurs similitudes : leur proximité avec l'A1 et leur situation géographique par rapport à l'aire d'étude immédiate.

> **Nombre d'habitants** : Puchy = 79 habitants et Puzeaux = 261 habitants

> **Configuration** : Puchy et Puzeaux sont de petits bourgs implantés le long d'axes de circulation fréquentés (D39 et D337)

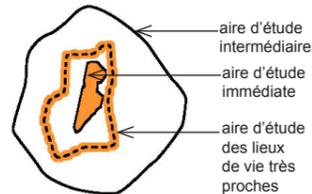
> **Environnement paysager** : Le fuseau de l'A1 et son cordon arbustif créent un contraste visible et une ligne forte dans le paysage d'openfield du plateau du Santerre. Comme pour les autres bourgs du plateau, les champs de visibilité dégagés s'ouvrent en limite des bourgs, et les grandes perspectives du paysage s'ouvrent à perte de vue.



19- Vue depuis la sortie est de Puchy, sur la D39

**Statut éoliennes :**

- En fonctionnement
- PC éolien accordé
- PC éolien en instruction



Carte de localisation des prises de vue

> **Situation par rapport à l'aire d'étude immédiate** : Puchy et Puzeaux se situent au nord de l'aire d'étude immédiate, à une distance de 300 m et 800 m. Depuis ces points de vue, l'aire d'étude immédiate suit la perspective du fuseau de l'A1/TGV.

> **Situation par rapport aux autres parcs éoliens en projet** : 2 parcs éoliens en projet se trouvent à proximité des deux bourgs (entre 700 m et 1300 m au plus près). Il se situent de l'autre côté du fuseau A1/TGV, dans un large champ de vision ouvert vers l'ouest.

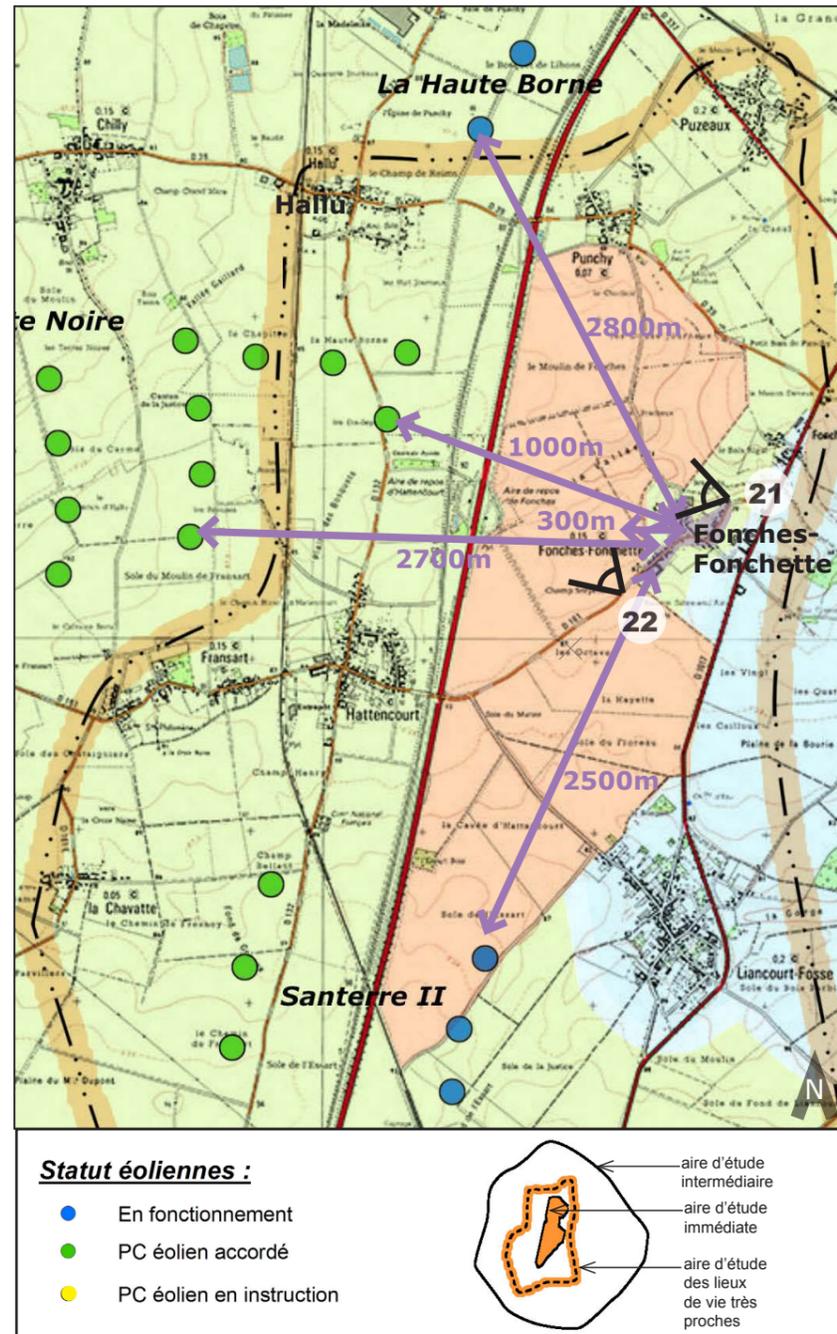
-> **sensibilité : forte**

-> **effets cumulés : continuité et superposition avec les autres projets éoliens**



20- Vue depuis la sortie est de Puzeaux, sur la D337

e- Perceptions visuelles depuis le bourg de Fonches-Fonchette



Carte de localisation des prises de vue

**Fonches-Fonchette :**

> **Nombre d'habitants :** 158 habitants

> **Configuration :** un village implanté le long de la D161

> **Environnement paysager :** Le bourg de Fonches-Fonchette est situé à la limite du plateau du Santerre et de la vallée de l'Ingon; de petits mouvements de reliefs animent ce paysage proche. Depuis le centre-bourg, les vues vers le plateau sont limitées par le tissu bâti continu.

> **Situation par rapport à l'aire d'étude immédiate :** Une grande partie ouest du bourg de Fonches-Fonchette se trouve à la proximité directe (moins de 300 m) de la limite de l'aire d'étude immédiate dont l'emprise au sol forme potentiellement un encerclement partiel du bourg.

> **Situation par rapport aux autres parcs éoliens en projet :** les 3 autres parcs éoliens en projet restent assez éloignés du bourg de Fonches-Fonchette (de 1 à 2,8 km). Toutefois, ils se situent tous potentiellement dans le champ de visibilité qui s'ouvre depuis ce lieu de vie, à l'arrière-plan.

-> **sensibilité : forte**

-> **effets cumulés : superposition, avec risque d'encerclement par le parc de Champ Serpette**



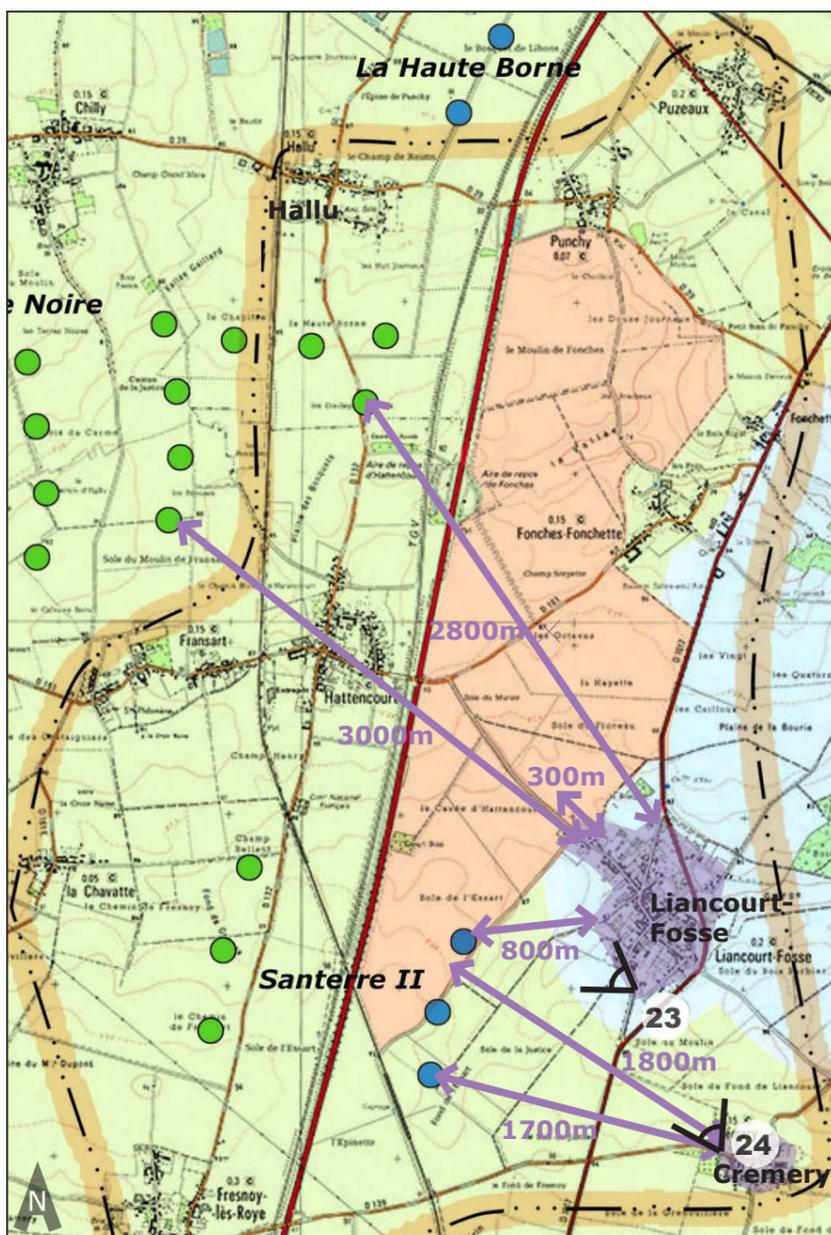
21- Vue sur le bourg de Fonches-Fonchette depuis le cimetière



22- Vue depuis la sortie ouest du bourg de Fonches-Fonchette, sur la D161

prise de vue réactualisée en oct 2017

f- Perceptions visuelles depuis les bourgs de Liancourt-Fosse et Crémery



Liancourt-Fosse et Crémery sont étudiés en même temps, car ils occupent une même situation par rapport à l'aire d'étude immédiate, en limite de la vallée de l'Ingon.

> **Nombre d'habitants** : Liancourt-Fosse = 284 habitants, Crémery = 126 habitants

> **Configuration** : Liancourt-Fosse et Crémery sont des villages-courtil, entourés de jardins et de vergers.

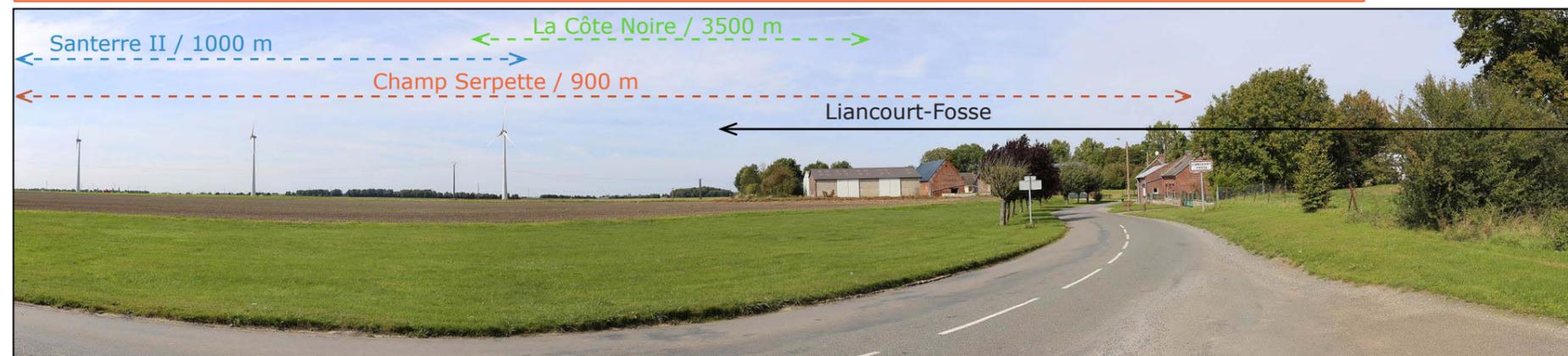
> **Environnement paysager** : A la limite entre le plateau du Santerre et la vallée de l'Ingon, l'environnement paysager autour de Liancourt-Fosse et de Crémery est marqué par les grandes parcelles agricoles limitées par des silhouettes boisées ponctuelles et les premières dépressions du relief, vers le nord-est. Liancourt-Fosse est un bourg particulièrement arboré.

> **Situation par rapport à l'aire d'étude immédiate** : Liancourt-Fosse est très proche de l'aire d'étude immédiate, visible depuis les abords et les accès au bourg. Crémery reste quant à lui, distant de 1800 m. Située à l'ouest et au nord-ouest du village, le champ de visibilité qui s'ouvre depuis ces bourgs vers le projet de Champ Serpette butte contre le cordon arbustif du fuseau de l'A1/TGV.

> **Situation par rapport aux autres parcs éoliens en projet** : Seul le projet de parc éolien de Santerre II (6 éoliennes dont 3 en service) constitue un enjeu particulier depuis les deux bourgs : distant de 800 à 1700 m, il se situe dans le même champ de visibilité que le projet de Champ Serpette. Les autres le sont également, mais à une distance de plus de 2800 m, à l'arrière-plan.

-> **sensibilité : forte**

-> **effets cumulés : continuité avec le projet de Liancourt-Fosse, superposition avec les autres projets**



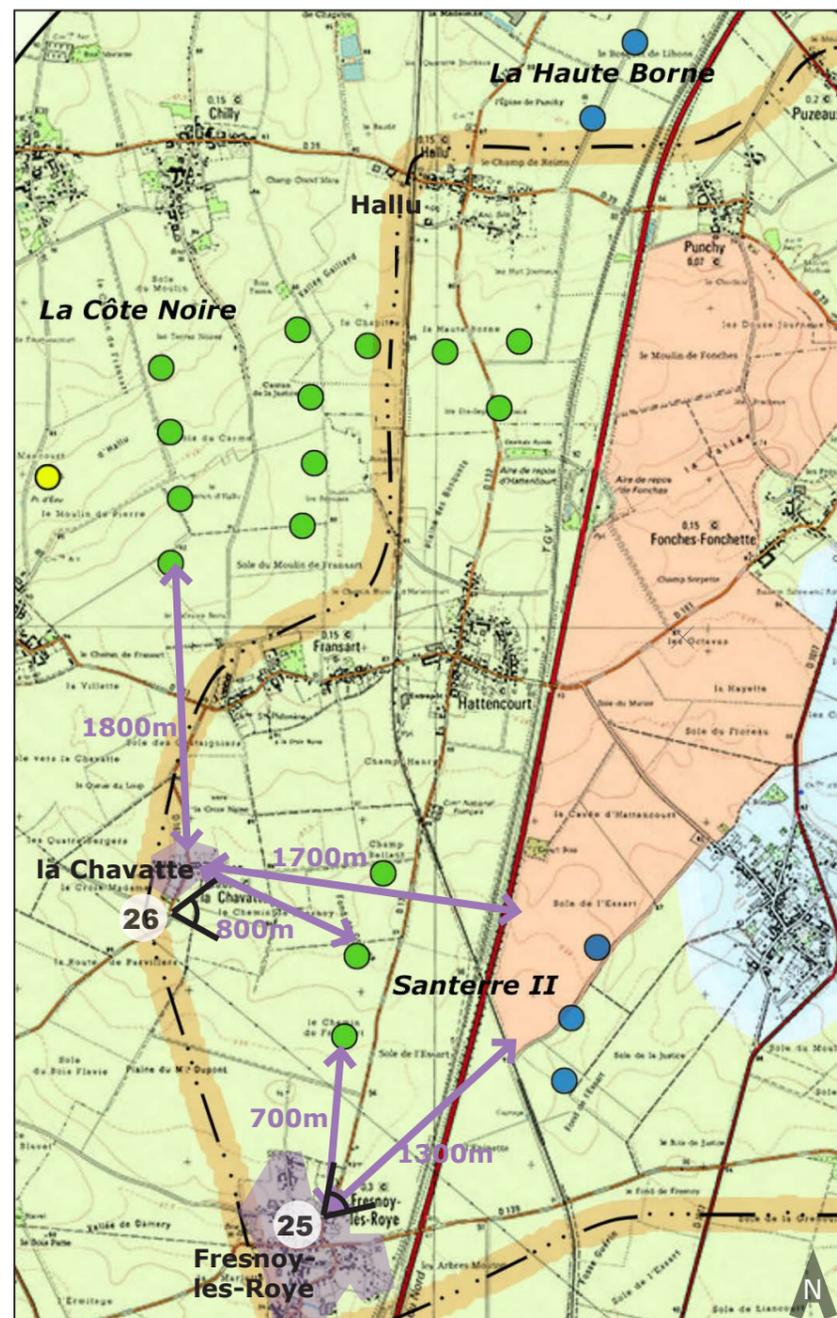
23- Vue depuis l'entrée sud de Liancourt-Fosse

prise de vue réactualisée en oct 2017



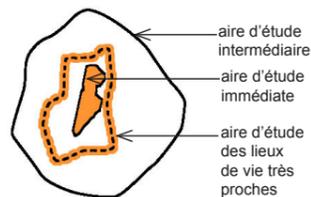
24- Vue depuis l'entrée ouest de Crémery, un bourg très arboré

**g- Perceptions visuelles depuis les bourgs de Fresnoy-les-Roye et la Chavatte**



**Statut éoliennes :**

- En fonctionnement
- PC éolien accordé
- PC éolien en instruction



Carte de localisation des prises de vue

Fresnoy-les-Roye et la Chavatte sont deux communes caractéristiques du plateau du Santerre, occupant le même type de situation par rapport à l'aire d'étude intermédiaire pour les projets de Champ Serpette, et dans le contexte éolien proche.

> **Nombre d'habitants** : Fresnoy-les-Roye = 297 habitants, la Chavatte = 72 habitants

> **Configuration** : Fresnoy-les-Roye est un village-courtil qui s'est construit au croisement des D132 et D139 ; la Chavatte est un petit village caractéristique du Santerre, étendu le long de la D161E.

> **Environnement paysager** : Mises à part les caractéristiques des bourgs du Santerre déjà décrites dans l'étude, l'environnement paysager de Fresnoy-les-Roye est marqué par la toute proximité du fuseau A1/TGV dont le linéaire est particulièrement visible depuis les abords du village.

> **Situation par rapport à l'aire d'étude immédiate** : la limite sud de l'aire d'étude immédiate est distante de 1300 à 1700 m des bourgs de Fresnoy-les-Roye et la Chavatte, orientée vers le nord-est de l'autre côté du fuseau A1/TGV.

> **Situation par rapport aux autres parcs éoliens en projet** : le projet de Santerre II se situe à mi-chemin entre les deux bourgs et l'aire d'étude immédiate. Il occupe une grande partie des champs de visibilité qui s'ouvrent vers le nord et l'est. L'étendue de l'aire d'étude immédiate crée une liaison potentielle entre les parcs éoliens en projet, perceptible en particulier depuis la Chavatte.

-> **sensibilité : forte**

-> **effets cumulés : continuité avec l'ensemble des projets éoliens**



25- Vue depuis la sortie nord de Fresnoy-les-Roye, sur la D132



26- Vue depuis l'entrée sud de la Chavatte

III-C. SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS DEPUIS LES LIEUX DE VIE PROCHES ET TRÈS PROCHES

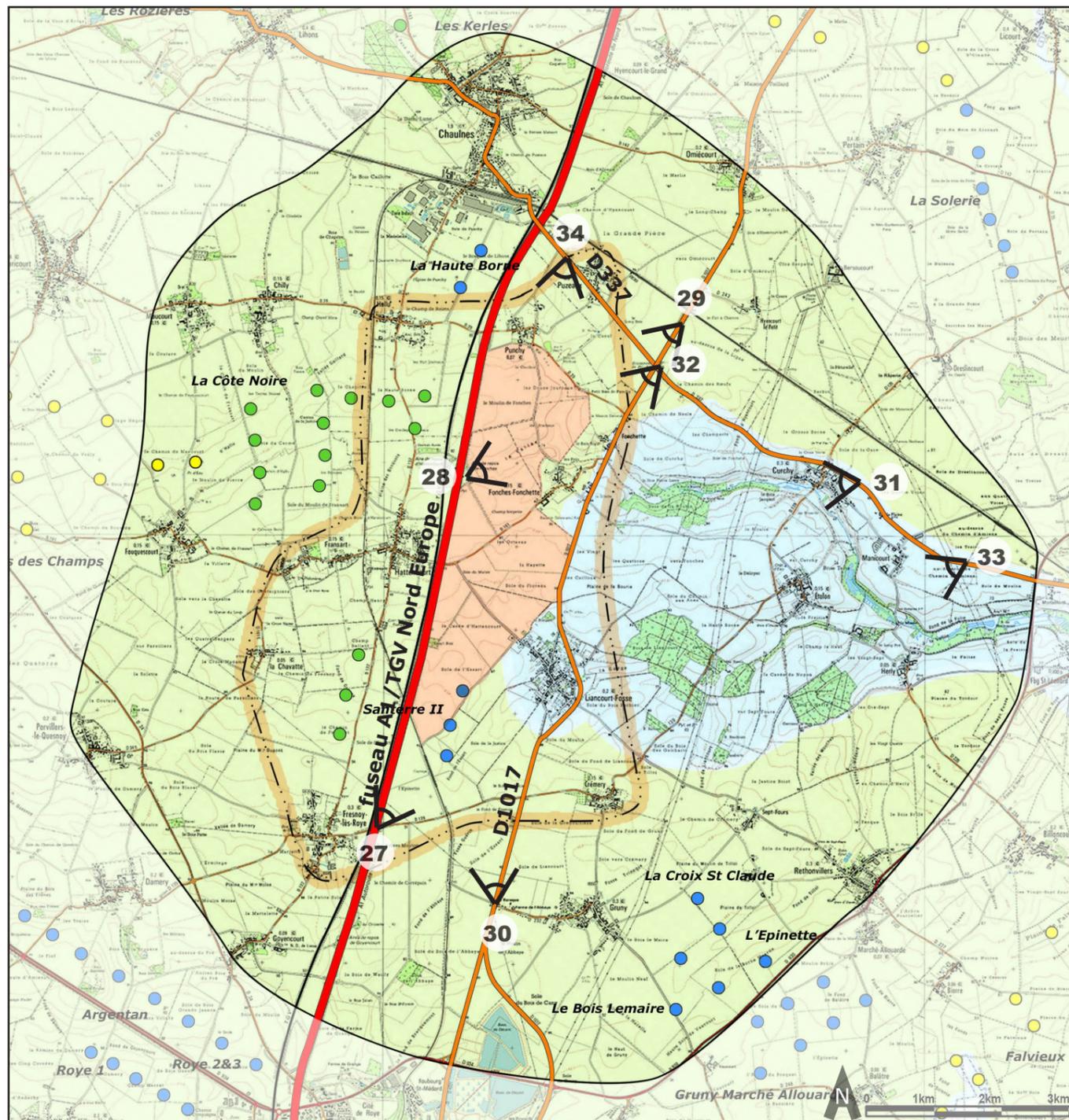
AE	UP	COMMUNE	ELOIGNEMENT DU PROJET	EFFETS CUMULES AVEC LES PARCS EOLIENS PROCHES, EN PROJET	SENSIBILITE
AEI	S	CHAULNES	3km	CONTINUITÉ AVEC LES PARCS D'HALLU, PUNCHY, LA COTE NOIRE	MODEREE
AEI	S	CHILLY	3,5km	SUPERPOSITION AVEC LES PARCS D'HALLU, LA COTE NOIRE	MODEREE
AEI	S	CREMERY	1,8km	CONTINUITÉ AVEC LE PARC DE LIANCOURT FOSSE, SUPERPOSITION AVEC LES AUTRES PROJETS	FORTE
AEI	VI	CURCHY	3,5km	SUPERPOSITION AVEC LES AUTRES PARCS EN PROJET	MODEREE
AEI	VI	ETALON	3km	SUPERPOSITION AVEC LES AUTRES PARCS EN PROJET	MODEREE
AEI	S	FONCHES-FONCHETTE	300m	SUPERPOSITION, AVEC RISQUE D'ENCERCLEMENT PAR LE PARC DE CHAMP SERPETTE	FORTE
AEI	S	FOUQUESCOURT	3km	SUPERPOSITION AVEC LE PARC DE LIANCOURT FOSSE	MODEREE
AEI	S	FRANSART	1,7km	RISQUE D'EFFET D'ENCERCLEMENT AVEC LES AUTRES	FORTE
AEI	S	FRESNOY LES ROYE	1,3km	CONTINUITÉ AVEC L'ENSEMBLE DES PROJETS EOLIENS	FORTE
AEI	S	GOYENCOURT	3,5km	SUPERPOSITION AVEC LE PARC DE LIANCOURT FOSSE	MODEREE
AEI	S	GRUNY	2,5km	CONTINUITÉ ET SUPERPOSITION AVEC LE PARC DE LIANCOURT-FOSSE	MODEREE
AEI	S	HALLU	1,1km	RISQUE D'EFFET D'ENCERCLEMENT PARTIEL, DÉJÀ PRÉSENT AVEC LES PROJETS DONT LE PC EST ACCORDÉ	FORTE
AEI	S	HATTENCOURT	400m	RISQUE D'EFFET D'ENCERCLEMENT AVEC LES AUTRES PARCS EOLIENS	FORTE
AEI	VI	HERLY	4,5km	SUPERPOSITION AVEC LES AUTRES PARCS EN PROJET	MODEREE
AEI	S	LA CHAVATTE	1,7km	CONTINUITÉ AVEC L'ENSEMBLE DES PROJETS EOLIENS	FORTE
AEI	S	LIANCOURT FOSSE	900m	CONTINUITÉ AVEC LE PARC DE LIANCOURT FOSSE, SUPERPOSITION AVEC LES AUTRES PROJETS	FORTE
AEI	S	MAUCOURT	4km	SUPERPOSITION AVEC LES PARCS D'HALLU, LA COTE NOIRE	MODEREE

AE = Aire d'Etude  
 AEI = Aire d'Etude Intermédiaire  
 AEE = Aire d'Etude Eloignée

UP = Unité Paysagère  
 S = Santerre  
 VL = Vallée de la Luce  
 VS = Vallée de la Somme

III-D. LES PERCEPTIONS VISUELLES DEPUIS LES AXES DE CIRCULATION

a- Perceptions visuelles depuis le fuseau A1/TGV Nord Europe



27- Vue depuis la D139, au franchissement de l'A1, vers l'aire d'étude immédiate

> **Environnement paysager** : Le territoire couvert par l'étude est traversé par l'autoroute A1 et le TGV Nord-Europe, dans un axe nord-sud. Bien que leurs abords soient régulièrement plantés de bosquets continus, des portions de cet itinéraire sont ouvertes sur le paysage du plateau du Santerre, et donc potentiellement vers la zone d'implantation du projet.

> **Situation par rapport à l'aire d'étude immédiate** : Ce fuseau d'axes de circulation majeurs, très fréquentés, longe l'aire d'étude immédiate sur presque 5 km. Deux aires de repos sont aménagées à la hauteur du bourg d'Hattencourt (aire d'Hattencourt à l'ouest, et aire de Fonches à l'est). Elles se trouvent en limite de l'aire d'étude immédiate. De même que dans de nombreux cas lors de la traversée de la Picardie, et particulièrement du Santerre, cette portion de l'itinéraire A1/TGV Nord-Europe sera donc accompagnée ponctuellement par des éoliennes.



28- Vue depuis l'aire de repos de Fonches, sur l'A1, vers l'aire d'étude immédiate

> **Situation par rapport aux autres parcs éoliens en projet** : les projets de Santerre II, de La Côte Noire ou encore de La Haute Borne s'appuient déjà sur le tracé de l'A1/TGV Nord-Europe, à quelques centaines de mètres de distance, plutôt côté ouest.

-> **sensibilité : forte**

-> **Effets cumulés** : continuité, de part et d'autre de l'A1/TGV Nord-Europe, sur une portion de 4 à 5 km.

**Statut éoliennes :**

- En fonctionnement
- PC éolien accordé
- PC éolien en instruction

aire d'étude intermédiaire  
aire d'étude immédiate  
aire d'étude des lieux de vie très proches

Carte de localisation des principaux axes de circulation et grands itinéraires à l'échelle de l'aire d'étude intermédiaire

**b- Perceptions visuelles depuis l'itinéraire de la D1017**

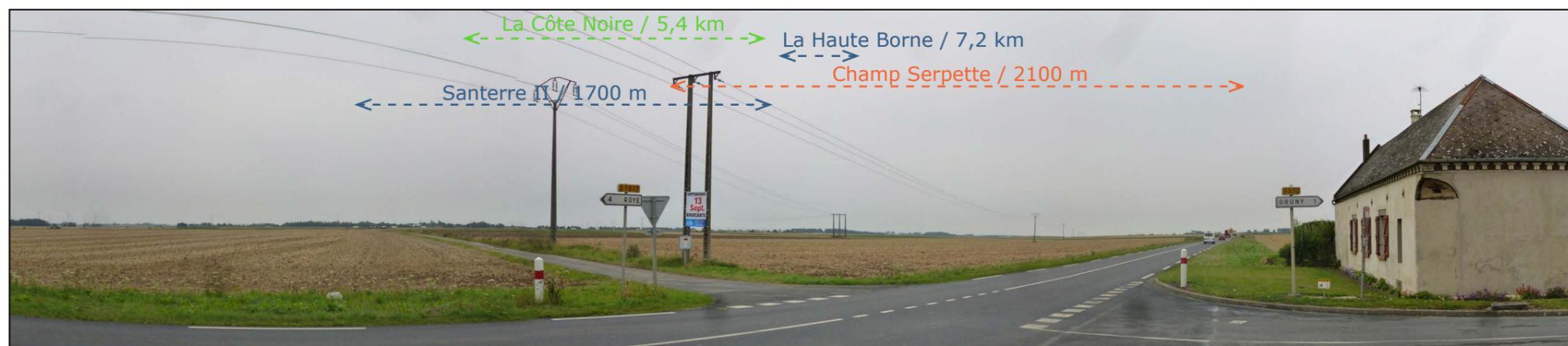


29- Vue depuis la D1017, au nord de Fonches-Fonchettes, vers l'aire d'étude immédiate

> **Environnement paysager** : Le territoire couvert par l'étude est traversé par la D1017, dans un axe nord-sud. Cet axe de circulation relie Péronne à Roye, plus ou moins parallèlement à l'A1.

A l'échelle de l'aire d'étude intermédiaire, cet itinéraire à travers le Santerre est marqué par la traversée de certains bourgs (comme Omiécourt), le contournement d'autres (comme Liancourt-Fosse ou Fonches-Fonchette). Plusieurs alignements de peupliers marquent fortement les vastes étendues agricoles caractéristiques de ce paysage de plateau.

> **Situation par rapport à l'aire d'étude immédiate** : La D1017 passe à la toute proximité de l'aire d'étude immédiate pour le projet de Champ Serpette : entre les bourgs de Fonches-Fonchette et Liancourt-Fosse, elle en longe la limite sur presque 700 m, à la hauteur de l'un des alignements de peupliers. L'itinéraire de cet axe secondaire fréquenté sera donc marqué, sur cette partie du territoire, par le parc éolien de Champ Serpette.



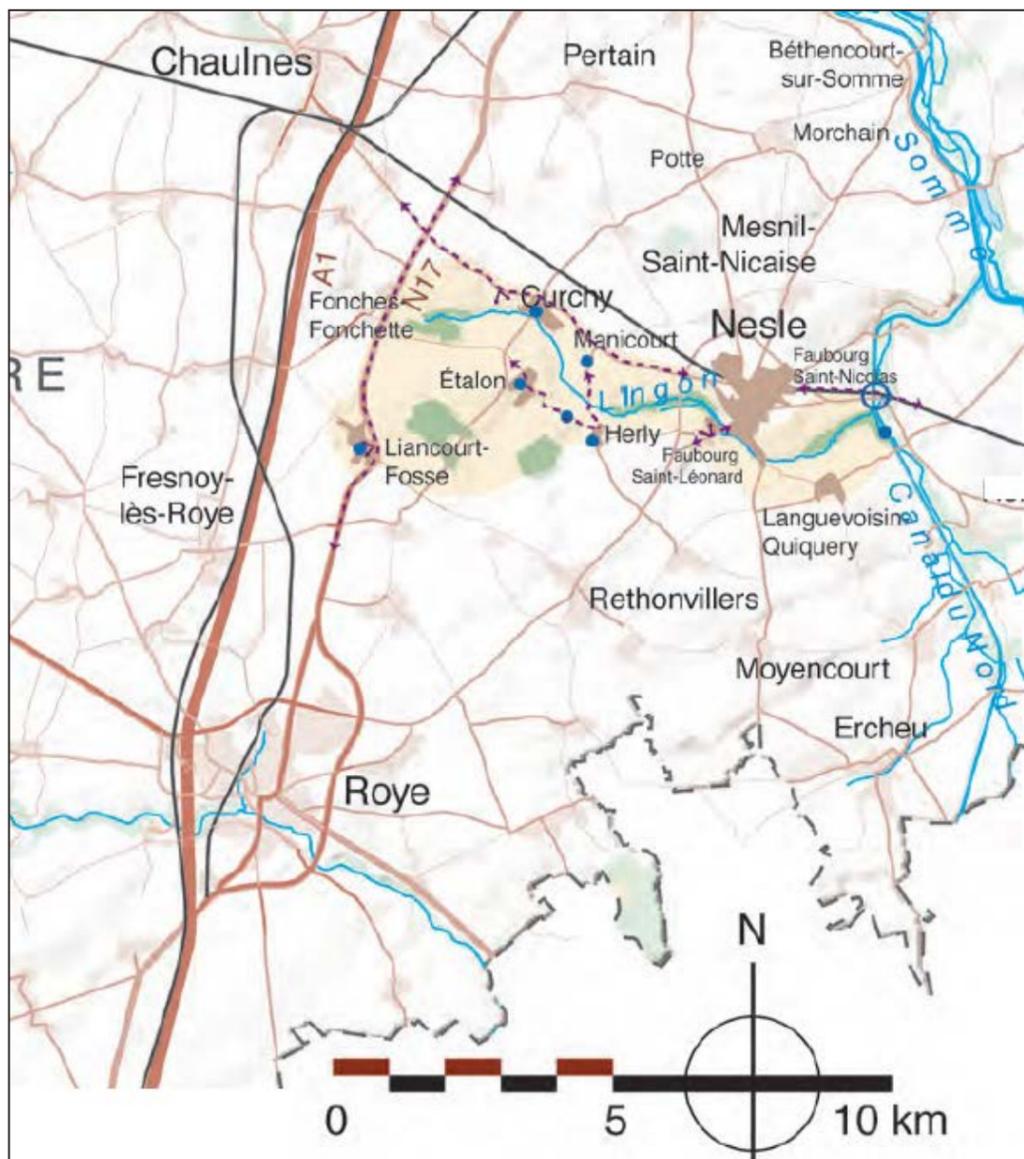
30- Vue depuis la D1017, à la Baraque, au croisement avec la D232, vers l'aire d'étude immédiate

> **Situation par rapport aux autres parcs éoliens en projet** : A l'échelle de l'aire d'étude intermédiaire, et dans le champ de visibilité orienté vers l'aire d'implantation du projet de Champ Serpette, c'est le parc de Santerre II qui se trouve actuellement le plus proche de la D1017, dans son itinéraire de Péronne à Roye. Les autres parcs éoliens en projet (La Côte Noire, La Haute Borne) sont plus éloignés, de l'autre côté de l'A1/TGV. Dans le champ de vision opposé, orienté au sud-est, les premières éoliennes de l'ensemble de parcs situés au sud de Rethonvilliers se trouvent à 2800 m.

-> **sensibilité : forte**

-> **Effets cumulés : continuité avec le projet de Santerre II, superposition avec les autres projets éloignés de plus de 5 km**

III-D. LES PERCEPTIONS VISUELLES DEPUIS LES AXES DE CIRCULATION



Cartographie des éléments caractéristiques du paysage. Extrait de l'Atlas des Paysages de la Somme

**Les paysages de la Vallée de l'Ingon - description extraite de l'Atlas des Paysages de la Somme :**

**Éléments caractéristiques du paysage :**

«Les points de vue majeurs de la vallée de l'Ingon sont l'ex-RN17, les D930 et 337, qui offrent une approche panoramique extérieure auxquels on peut ajouter les routes et les chemins reliant Herly, Etalon, Manicourt et Curchy, qui permettent une découverte des paysages plus secrets du coeur de vallée.»\*

\* Extraits de l'Atlas des Paysages de la Somme

**c- Perceptions visuelles depuis l'itinéraire de la D337**



31- Vue panoramique depuis la D337 à la hauteur de Curchy

prise de vue réactualisée en oct 2017



32- Vue depuis l'intersection D337 x D1017, au nord de Fonches-Fonchettes

prise de vue réactualisée en oct 2017

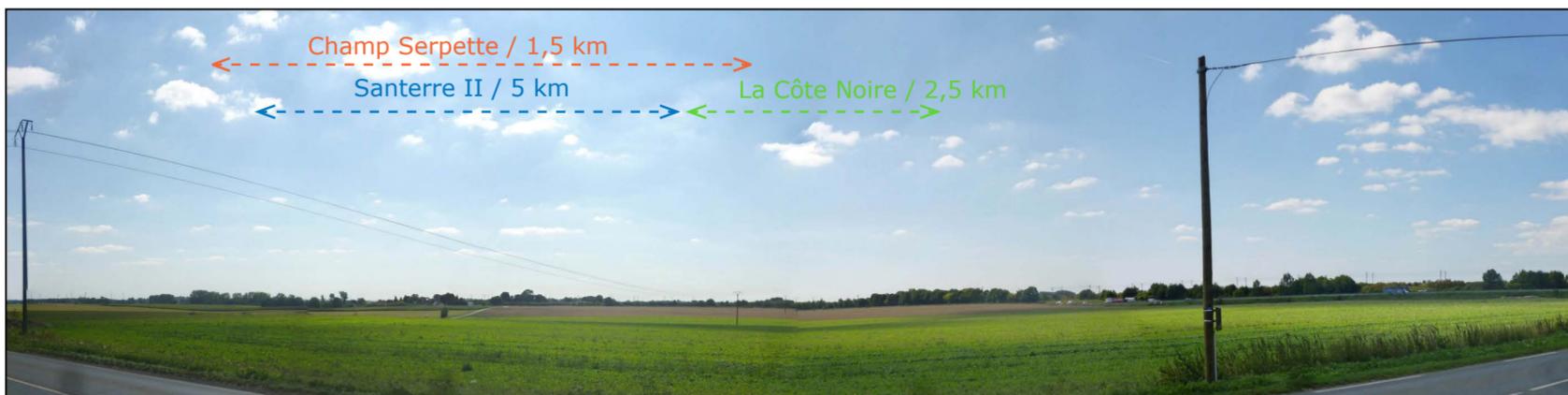
III-D. LES PERCEPTIONS VISUELLES DEPUIS LES AXES DE CIRCULATION



33- Vue depuis la D337 entre Nesles et Curchy, vers l'aire d'étude immédiate

> **Environnement paysager** : La D337 traverse le nord l'aire d'étude intermédiaire, dans un axe nord-ouest/sud-est, entre Chaulnes et Nesles. Son itinéraire passe des paysages du plateau du Santerre aux limites nord de l'unité paysagère de la vallée de l'Ingon, où les structures végétales présentes dans les champs de visibilité sont plus nombreuses : alignements, bosquets et masses boisées se détachent des grandes parcelles agricoles caractéristiques du Santerre.

> **Situation par rapport à l'aire d'étude immédiate** : C'est à la hauteur du bourg de Puzeaux que la D337 est la plus proche du nord de l'aire d'étude immédiate (environ 1000m). Du fait de sa trajectoire nord-ouest/sud-est, l'aire d'étude immédiate occupe une grande partie des champs de visibilité qui s'ouvrent dans l'axe de la D337 dans le sens Nesles -> Curchy.



34- Vue depuis la D337, à la sortie ouest de Puzeaux, vers l'aire d'étude immédiate

> **Situation par rapport aux autres parcs éoliens en projet** : A l'échelle de l'aire d'étude intermédiaire, la D337 passe au nord de l'ensemble des projets de parcs éoliens proches de Champ Serpette (Santerre II et La Côte Noire). A l'approche de Chaulnes par l'est, elle contournera les 2 éoliennes du parc de La Haute Borne.

-> **sensibilité : modérée**

-> **Effets cumulés : superposition avec les projets de Santerre II et La Côte Noire, continuité avec le projet de la Haute Borne.**

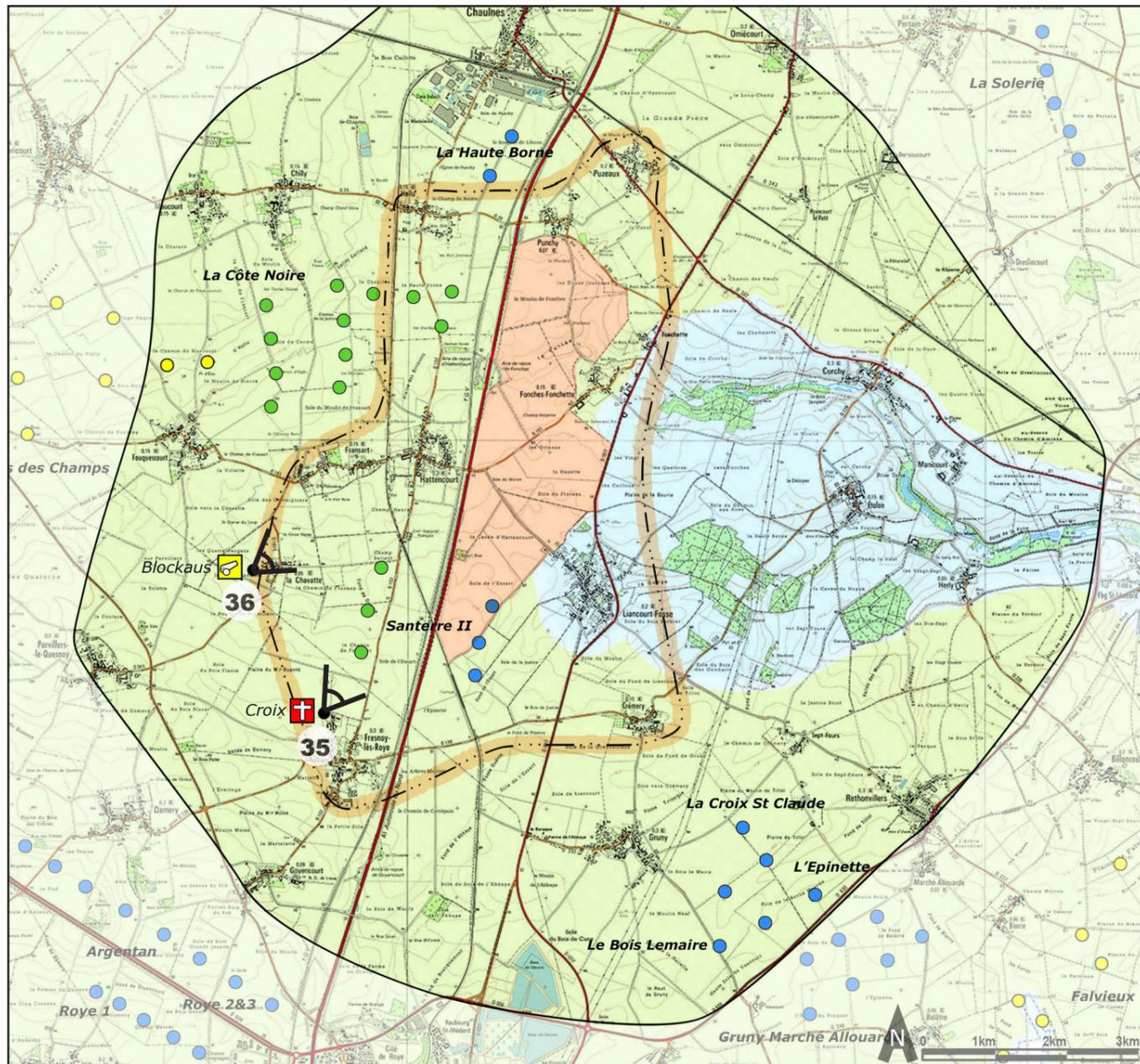
III-D. LES PERCEPTIONS VISUELLES DEPUIS LES AXES DE CIRCULATION

**d- Synthèse des sensibilités depuis les axes de circulation principaux de l'aire d'étude intermédiaire**

AXE	EFFETS CUMULES AVEC LES PARCS EOLIENS PROCHES, EN PROJET	SENSIBILITE
A1/TGV NORD EUROPE	CONTINUE AVEC LES AUTRES PARCS EOLIEN, DE PART ET D'AUTRE DE L'A1/TGV NORD EUROPE SUR UNE PORTION DE 4 A 5KM	FORTE
D1017	CONTINUE AVEC LE PROJET DE SANTERRE II, SUPERPOSITION AVEC LES AUTRES PROJETS ELOIGNES DE PLUS DE 5KM	FORTE
D337	SUPERPOSITION AVEC LES PROJETS DE SANTERRE II ET LA COTE NOIRE, CONTINUE AVEC LE PROJET DE LA HAUTE BORNE	MODEREE

III-E. LES PERCEPTIONS VISUELLES DEPUIS LES MONUMENTS PROTEGES

AE	UP	COMMUNE	MONUMENT	TYPE	EPOQUE	ELEMENT	SITUATION	PROPRIETE	CLASSEMENT	ZVI
AEI	S	FRESNOY LES ROYE	CROIX EN PIERRE	BAS	12EME	CROIX	DANS LE CIMETIERE	PUBLIQUE	CMH	potentiellement visible
AEI	S	LA CHAVATTE	BLOCKAUS ALLEMAND	BAS	20EME SIECLE	BLOCKAUS	ISOLE EN BORD DE CHAMP	PRIVEE	IMH	potentiellement visible



**Statut éoliennes :**

- En fonctionnement
- PC éolien accordé
- PC éolien en instruction

**Statut monuments :**

- ☒ Croix/Cimetière classé
- 📌 Blockaus inscrit

**Unités paysagères :**

- Unité paysagère du SANTERRE
- Unité paysagère de la VALLEE DE L'INGON

**Statut zones :**

- aire d'étude intermédiaire
- aire d'étude immédiate
- aire d'étude des lieux de vie très proches

Carte de localisation des monuments protégés à l'échelle de l'aire d'étude intermédiaire

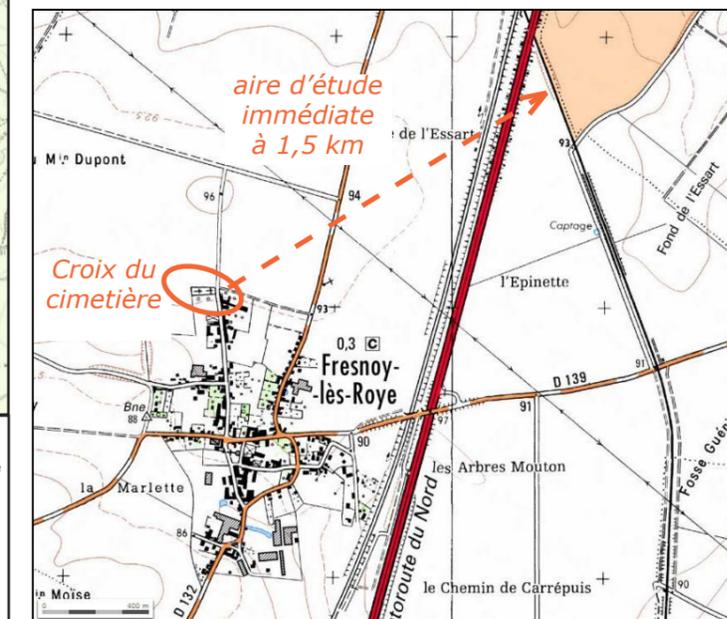
a- Perceptions visuelles depuis la croix du cimetière de Fresnoy-les-Roy

**CROIX DE FRESNOY-LES-ROYE**  
 Classée Monument Historique  
 Eléments protégés = la Croix

Sensibilité modérée, du fait de la proximité du projet.



35- Vue sur le cimetière de Fresnoy-les-Roye, où se situe la croix en pierre classée



Le cimetière de Fresnoy-les-Roye se situe à la sortie nord du village. Entouré d'un mur de brique, il s'ouvre sur le paysage du plateau du Santerre. L'aire d'étude immédiate pour le projet de Champ-Serpette se situe à 1500m, et les éoliennes du projet de Santerre II se situent elles, à 700 m environ du cimetière.

## b- Perceptions visuelles depuis le blockhaus de la Chavatte

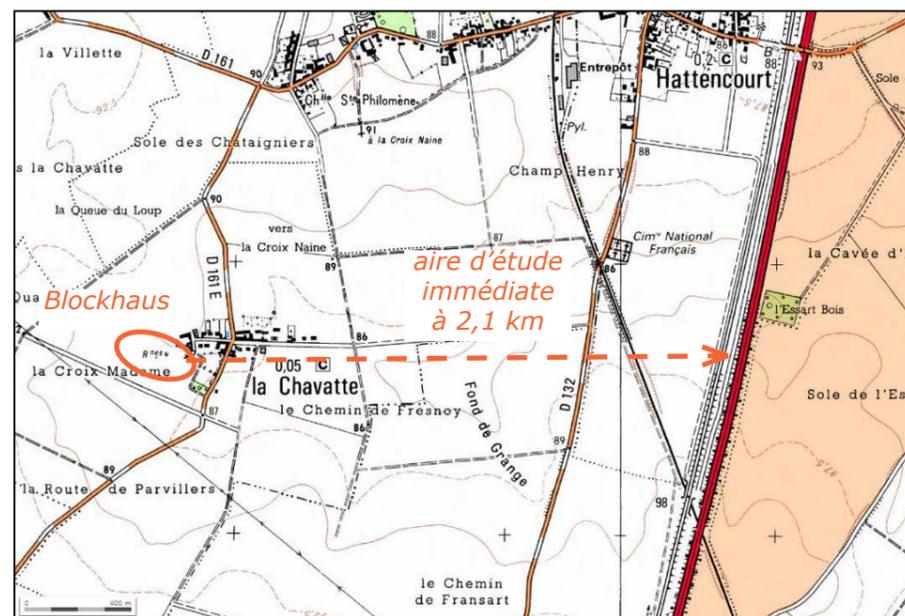
### BLOCKHAUS DE LA CHAVATTE

Inscrit Monument Historique  
Eléments protégés = blockhaus

Sensibilité modérée à faible, du fait de la proximité avec le projet, mais aussi du fait du contexte arboré de la parcelle dans lequel se trouve le blockhaus.



36- Vue sur le blockhaus inscrit de la Chavatte et son environnement paysager



Le blockhaus de la Chavatte se situe sur une parcelle arborée, à l'écart du village, peu accessible et propriété d'une personne privée.

«Cet édifice en béton armé fut érigé, en 1915, par les Allemands. La fortification se présente en deux parties non communicantes. La première est une petite maison à deux niveaux surmontée d'un toit incliné à deux pans et guets à vues. La seconde partie consiste en une petite aile carrée au toit arrondi. Le sol est pavé et la façade revêtue de briques rouges. Ce blockhaus est un des derniers témoignages de la guerre d'usure à laquelle se sont livrées les armées opposées sur le front de la Somme.» Extrait de la Base Mérimée [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr).

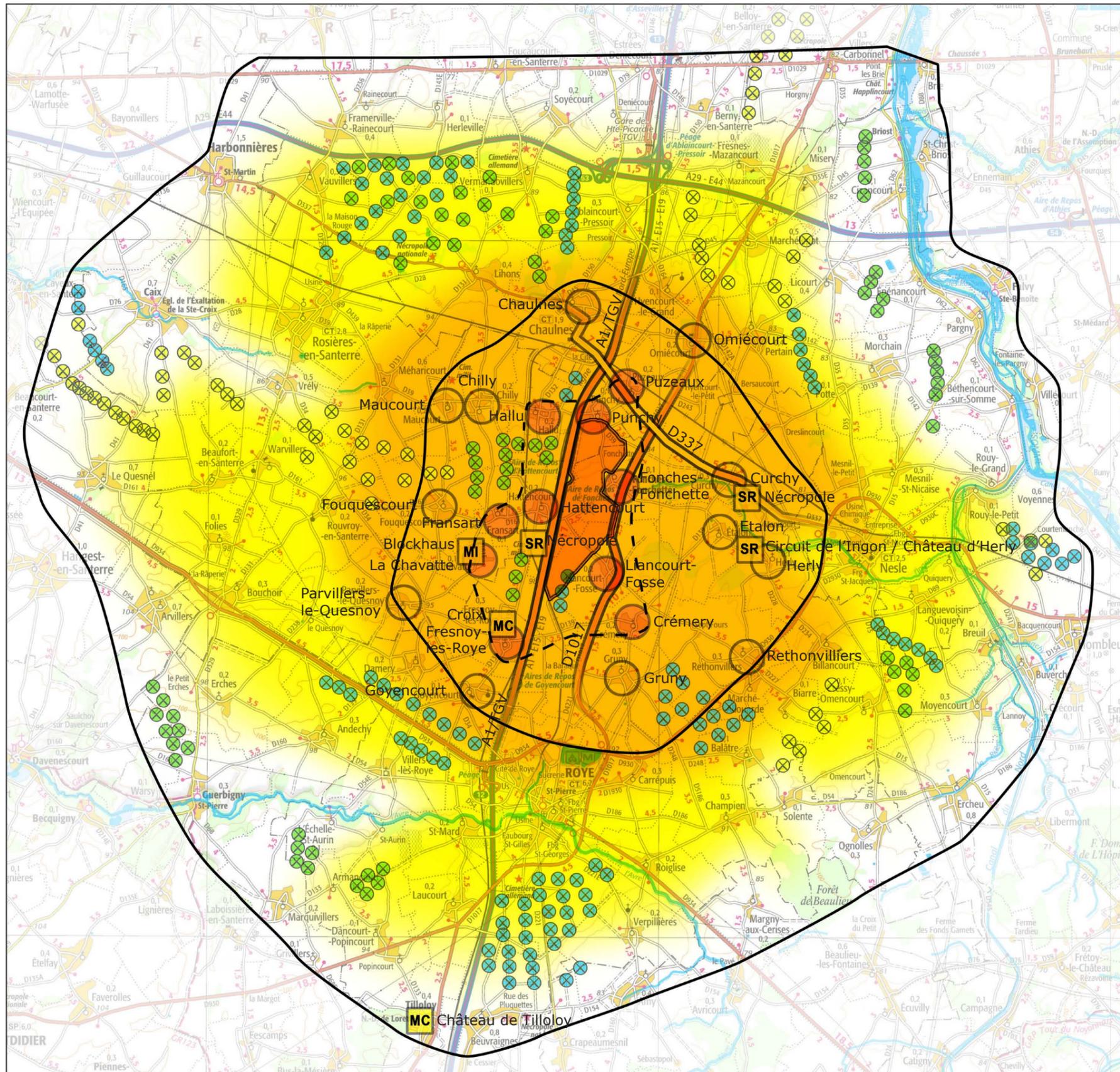
## c- Synthèse des sensibilités patrimoniales à l'échelle de l'aire d'étude intermédiaire

COMMUNE	MONUMENT	TYPE	EPOQUE	ELEMENT	SITUATION	DISTANCE AU PROJET	CLASSEMENT	ZVI	SENSIBILITE
FRESNOY LES ROYE	CROIX EN PIERRE	BAS	12EME	CROIX	DANS LE CIMETIERE	PUBLIQUE	CMH	potentiellement visible	MODEREE
LA CHAVATTE	BLOCKHAUS ALLEMAND	BAS	20EME SIECLE	BLOCKHAUS	ISOLE EN BORD DE CHAMP	PRIVEE	IMH	potentiellement visible	MODEREE A FAIBLE

PARTIE 1 : ETAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE  
CHAPITRE IV : SYNTHESE ET PRECONISATION

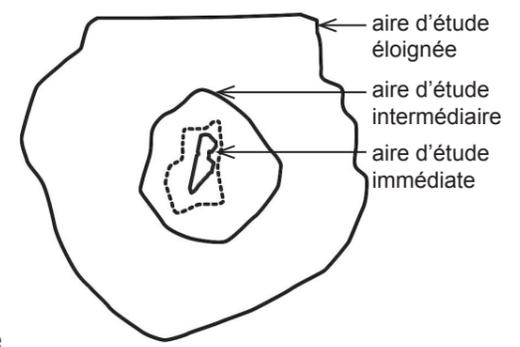
# IV. SYNTHÈSE ET PRECONISATIONS

## IV-A. SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES



**Legend:**

- sensibilité forte
- sensibilité modérée
- sensibilité faible
- Bourg - sensibilité forte
- Bourg - sensibilité modérée
- MC Monument Classé - sensibilité modérée
- MI Monument Inscrit - sensibilité modérée
- SR Site Reconnu - sensibilité modérée
- MC Monument Classé - sensibilité faible
- Axe de circulation - sensibilité forte
- Axe de circulation - sensibilité modérée



**Statut éoliennes :**

- En fonctionnement
- PC éolien accordé
- PC éolien en instruction

La plupart des sensibilités paysagères et patrimoniales se situent dans l'**aire d'étude intermédiaire** :

-> depuis les 10 bourgs et les axes de circulation les plus proches (A1-TGV et D1017), la sensibilité est forte du fait de la proximité du projet, et des potentiels effets cumulés avec les autres parcs éoliens en projet.

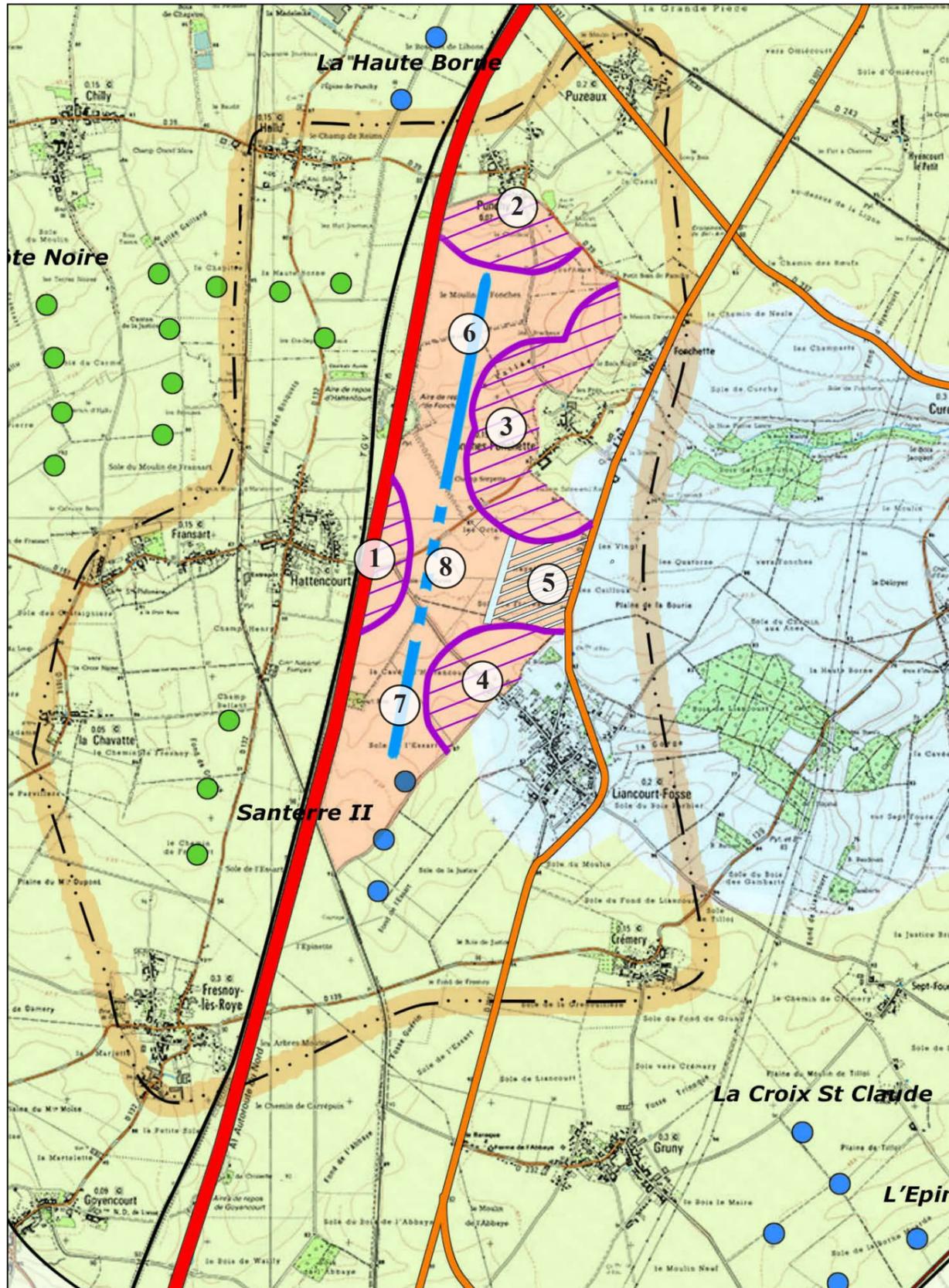
-> depuis les 9 bourgs du Santerre et les 3 bourgs de la Vallée de l'Ingon distants de quelques kilomètres du projet et depuis la D337, la sensibilité est modérée. Plusieurs monuments protégés et sites reconnus ont également une sensibilité modérée.

Au delà de l'aire d'étude intermédiaire, dans l'**aire d'étude éloignée**, la sensibilité paysagère du Santerre est faible ; elle devient nulle avec l'éloignement et dans les paysages de vallée. Seul le château de Tilloloy, dont la perspective, bien qu'éloignée s'ouvre en direction du projet, a une sensibilité faible.

Atelier des Paysages  
Blaise et Lecuyer  
Paysagistes dplg

Carte de synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales

IV-B. PRÉCONISATIONS D'IMPLANTATION



**Statut éoliennes :**

- En fonctionnement
- PC éolien accordé
- PC éolien en instruction

- 1 Zone d'exclusion = éloignement d'au moins 500m des premières habitations situées dans la commune d'Hattencourt
- 2 Zone d'exclusion = éloignement d'au moins 500m des premières habitations situées dans la commune de Punchy
- 3 Zone d'exclusion = éloignement d'au moins 500m des premières habitations situées dans la commune de Fonches-Fonchette
- 4 Zone d'exclusion = éloignement d'au moins 500m des premières habitations situées dans la commune de Liancourt-Fosse
- 5 Zone d'exclusion = retrait des rebords de l'unité paysagère de la vallée de l'Ingon, afin de préserver ce paysage du surplomb d'éoliennes
- 6 Préconisation d'implantation suivant un axe rectiligne qui reprend l'orientation d'éléments forts du paysage : axes de circulation majeurs (A1/TGV Nord Europe), axes de circulation secondaires (D1017, D132).
- 7 Prolongation de la ligne d'éoliennes du parc Santerre II, afin de limiter l'effet de mitage paysager.
- 8 Éviter un effet d'encercllement d'Hattencourt en préservant des percées visuelles depuis le bourg et selon un axe ouest->est, dans l'alignement d'éoliennes situé au delà du fuseau A1/TGV Nord Europe.

**Selon ces préconisations qui tiennent compte des sensibilités paysagères et patrimoniales, il en résulte une implantation optimale en 2 bouquets alignés :**

-> au sud de l'aire d'étude immédiate, une courte ligne en prolongement du projet de Santerre II

-> dans la moitié nord de l'aire d'étude immédiate, une ligne qui reprend les proportions et l'orientation du parc éolien voisin de la Côte Noire

-> entre ces 2 lignes, une percée visuelle sans éolienne est conservée, à la hauteur du bourg d'Hattencourt et des 2 axes de circulation qui traversent l'aire d'étude immédiate

**L'étude des variantes d'implantation se fera à l'aide d'esquisses d'après photo : en particulier depuis 2 points de vue situés à Hattencourt (centre-bourg et sortie du bourg), d'où pourra être positionnée plus précisément que sur la carte des préconisations, cette percée visuelle préconisée selon un axe ouest -> est.**

## PARTIE 2 : PROJET D'IMPLANTATION ET PHOTOMONTAGES

PARTIE 2 : PROJET D'IMPLANTATION ET PHOTOMONTAGES  
CHAPITRE I : PROJET D'IMPLANTATION DU PARC EOLIEN  
DE CHAMP SERPETTE

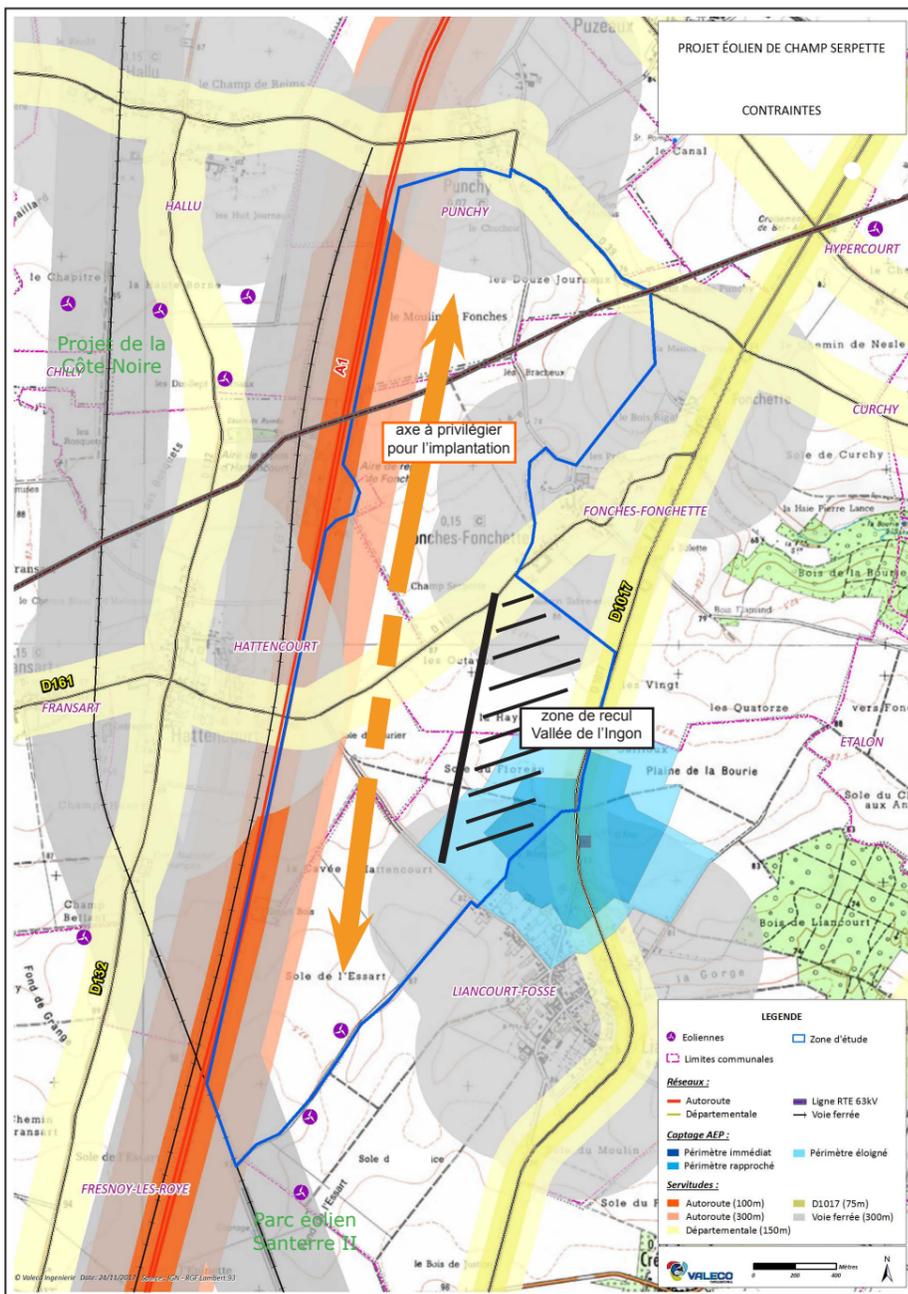
# I. PROJET D'IMPLANTATION DU PARC EOLIEN DE CHAMP SERPETTE

## VARIANTES D'IMPLANTATION DU PARC EOLIEN

### 1 VARIANTE D'IMPLANTATION 1 - PROJET MAXIMALISTE

La cartographie des zones d'éloignement et des préconisations d'implantation (ci-dessous) montre qu'il se dégage un possible projet d'alignement parallèle au réseau A1/TGV.  
D'après ce schéma, une première variante dite «maximaliste» est proposée (ci-contre).

Dans la continuité du projet de Santerre II, la variante 1 compte 10 éoliennes implantées selon un axe parfaitement rectiligne.  
Les éoliennes sont quasiment équidistantes, sauf de part et d'autre de la D161 où elles respectent la zone d'éloignement de l'axe de circulation.



#### Points forts de la variante 1 :

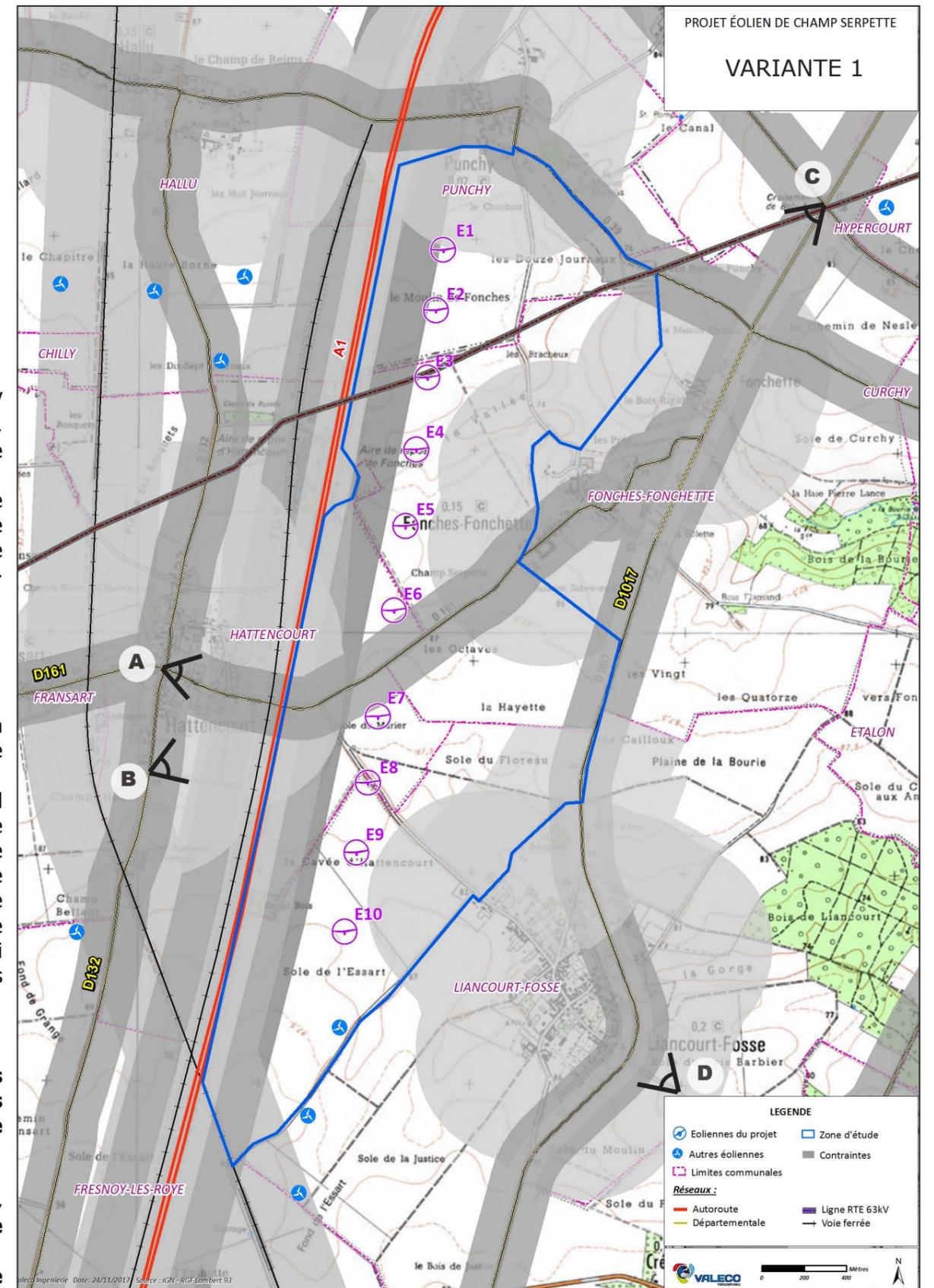
- > alignement parallèle au réseau A1/TGV et régularité d'implantation des machines,
- > continuité avec une partie du projet de Santerre II,
- > interdistances légèrement plus marquées entre E7 et E8, du fait de la zone d'éloignement de la D161, permettant de respecter un court «espace de respiration» à l'est du bourg d'Hattencourt.

#### Points faibles de la variante 1 :

- > L'éolienne E1, la plus au nord de la ligne, se situe juste en limite de la zone d'éloignement du bourg de Punchy,
- > L'éolienne E8 se situe juste en rebord d'une voie de desserte locale entre Hattencourt et Liancourt-Fosse. Cette localisation, si elle est optimale du point de vue de l'accès direct au pied de l'éolienne pendant le chantier, puis pendant tout le temps d'exploitation du site, crée aussi un effet de surplomb très fort sur les usagers.

**Voir la comparaison des variantes depuis 4 points de vue représentatifs des sensibilités vis à vis du projet de parc éolien :**

- A = depuis le centre d'Hattencourt**
- B = depuis l'entrée sud d'Hattencourt,**
- C = depuis la D1017 au nord de Fonches-Fonchette**
- D = depuis l'entrée sud-est de Liancourt-Fosse.**



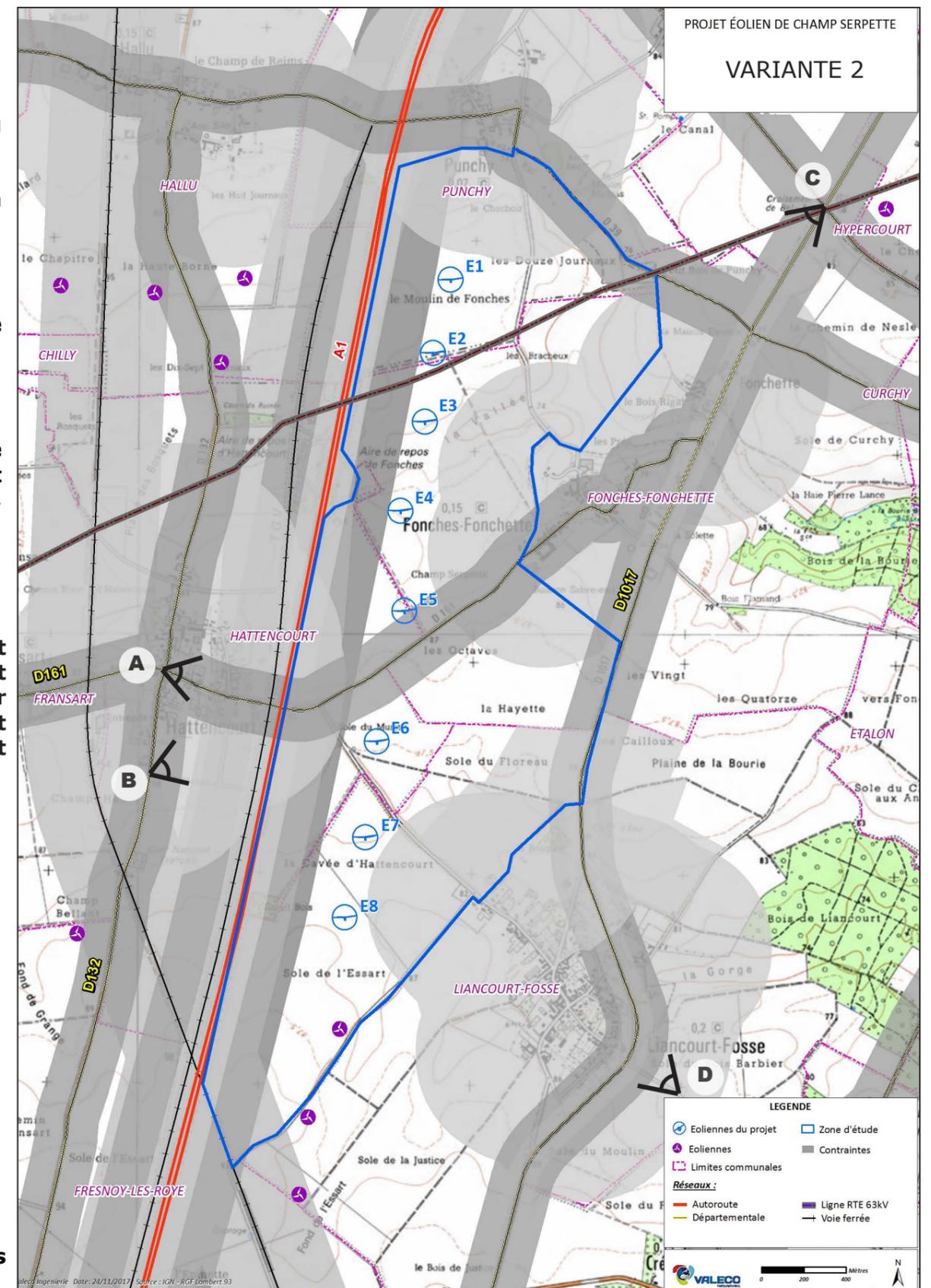
VARIANTES D'IMPLANTATION DU PARC EOLIEN

2 VARIANTE D'IMPLANTATION 2 - PROJET RETENU

L'optimisation de la variante 1 amène à une variante 2, qui suit la même orientation, avec une réduction du nombre d'éoliennes permettant de :

- > conserver le principe d'un alignement parallèle au réseau A1/TGV et la régularité d'implantation des machines,
- > conserver la continuité avec une partie du projet de Santerre II,
- > augmenter et harmoniser les interdistances des éoliennes, du fait de la réduction du nombre de machines
- > reculer un maximum d'éoliennes des zones d'éloignement
  - des lieux de vie : en particulier à Punchy, point faible de la variante 1
  - des axes de circulation : en particulier l'éolienne E6 qui se trouve suffisamment décalée au sud de la D161 pour n'être visible que partiellement depuis la centre-bourg d'Hattencourt ; et l'éolienne E7 qui est décalée au sud de la desserte locale entre Hattencourt et Liancourt-Fosse, limitant ainsi l'effet de surplomb.

La configuration du projet, en un alignement régulier, où les éoliennes sont quasi équidistantes et espacées, est un des atouts de ce parc éolien : même en vision proche, cette perspective qui suit les aménagements liés au réseau A1/TGV est à l'échelle du paysage du plateau. Il s'insère par ailleurs bien dans le contexte éolien en prolongeant un parc éolien déjà partiellement construit (Santerre II) ; de plus, il se distingue des autres projets existants, plutôt perçus en bouquets et de ce fait moins lisibles.



### **Détails du projet :**

Le projet compte 8 éoliennes :

- > 2 éoliennes sur la commune de Fonches-Fonchette
- > 2 éoliennes sur la commune d'Hattencourt
- > 2 éoliennes sur la commune de Liancourt-Fosse
- > 2 éoliennes sur la commune de Punchy

### **Caractéristiques des machines :**

Constructeur : VESTAS

Modèle : V117

Hauteur moyeu : 91,5m

Diamètre rotor : 117m

Hauteur en bout de pale : 150m

Puissance : 3 à 3.45 MW

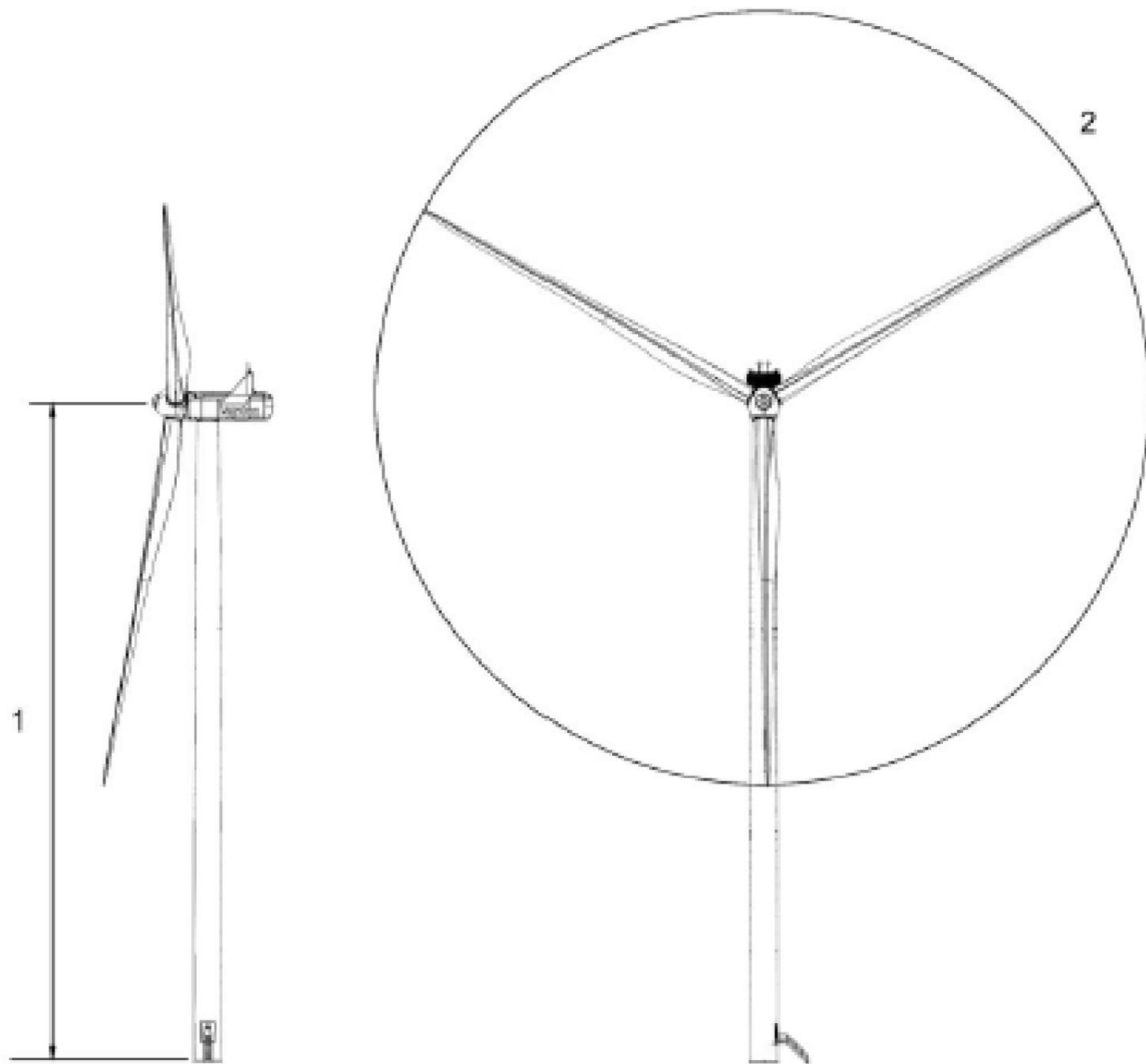


Figure 10-1: Illustration of outer dimensions – structure

1 Hub height 91.5/116.5/141.5 m

2 Diameter: 117 m

VARIANTES D'IMPLANTATION DU PARC EOLIEN

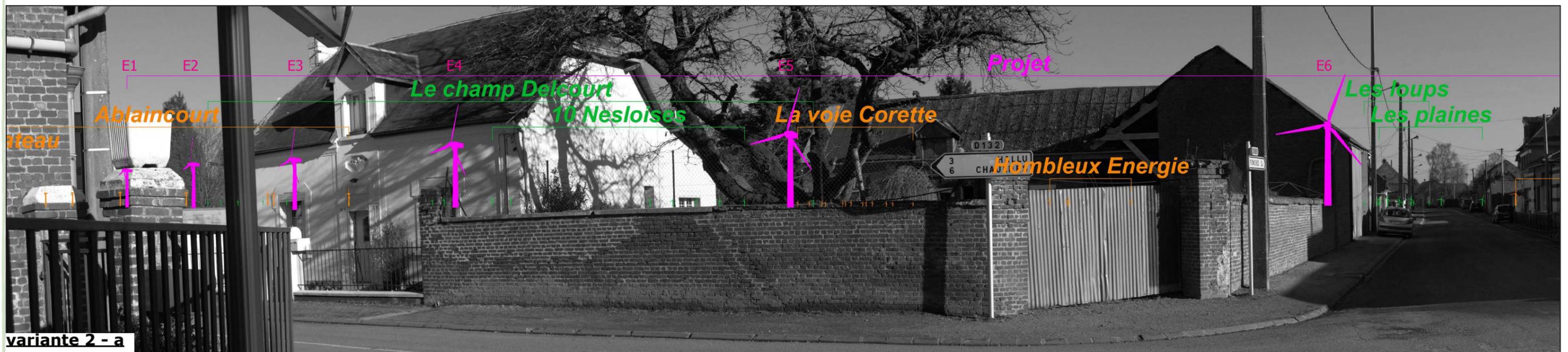
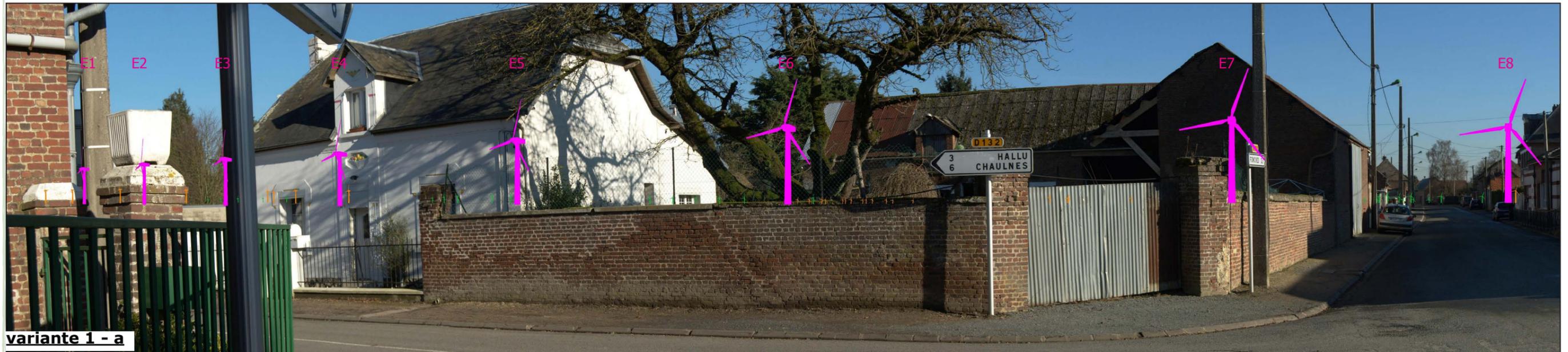
3 COMPARAISON DES VARIANTES - PHOTOMONTAGES

La comparaison des variantes sur la base de photomontages (où toutes les éoliennes sont rendues visibles et sont schématisées) montre que l'effet de l'alignement d'éoliennes sur le paysage proche, qu'il compte 8 ou 10 éoliennes, amène à des impacts visuels relativement équivalents. Il faut toutefois noter que depuis le centre d'Hattencourt, la variante 1 place une éolienne dans

l'axe de la traversée du village (E8).

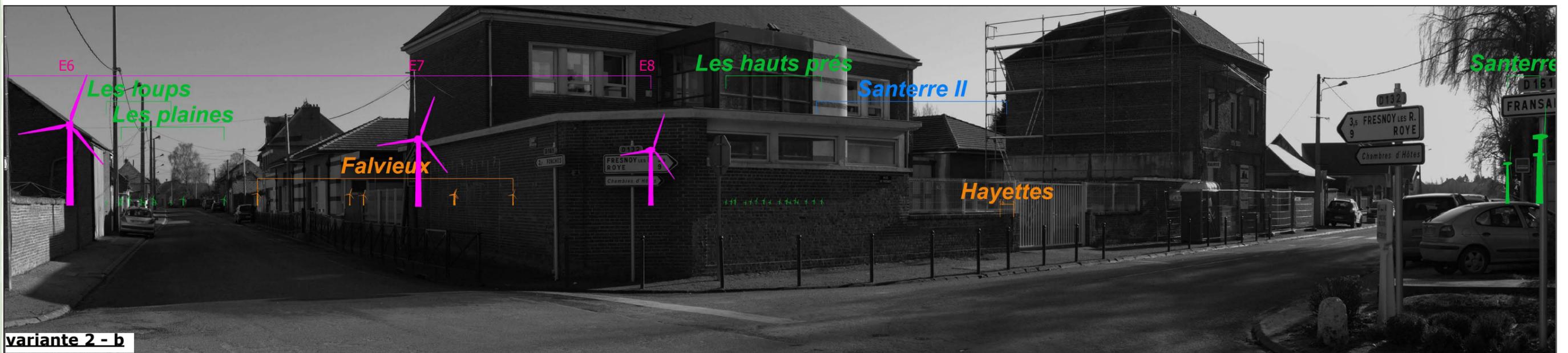
On peut également noter qu'un nombre d'éoliennes plus important dans la variante 1 implique des interdistances plus courtes ; il en résulte un effet de densité plus fort que dans la variante 2 à 8 éoliennes.

Point de vue A : depuis le centre d'Hattencourt



# I. PROJET D'IMPLANTATION DU PARC EOLIEN DE CHAMP SERPETTE

## VARIANTES D'IMPLANTATION DU PARC EOLIEN



# I. PROJET D'IMPLANTATION DU PARC EOLIEN DE CHAMP SERPETTE

## VARIANTES D'IMPLANTATION DU PARC EOLIEN

Hattencourt s'est construit à l'intersection de la D161 (qui le traverse d'est en ouest) et de la D132 (qui le traverse du nord au sud). C'est l'un des bourgs le plus proche du projet de parc éolien de Champ Serpette. Au croisement, en cœur de bourg, se trouvent la mairie et l'école du village. Depuis ce carrefour, on perçoit bien les alignements de façade sur les rues, caractéristiques des bourgs du Santerre. L'aire d'étude immédiate du projet de Champ Serpette se situe à l'est du bourg. Depuis ce point de vue proche, les 2 variantes ont un effet visuel relativement proche : l'ensemble du parc

n'est que très partiellement visible car masqué en grande partie par le bâti. Sur la variante 1, une éolienne (E8) se découpe presque entièrement dans l'axe de la D161, installant un rapport d'échelle très marqué accentué par l'effet de perspective de la rue. Dans la variante 2, cette éolienne est décalée, et seule une partie de l'éolienne E6 se détache partiellement à l'arrière des premières maisons.

### Point de vue A : depuis le centre d'Hattencourt - photomontages



# I. PROJET D'IMPLANTATION DU PARC EOLIEN DE CHAMP SERPETTE

## VARIANTES D'IMPLANTATION DU PARC EOLIEN



variante 1 - b



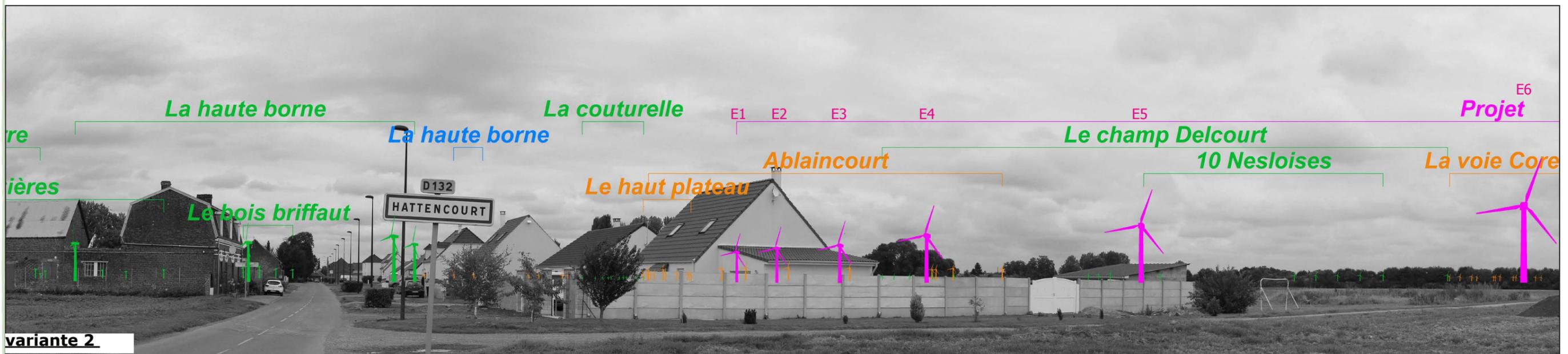
variante 2 - b

VARIANTES D'IMPLANTATION DU PARC EOLIEN

Point de vue B : depuis l'entrée sud d'Hattencourt

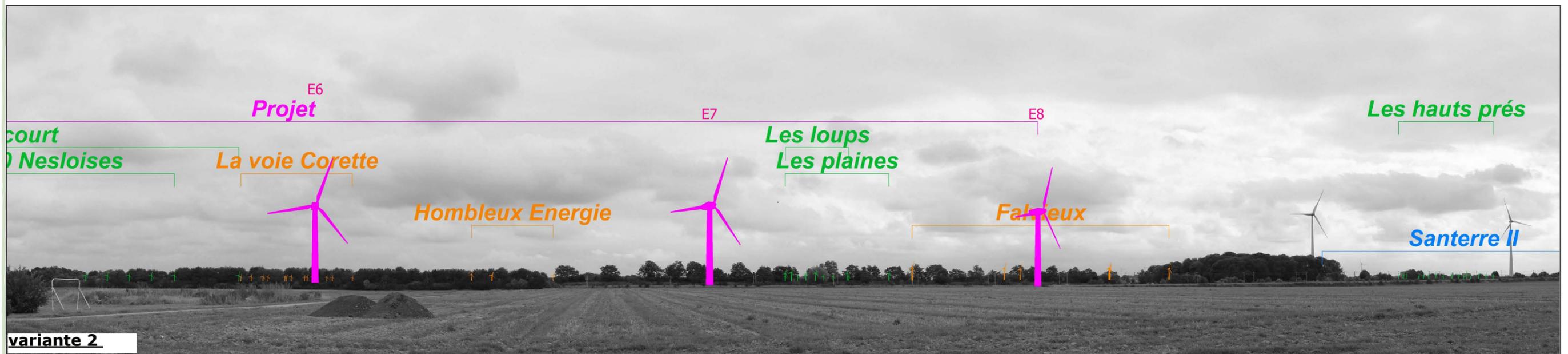


variante 1



variante 2

VARIANTES D'IMPLANTATION DU PARC EOLIEN



# I. PROJET D'IMPLANTATION DU PARC EOLIEN DE CHAMP SERPETTE

## VARIANTES D'IMPLANTATION DU PARC EOLIEN

Hattencourt est l'un des lieux de vie les plus proches du projet de Champ Serpette. Depuis cette vue à l'entrée sud du bourg, où s'étend l'urbanisation récente, le paysage est marqué, au premier-plan, par la ligne arborée qui accompagne le réseau A1-TGV nord-Europe.

L'aire d'étude immédiate du projet de Champ Serpette se situe à quelques dizaines de mètres à l'arrière. Compte-tenu de la proximité du point de vue, il n'est pas possible d'embrasser d'un seul regard l'ensemble des éoliennes des 2 variantes. Toutefois la régularité de ces alignements reste bien lisible dans les 2 cas. Le parc éolien de la Haute Borne est partiellement visible, en bouquets, sur la partie gauche de la vue

panoramique élargie, à l'arrière du centre-bourg d'Hattencourt. La première éolienne du parc de Santerre II est visible à la limite droite du panorama.

Les 2 variantes du projet de Champ Serpette apparaissent dans la continuité de ces deux parcs éoliens, sans ajouter à l'effet de bouquet ou de superposition. Seul un léger effet de densité d'éoliennes plus importante dans la variante 1 est perceptible depuis ce point de vue.

### Point de vue B : depuis l'entrée sud d'Hattencourt - photomontages



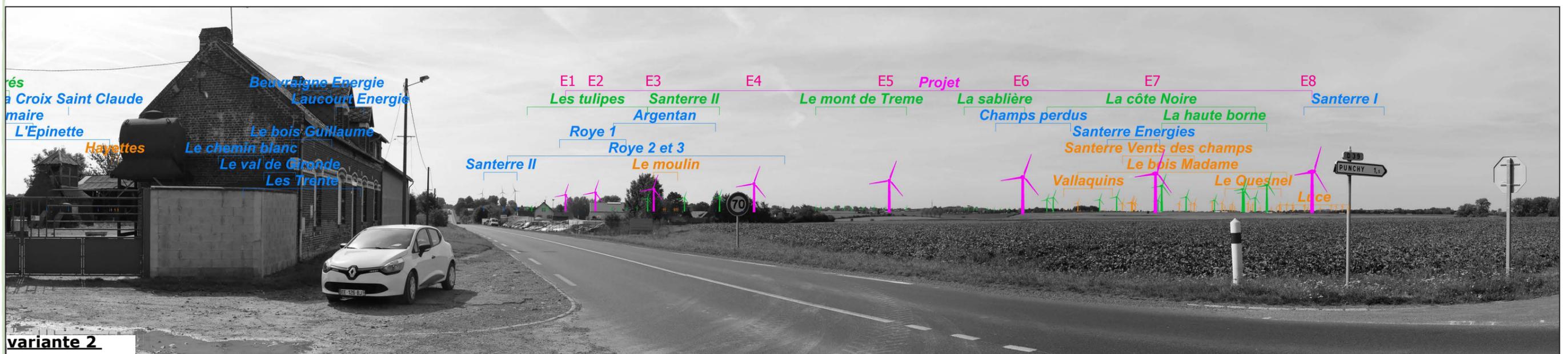
VARIANTES D'IMPLANTATION DU PARC EOLIEN



# I. PROJET D'IMPLANTATION DU PARC EOLIEN DE CHAMP SERPETTE

## VARIANTES D'IMPLANTATION DU PARC EOLIEN

### Point de vue C : depuis l'itinéraire de la D1017 au nord de Fonches-Fonchette



# I. PROJET D'IMPLANTATION DU PARC EOLIEN DE CHAMP SERPETTE

## VARIANTES D'IMPLANTATION DU PARC EOLIEN

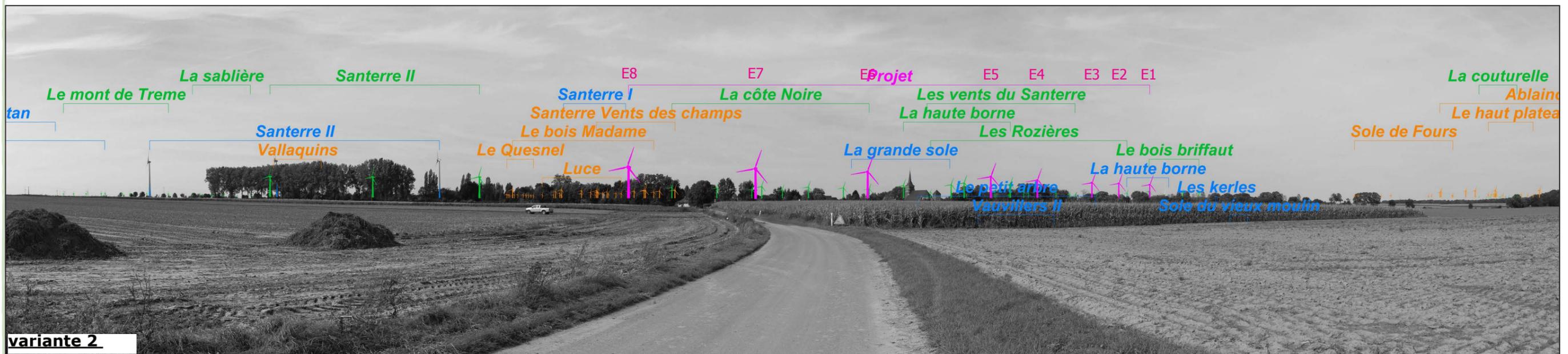
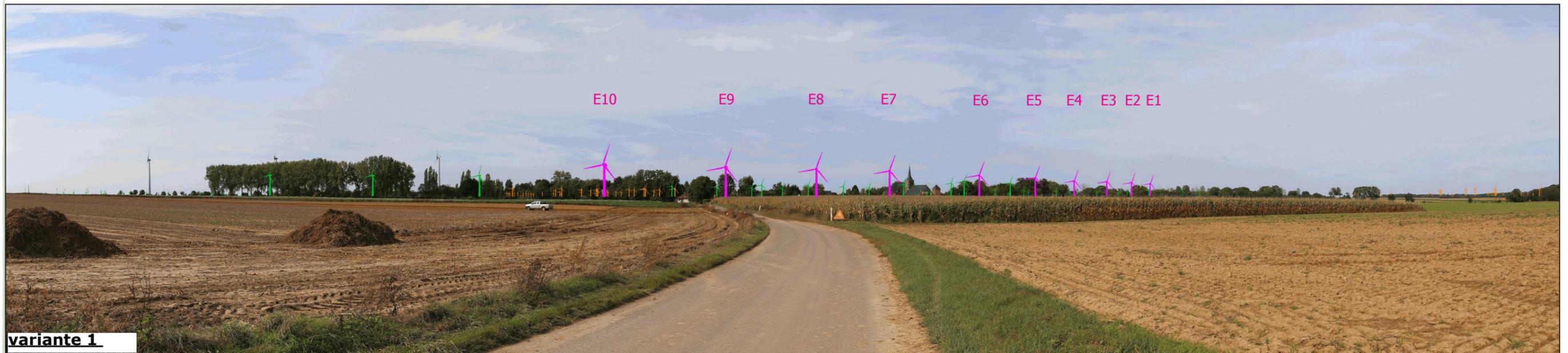
Au nord du bourg de Fonches-Fonchette, le long de l'itinéraire de la D1017, l'aire d'étude immédiate s'étend dans l'axe de la ligne A1-TGV. La D1017 et le fuseau A1-TGV sont des lignes fortes du paysage qui créent une perspective marquée orientée nord->sud. Les 2 variantes d'implantation suivent ces lignes fortes et accentuent encore plus cet effet de perspective, du fait de la lisibilité et de la régularité de l'un et l'autre des alignements. C'est la densité d'éoliennes sur la ligne qui diffère entre les 2 variantes, en particulier à l'arrière de la silhouette de Fonches-Fonchette : au moins 5 éoliennes sur la variante 1, et 4 éoliennes sur la variante 2.

### Point de vue C : depuis l'itinéraire de la D1017 au nord de Fonches-Fonchette - photomontages



VARIANTES D'IMPLANTATION DU PARC EOLIEN

Point de vue D : depuis l'entrée sud-est de Liancourt-Fosse



# I. PROJET D'IMPLANTATION DU PARC EOLIEN DE CHAMP SERPETTE

## VARIANTES D'IMPLANTATION DU PARC EOLIEN

Depuis l'entrée est du bourg de Liencourt-Fosse, au sud-est de l'aire d'étude immédiate, le panorama s'ouvre sur la silhouette arborée du village qui s'étend sur une grande partie du champ de vision.

Les 2 variantes du projet de Champ Serpette se situent à l'arrière de cette silhouette. L'effet de lignes est d'autant plus marqué dans les 2 cas, qu'elles viennent en prolongement du parc éolien du Santerre II à gauche du panorama.

Le contraste entre les 2 variantes, comme dans les autres photomontages comparatifs, se situe principalement au niveau de la densité des éoliennes visibles sur la ligne : la variante 2 comptant moins d'éoliennes, les interdisances sont plus larges et le rythme d'implantation moins « serré » que sur la variante 1.

### Point de vue D : depuis l'entrée sud-est de Liencourt-Fosse - photomontages



# PARTIE 2 : PROJET D'IMPLANTATION ET PHOTOMONTAGES

## CHAPITRE II : IMPACTS DU PARC EOLIEN DE CHAMP SERPETTE

## II. IMPACTS DU PARC EOLIEN DE CHAMP SERPETTE

### II-A. PHOTOMONTAGES

#### 1 POINTS DE VUE CHOISIS POUR ILLUSTRER LE PROJET PAR DES PHOTOMONTAGES

Le choix des points de vue pour la réalisation des photomontages d'illustration s'étend à l'échelle de toutes les aires d'étude, et dans la plupart des unités paysagère : selon les caractéristiques et les sensibilités paysagères et patrimoniales, **37 points de vues ont été déterminés dans le rapport initial (en bleu)**; il sont complétés par **37 points de vue complémentaires dont plusieurs à 360° (en rouge)**. Ils illustrent l'ouverture du champ visuel :

> **depuis les lieux de vie très proches** : les vues depuis les abords des bourgs sont complétées par des vues depuis les centres-bourg.

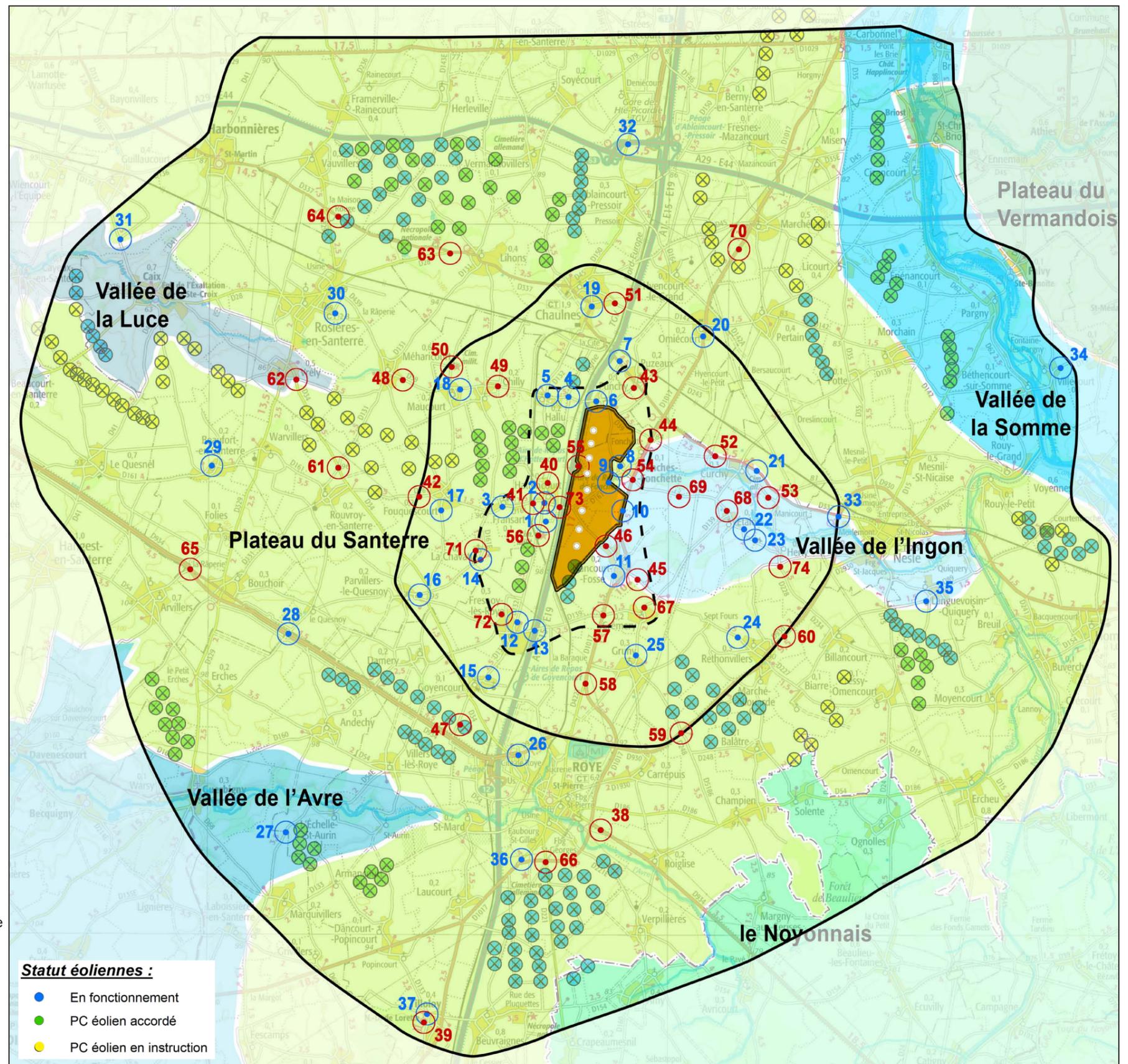
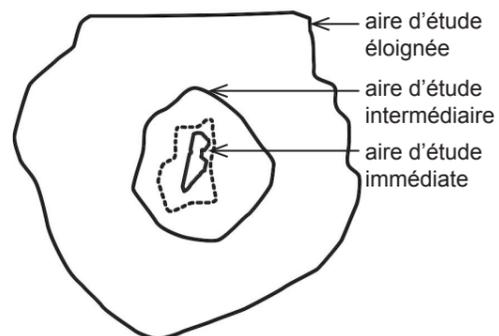
> **depuis les principaux bourgs de l'aire d'étude intermédiaire.**

> **depuis les édifices protégés et sites reconnus** identifiés comme sensibles.

> **depuis les principaux axes de circulation et itinéraires de découverte** à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.

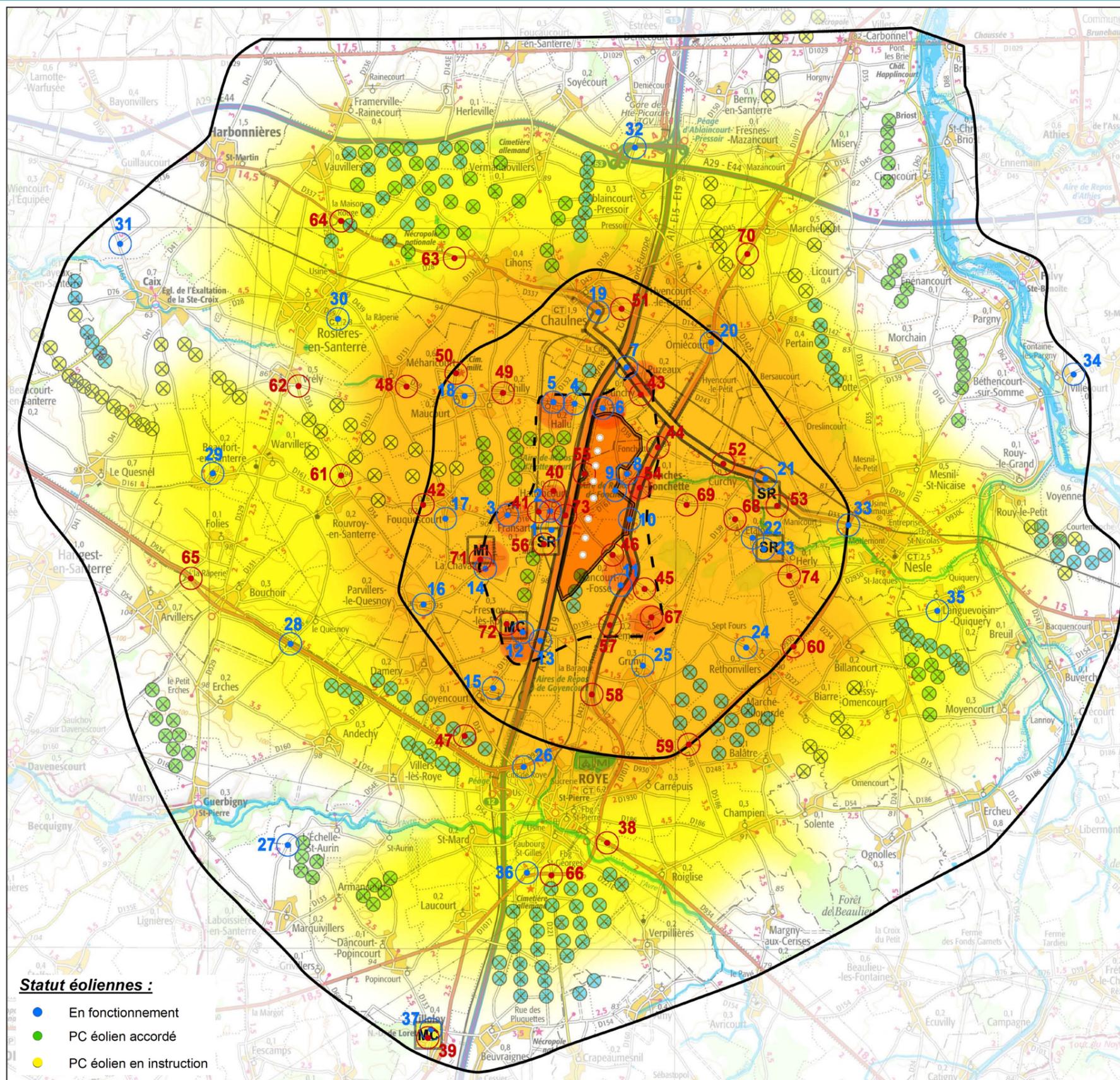
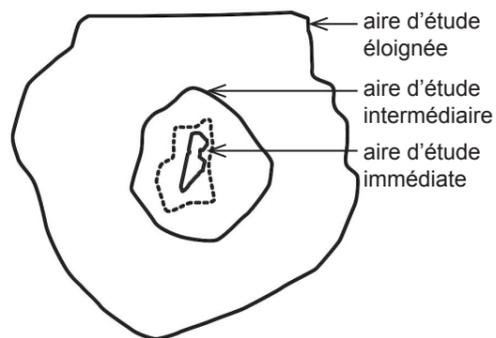
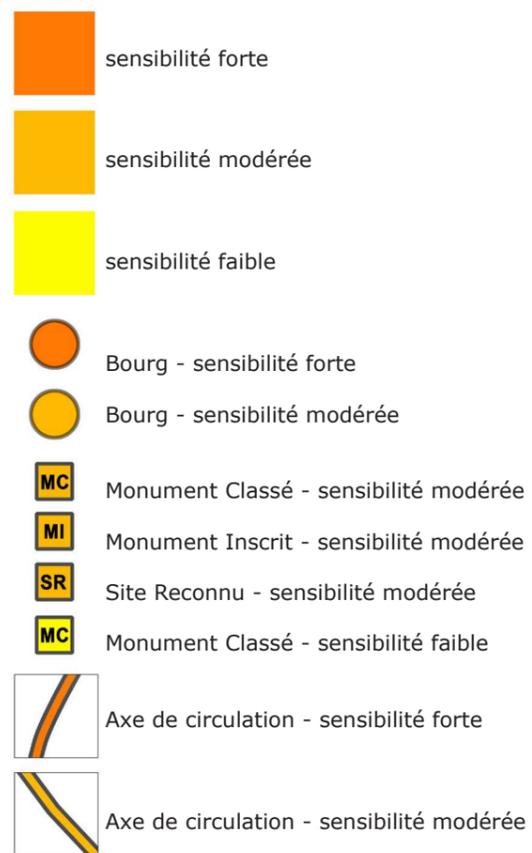
> **depuis les unités de paysage** caractéristiques du territoire étudié et les **paysages emblématiques**.

Distants de quelques centaines de mètres à plus de 13 km, ils sont le reflet de l'impact visuel du parc éolien de Champ Serpette sur le paysage.



Carte de localisation des photomontages pour le projet de Champ Serpette

## II-A. PHOTOMONTAGES



Carte de localisation des photomontages et des sensibilités paysagères vis-à-vis du projet de Champ Serpette

## II. IMPACTS DU PARC EOLIEN DE CHAMP SERPETTE

### II-A. PHOTOMONTAGES

N°	Page	POINT DE VUE	INTERET / ENJEU / PROBLEMATIQUE	DISTANCE A L'EOLIENNE LA PLUS PROCHE	SENSIBILITE
1	1	HATTENCOURT SUD D132	CADRE DE VIE	1,1 km	FORTE
2	7	HATTENCOURT CENTRE	CADRE DE VIE	1,1 km	FORTE
3	13	FRANSART CENTRE	CADRE DE VIE	2,1 km	FORTE
4	17	HALLU EST D39 - vue à 360°	CADRE DE VIE	1,1 km	FORTE
5	25	HALLU CENTRE	CADRE DE VIE	1,6 km	FORTE
6	29	PUNCHY OUEST D39 - vue à 360°	CADRE DE VIE	0,8 km	FORTE
7	37	PUZEAUX NORD-OUEST D337	CADRE DE VIE	1,9 km	FORTE
8	41	FONCHES-FONCHETTE CENTRE EGLISE	CADRE DE VIE	0,8 km	FORTE
9	45	FONCHES-FONCHETTE SUD D161	CADRE DE VIE	0,6 km	FORTE
10	57	D1017 A LA HAUTEUR DU PROJET	AXE DE CIRCULATION	1 km	FORTE
11	61	LIANCOURT-FOSSE SUD	CADRE DE VIE	1,2 km	FORTE
12	65	FRESNOY LES ROYE NORD	CADRE DE VIE	2,4 km	FORTE
13	69	FUSEAU DE L'A1 ET TGV - D139 - vue à 360°	AXE DE CIRCULATION	2,5 km	MODEREE
14	73	LA CHAVATTE SUD - vue à 360°	CADRE DE VIE	2,5 km	FORTE
15	81	GOYENCOURT NORD	CADRE DE VIE	4,1 km	MODEREE
16	85	PARVILLIERS LE QUESNOY EST	CADRE DE VIE	4,3 km	MODEREE
17	89	FOUQUESCOURT SUD	CADRE DE VIE	3,7 km	MODEREE
18	93	MAUCOURT D39	CADRE DE VIE	3,7 km	MODEREE
19	97	CHAULNES CENTRE	CADRE DE VIE	3,3 km	MODEREE
20	101	OMIECOURT SUD	CADRE DE VIE	3,7 km	MODEREE
21	105	CURCHY EST D337 - vue à 360°	CADRE DE VIE	4,4 km	MODEREE
22	113	ETALON SUD EST	CADRE DE VIE	4,2 km	MODEREE
23	117	HERLY AXE DU CHÂTEAU	SITE PATRIMONIAL ET D'INTERET	4,6 km	MODEREE
24	121	RETHONVILLIERS NORD OUEST D930 - vue à 360°	CADRE DE VIE	4,8 km	MODEREE
25	129	GRUNY NORD - vue à 360°	CADRE DE VIE	3,2 km	MODEREE
26	137	ROYE CONTOURNEMENT NORD	AXE DE CIRCULATION	5,6 km	FAIBLE
27	141	VALLEE DE L'AVRE D133	PAYSAGE EMBLEMATIQUE	10,6 km	FAIBLE
28	145	D934 ROYE -> AMIENS	AXE DE CIRCULATION	7,9 km	FAIBLE
29	149	BEAUFORT EN SANTERRE EGLISE	SITE PATRIMONIAL ET D'INTERET	9,8 km	FAIBLE
30	153	ROSIERES EN SANTERRE OUEST	CADRE DE VIE	7,5 km	FAIBLE
31	157	VALLEE DE LA LUCE D165	PAYSAGE EMBLEMATIQUE	13,4 km	FAIBLE
32	161	ECHANGEUR A1/A29	AXE DE CIRCULATION	7,5 km	FAIBLE
33	165	NESLE CONTOURNEMENT OUEST	AXE DE CIRCULATION	6,6 km	FAIBLE
34	169	VALLEE DE LA SOMME-VILLECOURT	PAYSAGE EMBLEMATIQUE	12,2 km	FAIBLE
35	173	LANGUEVOISIN QUIQUERY VALLEE DE L'INGON	CADRE DE VIE	9,2 km	FAIBLE
36	177	SORTIE SUD DE ROYE D1017	AXE DE CIRCULATION	8,3 km	FAIBLE
37	181	TILLOLOY AXE DU CHÂTEAU	SITE PATRIMONIAL ET D'INTERET	12,8 km	FAIBLE

Tableau récapitulatif des points de vue initiaux pour les photomontages du projet de Champ Serpette

## II. IMPACTS DU PARC EOLIEN DE CHAMP SERPETTE

### II-A. PHOTOMONTAGES

N°	Page	POINT DE VUE	INTERET / ENJEU / PROBLEMATIQUE	DISTANCE A L'EOLIENNE LA PLUS PROCHE	SENSIBILITE
38	185	D934 ROYE VUE SUR LE CLOCHER	SITE PATRIMONIAL ET D'INTERET	7,4 km	FAIBLE
39	189	CHÂTEAU DE TILOLLOY	SITE PATRIMONIAL ET D'INTERET	12,8 km	FAIBLE
40	193	SORTIE NORD HATTENCOURT	CADRE DE VIE	1 km	FORTE
41	199	SORTIE FRANSART/ENTREE HATTENCOURT - vue à 360°	CADRE DE VIE	1,4 km	FORTE
42	209	ENTREE OUEST FOUQUES COURT	CADRE DE VIE	4,3 km	MODEREE
43	213	SORTIE SUD PUZEAUX - vue à 360°	CADRE DE VIE	1,5 km	FORTE
44	221	D1017 NORD FONCHES FONCHETTE	AXE DE CIRCULATION	1,4 km	FORTE
45	225	EST DE LIANCOURT FOSSE	CADRE DE VIE	1,9 km	FORTE
46	229	SORTIE OUEST LIANCOURT FOSSE - vue à 360°	CADRE DE VIE	0,7 km	FORTE
47	237	SUD GOYENCOURT	CADRE DE VIE	5,5 km	MODEREE
48	241	SORTIE MEHARICOURT	CADRE DE VIE	5,2 km	MODEREE
49	245	SORTIE CHILLY	CADRE DE VIE	2,8 km	MODEREE
50	249	CIMETIERE MILITAIRE DE MAUCOURT	SITE PATRIMONIAL ET D'INTERET	4,1 km	MODEREE
51	253	CHAULNES SORTIE EST D142	CADRE DE VIE	3,4 km	MODEREE
52	257	D337 CURCHY	AXE DE CIRCULATION	3,2 km	MODEREE
53	361	CIMETIERE MILITAIRE DE CURCHY	SITE PATRIMONIAL ET D'INTERET	4,7 km	MODEREE
54	265	D1017 x D161 FONCHES FONCHETTE	AXE DE CIRCULATION	1,2 km	FORTE
55	271	A1 - AIRE DE REPOS DE FONCHES FONCHETTE	AXE DE CIRCULATION	0,2 km	FORTE
56	277	CIMETIERE MILITAIRE D'HATTENCOURT	SITE PATRIMONIAL ET D'INTERET	1 km	MODEREE
57	281	D1017 x D139	AXE DE CIRCULATION	1,9 km	FORTE
58	285	D4221 x D1017	AXE DE CIRCULATION	3,3 km	FORTE
59	289	D930 x D248	AXE DE CIRCULATION	5,6 km	MODEREE
60	293	D930 NORD-EST RETHONVILLIERS	AXE DE CIRCULATION	5,9 km	MODEREE
61	297	D34 x D131	AXE DE CIRCULATION	6,5 km	MODEREE
62	301	SORTIE VRELY	CADRE DE VIE	7,9 km	FAIBLE
63	305	D337 x D78	AXE DE CIRCULATION	6 km	FAIBLE
64	309	D337 SORTIE HAMEAU MAISON ROUGE	AXE DE CIRCULATION	8,6 km	FAIBLE
65	313	D934 LA RAPERIE	AXE DE CIRCULATION	10,1 km	FAIBLE
66	317	SUD DE ROYE D221 x D1017	SITE PATRIMONIAL ET D'INTERET	8,2 km	FAIBLE
67	321	SORTIE CREMERY - vue à 360°	CADRE DE VIE	2,4 km	FORTE
68	329	SORTIE ETALON - vue à 360°	CADRE DE VIE	3,6 km	MODEREE
69	337	ROUTE ENTRE ETALON ET FONCHES FONCHETTE	AXE DE CIRCULATION	2,4 km	MODEREE
70	341	D1017 AU SUD DE MARCHELEPOT	AXE DE CIRCULATION	6 km	FAIBLE
71	345	BLOCKHAUS LA CHAVATTE	SITE PATRIMONIAL ET D'INTERET	2,4 km	MODEREE
72	349	CROIX DANS LE CIMETIERE FRESNOY-LES-ROYE	MONUMENT PROTEGE PROCHE	2,5 km	MODEREE
73	353	SORTIE EST HATTENCOURT - vue à 360°	CADRE DE VIE	0,6 km	FORTE
74	365	HERLY - vue à 360°	CADRE DE VIE	5,3 km	MODEREE

Tableau récapitulatif des points de vue complémentaires pour les photomontages du projet de Champ Serpette

2 CATALOGUE DE PHOTOMONTAGES

**Méthodologie :**

La présentation de chaque photomontage se fait suivant une mise en forme «type», sur plusieurs pages, qui permet de situer les points de vue et de restituer le réalisme des illustrations.

**Numérotation et dénomination du point de vue**

**Paramètres et détails concernant la prise de vue et l'éloignement des éoliennes**

**Localisation de la prise de vue sur fond IGN 1/25000**

**Commentaires sur l'impact visuel du projet de parc éolien sur le paysage selon les enjeux et/ou la sensibilité du point de vue**

**Etat initial = prises de vue 2016 et 2017 (mises à jour et compléments)**

**Frise = Identification et localisation des éoliennes du parc éolien de Champ Serpette, et du contexte éolien accordées et en instruction (avis de l'AE reçu), construites ou non**

**1 - HATTENCOURT SUD D132**

Hattencourt est l'un des lieux de vie les plus proches du projet de Champ Serpette. Depuis cette vue à l'entrée sud du bourg, où s'étend l'urbanisation récente, le paysage est marqué au premier-plan par la ligne arborée qui accompagne le réseau A1-TGV nord-Europe. Le projet de Champ Serpette se situe à quelques centaines de mètres à l'arrière. Compte-tenu d'un éloignement d'à peine plus de 1,1 km de la première éolienne visible, il n'est pas possible d'embrasser d'un seul regard l'ensemble des éoliennes. Toutefois depuis ce point de vue, la régularité de cet alignement reste bien lisible. Le projet de la Haute Borne est partiellement visible, en bouquets sur la partie gauche de la vue panoramique élargie, à l'arrière du centre-bourg d'Hattencourt. La première éolienne du parc de Santerre II est visible à la limite droite du panorama. Le projet de Champ Serpette apparaît dans la continuité de ces deux projets, sans ajouter à l'effet de bouquet ou de superposition. Depuis ce point de vue le projet reste mis à distance de l'observateur par la ligne arborée continue du réseau TGV/A1.

X (Lambert 93) : 684668  
Y (Lambert 93) : 6962772  
Angle : 70  
Date : 22/09/2017  
Heure : 13h35  
Éolienne la plus proche : E5 - 1,1 km  
Éolienne la plus éloignée : E1



**ETAT INITIAL**



**FRISE**



**Photomontage final, suivi, sur plusieurs pages, de portions du photomontage final, cadrées à 60° de sorte à restituer au lecteur la réalité du terrain et l'impact visuel du projet sur le paysage. Sont représentés les éoliennes du parc éolien de Champ Serpette, et l'ensemble du contexte éolien accordé et en instruction (avis de l'AE reçu), éoliennes construites ou non**

PROJET - vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante

PROJET



**CARNET DE PHOTOMONTAGES en annexe**

**74 PHOTOMONTAGES**

### II-B. SYNTHÈSE DES IMPACTS

#### **a- Grille d'évaluation des impacts - définitions :**

La définition des impacts d'un projet éolien sur le paysage depuis des points de vue déterminés amène à les décrire et les qualifier de manière précise.

**La qualification des impacts du projet de Champ Serpette sur le paysage s'appuie sur une grille particulière, adaptée au contexte patrimonial et paysager du projet, dans laquelle des critères liés à la perception du paysage, aux sensibilités paysagères et patrimoniales, à l'éloignement du projet, aux rapports d'échelle, au contexte éolien etc. sont organisés, mêlant approche sensible et critères objectifs :**

##### **IMPACT NUL :**

> les éoliennes ne sont pas visibles dans le champ de visibilité qui s'ouvre depuis le point de vue, masquées par un secteur bâti, la végétation dense, ou encore le relief.

##### **IMPACT FAIBLE :**

- > tout ou partie du projet de Champ Serpette est visible depuis le point de vue.
- > et/ou une grande partie du projet est masquée par un secteur bâti, la végétation dense, ou encore le relief.
- > et/ou son emprise dans le champ de visibilité est très courte
- > et/ou il est distant de plus de 5-6km du point de vue
- > et/ou sa silhouette ne dépasse pas les éléments de paysage qui forment le dernier horizon visible
- > et/ou le contexte éolien existant est tel qu'il prend le dessus sur la perception du projet de Champ Serpette

##### **IMPACT MODÈRE :**

- > tout ou partie du projet de Champ Serpette est visible depuis le point de vue.
- > et/ou le projet n'occupe pas plus de environ la moitié du champ de visibilité, à une distance de 2 à 5 km.
- > et/ou la silhouette des éoliennes émerge des éléments de paysage caractéristiques du plateau, sans les dominer.
- > et/ou le contexte éolien existant est tel que l'échelle du grand éolien est déjà installé dans le paysage. Le projet de Champ Serpette s'insère dans un rapport d'échelle déjà établi.

##### **IMPACT FORT :**

- > tout ou partie du projet de Champ Serpette est visible depuis le point de vue.
- > et/ou la plupart des éoliennes du projet de Champ Serpette sont visibles en totalité (du pied au bout des pales).
- > et/ou les éoliennes du projet de Champ Serpette occupent les premiers-plans visibles avec peu ou pas d'obstacles et sont distantes de 0 à 2km du point de vue environ.
- > et/ou le contraste de ces silhouettes verticales avec le paysage du plateau est particulièrement lisible.
- > et/ou le contexte éolien existant est tel que des éoliennes sont visibles dans toute la largeur du panorama, des premiers aux arrière-plans.

##### **IMPACT TRÈS FORT :**

- > concerne surtout la perception du projet de Champ Serpette depuis des monuments et sites protégés, des lieux et paysages emblématiques, des espaces particulièrement sensibles (comme les centres-bourgs par exemple).
- le reste des critères de qualification des impact se rapprochant de «IMPACT FORT» :
- > tout ou partie du projet de Champ Serpette est visible depuis le point de vue.
  - > et/ou la plupart des éoliennes du projet de Champ Serpette sont visibles en totalité (du pied au bout des pales).
  - > et/ou les éoliennes du projet de Champ Serpette occupent les premiers-plans visibles avec peu ou pas d'obstacles et sont distantes de 0 à 2 km du point de vue environ.
  - > et/ou le contraste de ces silhouettes verticales avec le paysage du plateau est particulièrement lisible.
  - > et/ou il existe un effet d'écrasement ou de concurrence visuelle dans la perception simultanée du projet de Champ Serpette avec des monuments, sites, paysages décrits comme sensibles dans l'état initial.
  - > et/ou le contexte éolien existant est tel que des éoliennes sont visibles dans toute la largeur du panorama, des premiers aux arrière-plans.

II-B. SYNTHÈSE DES IMPACTS

**b- Synthèse des impacts du projet de parc éolien de Champ Serpette :**

Les impacts du parc éolien de Champ Serpette sur le paysage et le patrimoine sont récapitulés par point de vue et selon les enjeux, dans les tableaux ci-après :

- > impacts visuels et paysagers depuis les lieux de vie (enjeu «cadre de vie»)
- > impacts visuels et paysagers depuis les axes de circulation
- > impacts visuels et paysagers depuis les sites patrimoniaux, d'intérêt, et les paysages emblématiques.

N°	Page	POINT DE VUE	INTERET / ENJEU / PROBLEMATIQUE	DISTANCE A L'EOLIENNE LA PLUS PROCHE	RAPPEL SENSIBILITE	IMPACT VISUEL ET PAYSAGER	
9	45	FONCHES-FONCHETTE SUD D161	CADRE DE VIE	0,6 km	FORTE	FORT	
73	353	SORTIE EST HATTENCOURT - vue à 360°	CADRE DE VIE	0,6 km	FORTE		
46	229	SORTIE OUEST LIANCOURT FOSSE - vue à 360°	CADRE DE VIE	0,7 km	FORTE		
6	29	PUNCHY OUEST D39 - vue à 360°	CADRE DE VIE	0,8 km	FORTE		
40	193	SORTIE NORD HATTENCOURT	CADRE DE VIE	1 km	FORTE		
1	1	HATTENCOURT SUD D132	CADRE DE VIE	1,1 km	FORTE		
2	7	HATTENCOURT CENTRE	CADRE DE VIE	1,1 km	FORTE		
4	17	HALLU EST D39 - vue à 360°	CADRE DE VIE	1,1 km	FORTE		
11	61	LIANCOURT-FOSSE SUD	CADRE DE VIE	1,2 km	FORTE		
41	199	SORTIE FRANSART/ENTREE HATTENCOURT - vue à 360°	CADRE DE VIE	1,4 km	FORTE		
7	37	PUZEAUX NORD-OUEST D337	CADRE DE VIE	1,9 km	FORTE	MODERE	
43	213	SORTIE SUD PUZEAUX - vue à 360°	CADRE DE VIE	1,5 km	FORTE		
45	225	EST DE LIANCOURT FOSSE	CADRE DE VIE	1,9 km	FORTE		
12	65	FRESNOY LES ROYE NORD	CADRE DE VIE	2,4 km	FORTE		
67	321	SORTIE CREMERY - vue à 360°	CADRE DE VIE	2,4 km	FORTE		
14	73	LA CHAVATTE SUD - vue à 360°	CADRE DE VIE	2,5 km	FORTE		
49	245	SORTIE CHILLY	CADRE DE VIE	2,8 km	MODEREE		
25	129	GRUNY NORD - vue à 360°	CADRE DE VIE	3,2 km	MODEREE		
17	89	FOUQUESCOURT SUD	CADRE DE VIE	3,7 km	MODEREE		
20	101	OMIECOURT SUD	CADRE DE VIE	3,7 km	MODEREE		
16	85	PARVILLIERS LE QUESNOY EST	CADRE DE VIE	4,3 km	MODEREE	MODERE A FAIBLE	
24	121	RETHONVILLIERS NORD OUEST D930 - vue à 360°	CADRE DE VIE	4,8 km	MODEREE		
68	329	SORTIE ETALON - vue à 360°	CADRE DE VIE	3,6 km	MODEREE		
15	81	GOYENCOURT NORD	CADRE DE VIE	4,1 km	MODEREE		
21	105	CURCHY EST D337 - vue à 360°	CADRE DE VIE	4,4 km	MODEREE		
8	41	FONCHES-FONCHETTE CENTRE EGLISE	CADRE DE VIE	0,8 km	FORTE		FAIBLE
5	25	HALLU CENTRE	CADRE DE VIE	1,6 km	FORTE		
3	13	FRANSART CENTRE	CADRE DE VIE	2,1 km	FORTE		
51	253	CHAULNES SORTIE EST D142	CADRE DE VIE	3,4 km	MODEREE		
18	93	MAUCOURT D39	CADRE DE VIE	3,7 km	MODEREE		
42	209	ENTREE OUEST FOUQUESCOURT	CADRE DE VIE	4,3 km	MODEREE		
48	241	SORTIE MEHARICOURT	CADRE DE VIE	5,2 km	MODEREE		
74	365	HERLY - vue à 360°	CADRE DE VIE	5,3 km	MODEREE		
47	237	SUD GOYENCOURT	CADRE DE VIE	5,5 km	MODEREE		
30	153	ROSIERES EN SANTERRE OUEST	CADRE DE VIE	7,5 km	FAIBLE		
62	301	SORTIE VRELY	CADRE DE VIE	7,9 km	FAIBLE	FAIBLE A NUL	
35	173	LANGUEVOISIN QUIQUERY VALLEE DE L'INGON	CADRE DE VIE	9,2 km	FAIBLE		
22	113	ETALON SUD EST	CADRE DE VIE	4,2 km	MODEREE		
19	97	CHAULNES CENTRE	CADRE DE VIE	3,3 km	MODEREE	NUL	

Au moins 39 photomontages illustrent les impacts visuels et paysagers du parc éolien de Champ Serpette sur le cadre de vie, depuis 27 villages ou villes situés à moins de 10 km du projet.

On observe que les impacts visuels et paysagers sont les plus forts depuis les bourgs les plus proches, à moins de 2 km de la première éolienne visible.

Depuis certains bourgs proches (entre 1,5 à 5 km), on constate des impacts plus modérés, voire faibles, du fait de l'éloignement, mais aussi des éléments de paysage qui forment les premiers-plans : les centres-bourgs des villages du plateau du Santerre, caractérisés par des façades continues en briques, alignées sur la rue, limitent les percées vers le plateau. Ils sont beaucoup moins impactés par le projet que les entrées et sorties de bourgs depuis lesquelles les vues sont nettement plus larges, profondes ; et depuis lesquelles le contexte éolien est beaucoup plus visible.

Au delà de 4 à 5 km, la plupart des impacts visuels et paysagers sont considérés comme faible, jusqu'à nul. L'éloignement, les obstacles visuels et le contexte éolien atténuent les possibles effets de domination, ou de rupture d'échelle.

Il faut noter que 13 vues panoramiques à 360° permettent d'illustrer les potentiels effets de saturation et d'encerclement autour des bourgs les plus proches du projet. L'étude d'encerclement (en annexe) montre que se risque est avéré pour la plupart de ces lieux de vie, compte tenu du contexte éolien. Toutefois, sur les photomontages panoramiques on observe que certains angles de vue comptent encore peu ou pas d'éoliennes.

II-B. SYNTHÈSE DES IMPACTS

N°	Page	POINT DE VUE	INTERET / ENJEU / PROBLEMATIQUE	DISTANCE A L'EOLIENNE LA PLUS PROCHE	RAPPEL SENSIBILITE	IMPACT VISUEL ET PAYSAGER
55	271	<b>A1 - AIRE DE REPOS DE FONCHES FONCHETTE</b>	AXE DE CIRCULATION	0,2 km	FORTE	FORT
10	57	<b>D1017 A LA HAUTEUR DU PROJET</b>	AXE DE CIRCULATION	1 km	FORTE	
54	265	<b>D1017 x D161 FONCHES FONCHETTE</b>	AXE DE CIRCULATION	1,2 km	FORTE	
44	221	<b>D1017 NORD FONCHES FONCHETTE</b>	AXE DE CIRCULATION	1,4 km	FORTE	
57	281	<b>D1017 x D139</b>	AXE DE CIRCULATION	1,9 km	FORTE	MODERE
69	337	<b>ROUTE ENTRE ETALON ET FONCHES FONCHETTE</b>	AXE DE CIRCULATION	2,4 km	MODEREE	
13	69	<b>FUSEAU DE L'A1 ET TGV - D139 - vue à 360°</b>	AXE DE CIRCULATION	2,5 km	MODEREE	FAIBLE
52	257	<b>D337 CURCHY</b>	AXE DE CIRCULATION	3,2 km	MODEREE	
58	285	<b>D4221 x D1017</b>	AXE DE CIRCULATION	3,3 km	FORTE	
26	137	<b>ROYE CONTOURNEMENT NORD</b>	AXE DE CIRCULATION	5,6 km	FAIBLE	
59	289	<b>D930 x D248</b>	AXE DE CIRCULATION	5,6 km	MODEREE	
60	293	<b>D930 NORD-EST RETHONVILLIERS</b>	AXE DE CIRCULATION	5,9 km	MODEREE	
63	305	<b>D337 x D78</b>	AXE DE CIRCULATION	6 km	FAIBLE	
70	341	<b>D1017 AU SUD DE MARCHELEPOT</b>	AXE DE CIRCULATION	6 km	FAIBLE	
61	297	<b>D34 x D131</b>	AXE DE CIRCULATION	6,5 km	MODEREE	
33	165	<b>NESLE CONTOURNEMENT OUEST</b>	AXE DE CIRCULATION	6,6 km	FAIBLE	
32	161	<b>ECHANGEUR A1/A29</b>	AXE DE CIRCULATION	7,5 km	FAIBLE	
28	145	<b>D934 ROYE -&gt; AMIENS</b>	AXE DE CIRCULATION	7,9 km	FAIBLE	
64	309	<b>D337 SORTIE HAMEAU MAISON ROUGE</b>	AXE DE CIRCULATION	8,6 km	FAIBLE	
65	313	<b>D934 LA RAPERIE</b>	AXE DE CIRCULATION	10,1 km	FAIBLE	
36	177	<b>SORTIE SUD DE ROYE D1017</b>	AXE DE CIRCULATION	8,3 km	FAIBLE	NUL

- impact nul
- impact faible
- impact modéré
- impact fort
- impact très fort

Au moins 21 photomontages illustrent les impacts visuels et paysagers du parc éolien de Champ Serpette sur les axes de circulation, et en particulier sur des itinéraires de découverte du paysage.

On observe que, logiquement, les impacts visuels et paysagers sont les plus forts depuis les points de vue les plus proches, à moins de 1,5 km de la première éolienne visible. Il s'agit principalement de l'itinéraire de la D1017 quand elle passe à proximité du projet, et de l'itinéraire de l'A1 (illustré depuis l'aire de repos de Fonches).

Au delà de 2 km, la plupart des impacts visuels et paysagers depuis les axes de circulation, sont considérés comme modérés à faible, jusqu'à nul.

C'est le cas en particulier depuis les itinéraires de découverte de la vallée de l'Ingon : plusieurs vues illustrent la perception du parc éolien depuis la D337 ; l'impact du projet est faible du fait des effets de masques ponctuels formés par les boisements de la vallée de l'Ingon.

D'autres grands itinéraires de plateau, empruntant les axes rectilignes des anciennes voies romaines (D930, ou encore D934) sont illustrés ; l'impact du projet est la plupart du temps faible du fait principalement de l'éloignement (+ de 5 km) et donc de la situation du parc éolien de Champ Serpette à l'arrière plan d'un paysage ponctué de nombreuses silhouette arborées de village, et où l'échelle du grand éolien peut être présente dès les premiers-plans.

II-B. SYNTHÈSE DES IMPACTS

N°	Page	POINT DE VUE	INTERET / ENJEU / PROBLEMATIQUE	DISTANCE A L'EOLIENNE LA PLUS PROCHE	RAPPEL SENSIBILITE	IMPACT VISUEL ET PAYSAGER
56	277	<b>CIMETIERE MILITAIRE D'HATTENCOURT</b>	SITE PATRIMONIAL ET D'INTERET	1 km	MODEREE	MODERE
72	349	<b>CROIX DANS LE CIMETIERE FRESNOY-LES-ROYE</b>	SITE PATRIMONIAL ET D'INTERET	2,5 km	MODEREE	
53	361	<b>CIMETIERE MILITAIRE DE CURCHY</b>	SITE PATRIMONIAL ET D'INTERET	4,7 km	MODEREE	
71	345	<b>BLOCKHAUS LA CHAVATTE</b>	SITE PATRIMONIAL ET D'INTERET	2,4 km	MODEREE	FAIBLE
50	249	<b>CIMETIERE MILITAIRE DE MAUCOURT</b>	SITE PATRIMONIAL ET D'INTERET	4,1 km	MODEREE	
23	117	<b>HERLY AXE DU CHÂTEAU</b>	SITE PATRIMONIAL ET D'INTERET	4,6 km	MODEREE	
38	185	<b>D934 ROYE VUE SUR LE CLOCHER</b>	SITE PATRIMONIAL ET D'INTERET	7,4 km	FAIBLE	
66	317	<b>SUD DE ROYE D221 x D1017</b>	SITE PATRIMONIAL ET D'INTERET	8,2 km	FAIBLE	
27	141	<b>VALLEE DE L'AVRE D133</b>	PAYSAGE EMBLEMATIQUE	10,6 km	FAIBLE	
34	169	<b>VALLEE DE LA SOMME-VILLECOURT</b>	PAYSAGE EMBLEMATIQUE	12,2 km	FAIBLE	
37	181	<b>TILLOLOY AXE DU CHÂTEAU</b>	SITE PATRIMONIAL ET D'INTERET	12,8 km	FAIBLE	
39	189	<b>CHÂTEAU DE TILOLLOY</b>	SITE PATRIMONIAL ET D'INTERET	12,8 km	FAIBLE	
31	157	<b>VALLEE DE LA LUCE D165</b>	PAYSAGE EMBLEMATIQUE	13,4 km	FAIBLE	
29	149	<b>BEAUFORT EN SANTERRE EGLISE</b>	SITE PATRIMONIAL ET D'INTERET	9,8 km	FAIBLE	NUL

- impact nul
- impact faible
- impact modéré
- impact fort
- impact très fort

Au moins 14 photomontages illustrent les impacts visuels et paysagers du parc éolien de Champ Serpette sur le patrimoine protégé, les sites reconnus et d'intérêt, les paysages emblématiques.

On observe que les impacts visuels et paysagers sont les plus forts depuis au moins deux monument et sites les plus proches du projet (cimetières militaires d'Hattencourt et de Curchy, Croix dans le cimetière de Fresnoy-lès-Roye) ; ils sont toutefois qualifiés de modéré voire modéré à faible, du fait de leur environnement arboré qui limite les vues directes sur les éoliennes de Champ Serpette.

Les autres monuments et sites illustrés s'étendent de moins de 2,5 km à plus de 13 km du parc éolien de Champ Serpette. Les impacts visuels et paysagers sont globalement faibles :

> L'environnement arboré voire boisé de certains monuments et sites masquent tout ou partie du projet (cimetière militaire de Maucourt ou blockhaus de la Chavatte)

> Les axes et perspectives s'ouvrant depuis les châteaux (Herly et Tilloloy), bien qu'orientés vers le projet, sont peu ou pas impactés par la ligne de 8 éoliennes de Champ Serpette, en raison de l'éloignement ou des structures végétales de premier-plan.

> L'intervisibilité avec le clocher de l'église Saint-Pierre de Roye, qui marque de sa hauteur la silhouette de la ville, dans l'axe des entrées, est limitée du fait de l'éloignement de du projet de plus de 7 km et de sa situation à l'arrière de silhouettes boisées ou arborées.

> Enfin, depuis les paysages emblématiques des vallées, le projet de Champ Serpette est éloigné de plus de 10 km ; l'impact est faible.

### II-C. MISE EN OEUVRE DU PROJET - INTEGRATION DES ELEMENTS CONNEXES

L'ensemble des éléments connexes au projet éolien (pistes et voies d'accès, aires de grutage, postes de livraison... ) doivent être aménagés de manière soignée et dans un objectif de moindre impact.

#### 1 LES PISTES ET VOIES D'ACCES

Un réseau de voirie adapté est nécessaire à la construction, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien, un pendant toute la durée de son exploitation

Le réseau d'axes de circulation et de pistes existant est privilégié pour desservir le parc. La création de nouvelles pistes est limitée au maximum. Les voies existantes sont restaurées et améliorées afin de rendre possible le passage des convois exceptionnels.

##### Les voies existantes :

Les voies existantes utilisées pour l'accès au parc éolien de Champ Serpette présentent une emprise et une qualité satisfaisante pour la desserte du parc éolien. Il s'agit de voies communales en enrobé de qualité variable, et de chemins de desserte agricole des parcelles labourées, empierrés. Ces pistes agricoles recevront un éventuel reprofilage de la bande roulante.

**Pour le parc éolien de Champ Serpette, le linéaire de voies existantes nécessaires au chantier et à l'exploitation est de 1917 ml.**

##### Les voies existantes à recalibrer :

Les pistes existantes à améliorer nécessitent un décapage et un empièrrement pour permettre la desserte du parc.

**Pour le parc éolien de Champ Serpette, le linéaire de voies existantes à améliorer et à recalibrer nécessaires au chantier et à l'exploitation est de 1166 ml.**

##### Les voies et pistes à créer :

La création, ou la prolongation de pistes suivra le procédé suivant :

> Décapage de la couche superficielle. Ces terres végétales seront conservées sur site, réservées de façon bien différenciée et régalée en fin de travaux sur le terrain agricole environnant pour lui restituer sa qualité agronomique

> Apport d'une première couche dite «fond de forme» compacté. Elle est constituée de matériaux naturels, de type grave 0/80 mm.

> Couche de finition compactée, constituée de matériaux naturels, de type grave 0/31.5 mm environ issue de sources carrières régionales. Le substrat géologique étant calcaire, la teinte du revêtement de sol correspondra ainsi à l'une des gammes chromatiques du site.

Exemples de matériaux de finition déconseillés, afin de limiter l'imperméabilité des surfaces et les contrastes avec les matériaux locaux: enrobé, grave d'Écosse...

**Pour le parc éolien de Champ Serpette, le linéaire de voies et pistes à créer nécessaires au chantier et à l'exploitation est 955 ml.**

#### 2 LES AIRES DE GRUTAGE

L'aire de grutage correspond à la surface prévue pour l'accueil de chaque éolienne ainsi que des grues de levage. Terrassée et empièrree, cette surface sera conservée depuis la phase chantier jusqu'à la fin de l'exploitation du site.

**Pour le parc éolien de Champ Serpette, une surface cumulée d'environ 1,4 ha sera empièrree pour accueillir les aires de grutage des éoliennes.**



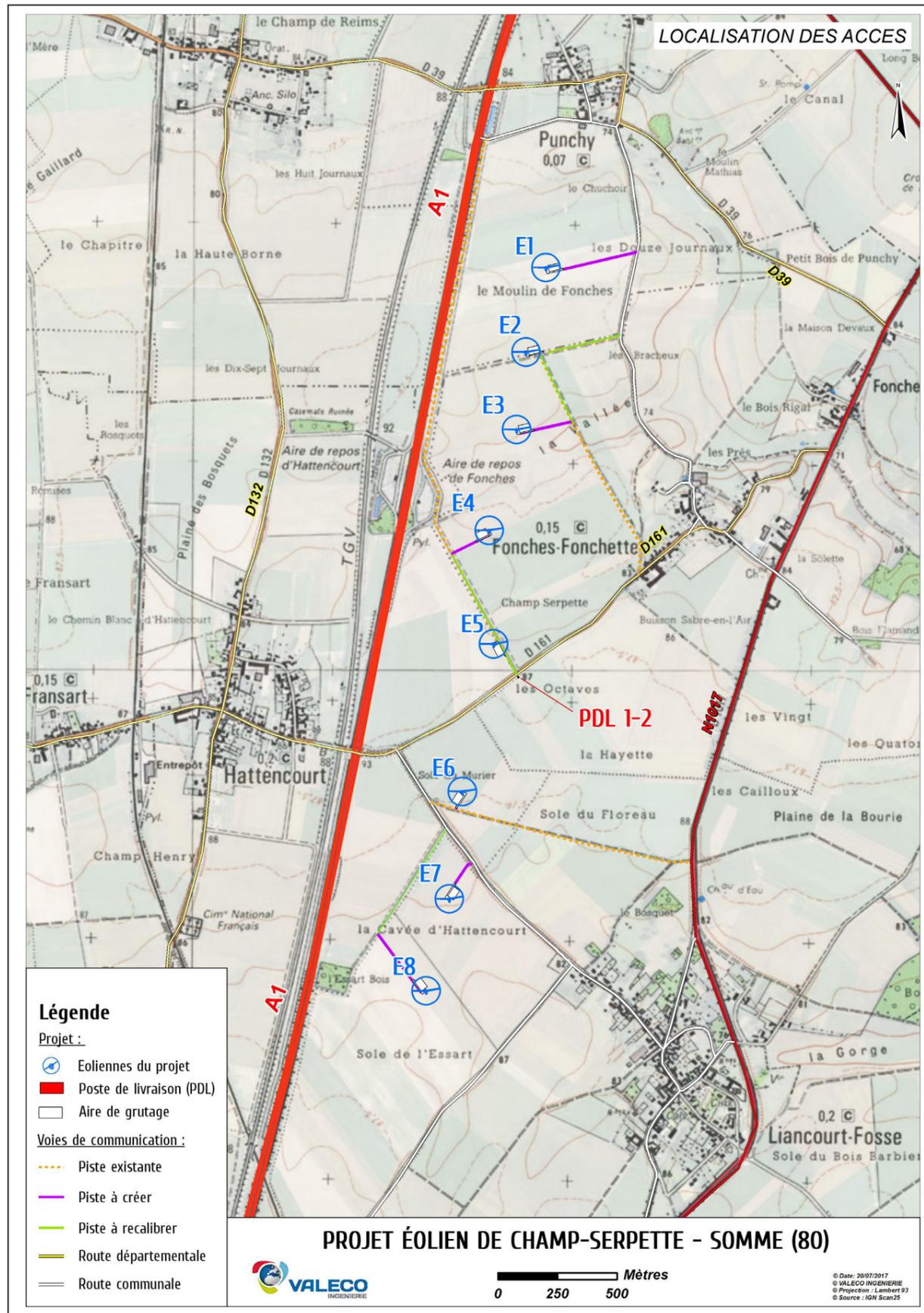
Voie communale entre Fresnoy-les-Roye et Liancourt-Fosse, accès sud au sud du projet de Champ Serpette



Piste de desserte agricole au coeur de l'aire d'étude immédiate

## II. IMPACTS DU PARC EOLIEN DE CHAMP SERPETTE

### II-C. MISE EN OEUVRE DU PROJET - INTEGRATION DES ELEMENTS CONNEXES



#### 3 LES STRUCTURES DE LIVRAISON ELECTRIQUE

La structure de livraison est positionnée à proximité des pistes d'accès ou au pied de l'une des éoliennes. Elle est constituée d'un poste double (2 postes de livraison accolés) ; chaque poste aura pour dimension :

- environ 8 m de longueur,
- environ 3 m de largeur,
- environ 2,60 m de hauteur.

L'emplacement de stationnement devant ce poste doit être dimensionné pour un véhicule utilitaire de maintenance. Il est à traiter en grave stabilisée de la même façon que les chemins d'accès et les aires de grutage.

Dans ce contexte agricole du plateau, la structure de livraison doit rester d'habillage simple, ou conservée brute, sans habillage particulier visant à « l'intégrer », ni reproduction à échelle réduite de « maisonnettes » en briques, hors de propos dans ce paysage ouvert et exploité.

En terme de couleur, il est préférable de s'orienter vers une palette de bruns ou gris.

Un habillage bois simple peut également être proposé.



Exemple d'habillage bois d'un poste de livraison - projet VALECO

#### 4 LE DEVELOPPEMENT DE SUPPORTS DE COMMUNICATION

La fréquentation touristique est peu développée à proximité immédiate du site éolien. C'est plutôt dans les vallées, et en particulier dans la vallée de l'Ingon que se sont développés des circuits de découverte du paysage.

Il est cependant probable que le parc éolien de Champ Serpette fera l'objet de visites, en particulier au passage de la D1017, ou encore de l'A1.

Ainsi, afin d'informer les visiteurs, des panneaux d'information sur le parc éolien et les énergies renouvelables pourraient être installés sur les aires de repos aménagées le long de ces axes (dont l'aire de Fonches, illustrée dans les photomontages). Les structures de livraison peuvent également être le support de panneaux d'information installés à l'issue du chantier.



Exemples de panneau d'information - projet VALECO

**La configuration du projet de Champ Serpette, en un alignement régulier où les éoliennes sont quasi équidistantes et espacées, est un des atouts de ce parc éolien : même en vision proche, cette perspective qui suit les aménagements liés au réseau A1/TGV est à l'échelle du paysage du plateau du Santerre.**

**Il s'insère par ailleurs bien dans le contexte éolien particulièrement dense, en prolongeant un parc éolien déjà partiellement construit (Santerre II)**

**Enfin, cet alignement se distingue des autres projets existants et en projet, plutôt perçus en bouquets et de ce fait moins lisibles.**

**Dans le paysage ouvert du plateau du Santerre, les vues panoramiques sont larges et profondes et le contexte éolien est dense : le parc éolien de Champ Serpette s'insère dans un paysage éolien déjà établi et en cours de construction, dans lequel l'étude d'encerclement montre que des éoliennes sont visibles dans la plupart des angles de vue, plus ou moins éloignées.**

**L'impact visuel et paysager reste fort depuis des points de vue proches, illustrant la perception du projet depuis des lieux de vie, des axes de circulation, des itinéraires de découvertes, des sites et monuments reconnus. L'impact s'affaiblit avec l'éloignement, du fait de structures paysagères ponctuelles créant des masques et du fait de sa superposition sur un horizon éolien éloigné déjà établi.**

**Il convient de rappeler les principales mesures répondant à la démarche «éviter - réduire- compenser» :**

#### **Mesures d'évitement liées au choix de l'implantation du projet :**

En proposant un projet raisonné et contenu, grâce notamment à une réflexion en variantes, le projet permet :

- > d'éviter une implantation en relation trop directe avec les paysages emblématiques proches, comme les vallées, et plus particulièrement la Vallée de l'Ingon ;
- > d'éviter une forme d'implantation peu lisible ou hétérogène, en s'appuyant sur les lignes fortes du paysage : tracé de l'A/TGV notamment ;
- > d'éviter des effets de brouillage et de confusion visuelle avec le contexte éolien, en étudiant des effets de continuité avec les parcs éoliens proches ;
- > d'éviter des relations d'intervisibilité ou de covisibilité pénalisantes avec le patrimoine protégé.

#### **Mesures de réduction :**

- > En proposant un projet raisonné et contenu, grâce notamment à une réflexion en variantes, le choix de l'implantation du projet réduit les effets d'une densification trop forte en diminuant le nombre d'éoliennes sur la ligne ;
- > En s'appuyant au maximum sur le réseau de routes et de pistes existantes, le projet réduit le linéaire de pistes d'accès à créer à moins de 1000 ml ;
- > En privilégiant des matériaux de type grave 0/31.5 mm environ issue de sources carrières régionales, le projet préserve l'intégration de ces éléments connexes à l'environnement rural et agricole ;
- > En préconisant un bardage bois simple pour le poste de livraison

#### **Mesures d'accompagnement :**

- > L'enfouissement des réseaux électriques aériens est une des mesures permettant de réduire le nombre d'éléments verticaux type poteaux électrique et linéaires de fils, dans le champ de vision.
- > L'implantation de supports de communication permet, au moyen de panneaux d'information, de présenter le projet, d'en promouvoir le développement.